

Chapitre VI :
Alcuin et les ambitions
d'une restauration ecclésiale

I - LA COMMUNICATION CAROLINGIENNE : PRESENCE ET AMPLIEUR DU PHENOMENE

Paul Diacre représentait un homme du "tardo antico" italique, quelque peu germanisé, mais certain d'appartenir à la tradition latine sans discontinuité, et fier de cette originalité : il n'avait pas été dans l'obligation de se ressourcer, puisque les eaux vives de la romanité ne s'étaient jamais taries, mais qu'elles irriguaient au contraire les terres, les peuples, et les "pays" d'Italie. Il était l'homme de la continuité.

Communication et cosmopolitisme

Alcuin, tout au contraire, vint d'un espace lointain et isolé où la chrétienté et la romanité avaient été reconquises au prix d'une dure ascèse intellectuelle¹. Il avait été éduqué dans ces îlots de

1. Outre la bibliographie générale, donnée en fin d'ouvrage, nous nous sommes servi pour cette période des livres ou études suivants : A. KLEINKLAUSZ, *Alcuin*, Paris, 1948 ; H. FICHTENAU, *Das karolingische Imperium*, Zürich, 1949 ; E.S. DUCKETT, *Alcuin, Friend of Charlemagne*, New - York, 1951 ; G. ELLARD, *Master Alcuin, Liturgist*, Chicago, 1956 ; J. FLECKENSTEIN, *Die Bildungsreform Karls des Grossen, als Verwirklichung der norma rectitudinis*, Bigge, 1953 et *Die Hofkapelle der deutschen Könige, I, Grundlegung, Die karolingische Hofkapelle*, Stuttgart, 1959 ; WALLACH L., *Alcuin and Charlemagne*, New-York, 1959 ; P. LEHMAN, *Das Problem der karolingischen Renaissance*, in *Erforschung*, t. 1, p. 109-138 ; C. HEITZ, *Recherches sur les rapports entre architecture et liturgie à l'époque carolingienne*, Paris, 1963 ; R. FOLZ, *Le couronnement impérial de Charlemagne*, Paris, 1964 ; W. BRAUNFELS (éd.), *Karl der Grosse, Lebenswerk und Nachleben*, t. 2, *Das geistige Leben* (sous la dir. de B. BISCHOFF), Dusseldorf, 1965 ; W. EDELSTEIN, *Eruditio und sapientia. Weltbild und Erziehung in der Karolingerzeit, Untersuchungen zu Alkuins Briefen*, Fribourg--en-Brisgau, 1965 ; L. HALPHEN, *Charlemagne et l'empire carolingien (2)*, Paris, 1968 ; PH. WOLFF, *L'éveil intellectuel de l'Europe*, t. 1, Paris, 1971 ; E.

latinité que créa le monastère d'York, au milieu des collines northumbriennes où ne résonnaient sans doute, comme parlars naturels, que des idiomes "barbares" ². La communication écrite et la communication orale latines y jouissaient d'un prestige sans commune mesure avec leur aire d'influence et avec leur surface sociale.

Le privilège d'appartenir à l'Italie et d'y entendre partout les formes, transformées mais reconnaissables, de la vieille langue des ancêtres communs, n'a pas été partagé par Alcuin. Il n'a pas eu accès par sa naissance à un espace culturel et coutumier assez vaste pour lui permettre d'accepter sagement le monde langagier où il vivait. Or, il passa une grande partie de son existence à être en contact avec la Gaule et avec l'Italie qu'il parcourut pendant vingt ans. Il fut au service d'un souverain qui, lui, a traversé plusieurs fois l'Europe, et en a bouleversé l'histoire et la géographie. Conseiller culturel, législateur, administrateur... Alcuin s'est affronté aux hommes et aux foules du VIII^e siècle : cela explique que l'on puisse trouver chez lui de multiples traces du phénomène dont nous étudions l'histoire : la communication.

Le domaine polyphone et polyglotte où elle devait se développer posait de multiples problèmes d'adaptation dont la solution supposait de nombreux efforts. Nous verrons que tout pousse le moine à une attitude ambiguë à l'égard des exigences administratives, des obligations pastorales et des contraintes linguistiques : le système médiatique, tant laïc que religieux, est alors entré en une phase de dissonance nouvelle qui aboutira, en une génération, à une crise révélatrice et créatrice. Ce schéma général a déjà parfois été proposé dans les reconstructions des philologues et des historiens. Il s'est également trouvé contredit dans le cadre de théories qui conduisaient à des interprétations contradictoires. Dans notre recherche d'une reconstitution fondée sur la logique interne des acteurs de cette histoire, nous avons tenté de suivre au plus près les différentes attitudes d'Alcuin et d'en analyser les principes directeurs et les adaptations pratiques. Son oeuvre écrite est abondante et dans l'ensemble bien conservée : professeur de grammaire, théologien, polémiste, poète, copiste, réformateur de l'écriture, mais aussi législateur royal puis impérial, il est au coeur de la renaissance carolingienne. Né en terre anglophone, venu en des pays romanophones, mis en contact avec des voisins germanophones, Alcuin devient par

MAGNOU-NORTIER, *Foi et fidélité, Recherches sur l'évolution des liens personnels chez les Francs du VII^e au IX^e siècle*, Toulouse, 1976 ; R. MC KITTERICK, *The Frankish Church and the Carolingian Reforms*, Londres, 1977 et *The Carolingians and the Written Word*, Cambridge, 1989 ; J. FONTAINE, *De la pluralité à l'unité dans le "latin carolingien" ?*, in *Settimana* 27, Spolète, 1981, p. 765-818 ; L. HOLTZ, *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical*, Paris, 1981 et *Le retour aux sources de la latinité du milieu du VIII^e siècle à l'an mil*, in *BAGB*, t. 21, 1981, p. 369-388 ; A. GUERREAU-JALABERT, *La "Renaissance carolingienne" : modèles culturels, usages linguistiques et structures sociales*, in *BEC*, t. 139, 1982, p. 5-35 ; P. GODMAN, *Poetry of the Carolingian Renaissance*, Londres, 1985.

2. Cf. *infra*, n. 70.

la force des choses un cosmopolite. On cherchera donc, d'après ses textes, à reconstituer comment s'est organisée la représentation de l'espace linguistique où il vivait et quelle était la logique des choix qu'il a faits devant les problèmes qui y ont surgi. L'on verra alors combien l'effet obtenu diffèrera de ses efforts pour aboutir à un éclatement de la langue traditionnelle où se radicalisera une différence longuement refusée³.

La communication orale d'après la correspondance

Le monde d'Alcuin est bavard. Non seulement parce que lui-même a mis en scène dans différents traités des dialogues érudits et familiers, mais parce que multiples sont les témoignages et les indices d'une activité où se devinent les jeux et les enjeux de la parole et de l'échange oral. La correspondance en offre des cas précis, qui présentent tous les types de relations imaginables. Nous en avons relevé une série significative que nous donnons d'abord, avant de la commenter, et d'en isoler tel passage qui mérite une attention plus grande. Le nombre et la qualité des occurrences devraient convaincre. On a adopté une grille de lecture simple : à quelle catégorie culturelle appartiennent les communicants ? De quelle ethnie sont-ils ? Quelle est leur place dans la société ? Seuls les cas de communication orale directe ont été pris en compte.

3. La bibliographie des auteurs ayant au moins partiellement touché ces questions est surabondante. Nous renvoyons, pour le détail, aux relevés de M. VAN UYTFANGHE, *Le latin des hagiographes et Histoire du latin*. Les travaux récents les plus importants (déjà cités *supra*, chap. I) sont : H. LÜDTKE, *Die Entstehung* ; F. SABATINI, *Dalla 'scripta latina rustica* ; G. DEVOTO, *Appunti sulla crisi del latino* ; M. VAN UYTFANGHE, *De zogeheten Karolingische Renaissance : een breekpunt in de evolutie van de Latinjnse taal ?* in *Handelingen*, t. 29, 1975, p. 267-286 et *Latin mérovingien, latin carolingien et rustica romana lingua : continuité ou discontinuité ?* in *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1977/1, p. 65-88 ; R. WRIGHT, *Late latin and early romance* ; M. RICHTER, *Die Sprachenpolitik Karls des Grossen et A propos d'une question mal posée*. On n'oubliera pas les chapitres consacrés à la période par H.F. MULLER, *A chronology, L'époque mérovingienne* ; A. BORST, *Der Turmbau* ; L. LENTNER, *Volkssprache*.

A - LETTRE /
LETTRE.

NOM	PAYS	RANG	REFERENCE, LOCUTION
Angilbert	France	Abbé	27, <i>uiua uoce</i>
Hadrien	Italie	Pape	41
Alcuin	Angleterre	Abbé	56, <i>uiua uoce</i>
Candidus	France	?	<i>pandam</i>
Alcuin	Angleterre	Abbé	78, <i>audiens</i>
Benoît	Espagne	Abbé	<i>oris uestri</i>
Alcuin	Angleterre	Abbé	<i>eloquium</i>
Ricbode	France	Archevêque	94, <i>per os</i>
Angilbert	France	Abbé	<i>illius</i>
Léon III	Italie	Pape	95, <i>uiuo</i>
Messenger anonyme d'Alcuin	?	?	<i>officio</i>
Paulin	Italie	Evêque	<i>linguae</i>
d'Aquilée			143, <i>audiui</i>
Alcuin-In- tellectuels	Angleterre	Abbé	<i>quosdam</i>
	Italie	?	<i>dicentes</i>
			149
Magnafredus	France	?	
Alcuin	Angleterre	Abbé	168, <i>uiua</i>
Arn	France	Archevêque	<i>uoce</i>
Moines	?	---	208
Laidrade	France	Evêque	
Felix	Espagne	Evêque	
d'Urgel			207, <i>magnam</i>
Felix	Espagne	Evêque	<i>contentiam</i>
d'Urgel	Angleterre	Abbé	<i>habuimus</i>
Alcuin			
?	Provence	Moines	220, <i>omnia</i>
Alcuin	Angleterre	Abbé	<i>narrantes</i>
Candidus	Gaule	?	242, <i>uiua</i>
Arn	France	Archevêque	243, <i>uoce</i>
			<i>dicere</i>

Fridugise	France	Diacre	259, <i>tu</i>
Arn	France	Archevêque	<i>quaere illum</i> <i>ab illo</i>
?	Gaule ?	?	265, <i>missus</i> <i>exigens</i>
Alcuin	Angleterre	Abbé	264, <i>dulcissimae</i> <i>familiarita-</i> <i>tis eloquio</i>
Adalwin	France	Archevêque	
Alcuin	Angleterre	Abbé	
B - <i>LETTRE/</i> <i>ILLETTRE</i>			19, <i>propria</i> <i>exponatur</i> <i>lingua</i>
---	Angleterre	Abbé/lec-	
---	Angleterre	teurs	
		Convers/ laïcs	112 C, <i>missus</i> <i>tuus mihi</i> <i>haec omnia</i>
Envoyé d'Arn	?	?	
Alcuin	Angleterre	Abbé	C 138, <i>dare</i> <i>confessio-</i> <i>nem</i> <i>sacer-dotibu</i> <i>s</i>
?			
?	Provence	Laïcs	
	Provence	Prêtres	
			172, <i>cum</i> <i>Turonica</i> <i>pugno</i> <i>rusticitate</i>
Alcuin	Angleterre	Abbé	
---	Touraine	Moines/ laïcs ?	249, <i>quos</i> <i>uolebat</i> <i>iurare fecit</i>
Teodebert	France	Envoyé	
---		impér.	
	Touraine	Moines/ laïcs	249, <i>hortatus est</i> <i>rusticos</i>

---	Gaule	Clerc ?	
	Touraine	Laïcs	

Les voix lettrées du Haut Moyen Age

Ces indications apparaissent du début de la correspondance aux dernières lettres⁴. Leur distribution à l'intérieur de celles-ci est dépourvue de signification. Si une part indéterminable, mais importante, des missives n'avait été perdue, nous aurions eu une certaine quantité d'exemples complémentaires. Le point essentiel est que notre Anglo-Saxon aimait communiquer : la présence et le goût de la parole non seulement se laissent deviner dans ses lettres, mais prennent même parfois un relief particulier. Des réseaux d'intercommunication individuelle s'établissaient : Anglo-Saxon/Franc ; Franc/ Italien ; Espagnol/ Franc ; Gallo-Romain/ Anglo-Saxon⁵. Ils mettaient la plupart du temps en rapport de très hauts personnages, c'est-à-dire des lettrés⁶. Les termes des lettres l'indiquent : il s'agissait de communication orale directe, sans truchement d'aucun interprète : *uiuua uoce, per os illius, uiuo officio linguae*⁷.

Les entrevues entre le pape Léon III et Angilbert ont peut-être été des tête-à-tête, si l'on comprend à demi-mot combien le secret a été nécessaire dans les moments difficiles qu'a traversés la papauté⁸.

4. L'édition des MGH (E. Dümmler), offre plus de 300 lettres, qui occupent en règle générale au moins une page du volume, et souvent plusieurs. Cependant, leur répartition dans le temps est irrégulière ; elles ne se suivent en nombre qu'à partir des années 786/787.

5. La dénomination des patries - au moins linguistiques - initiales des différents personnages cités n'est pas simple. Par commodité, nous avons choisi les déterminations géographiques : cela signifie que la France correspond en fait à la *Francia* carolingienne, que l'Espagne et l'Italie sont désignées ainsi par référence à l'antiquité classique, et que l'Angleterre l'est par référence aux temps modernes.

6. Parmi ceux-ci, Fridugise et Ricbode ont fait l'objet d'une étude dans le livre de J. FLECKENSTEIN, *Die Hofkapelle*. Fridugise (p. 81-83) a succédé comme abbé à Alcuin en 808. Ricbode (p. 106-107) fut abbé de Lorsch à partir de 787, puis archevêque de Trèves en 791/3. Nous avons désigné Alcuin par son titre le plus élevé, puisqu'il fut abbé du monastère de saint Martin de Tours en 796.

7. Les références de ces expressions ont été données dans le tableau. Le titre de notre travail, *Viva voce*, est ainsi emprunté à Alcuin. Naturellement, tous les chiffres de la colonne de droite renvoient aux numéros des lettres dans l'édition Dümmler. Nous n'avons cité le texte latin que lorsqu'il y avait dans le texte référencé une indication explicite directe. Dans certains cas, l'intercommunication se déduit de manière indirecte : la citation serait alors trop longue.

8. Sur les événements de cette période, cf. L. HALPHEN, *Charlemagne*, p. 112-114. La vraisemblance d'entrevues privées directes entre l'envoyé du roi et le pape est augmentée par un indice précis : le secret des négociations était si strict qu'Alcuin a brûlé une lettre afin de restreindre les sources d'information ! A l'automne 799, Arn avait informé Alcuin, par un courrier envoyé de Rome, des doutes que

On perçoit donc, derrière ces indications, le bruissement de voix et d'accents différents, au milieu desquels Alcuin s'est trouvé plongé, et dont la présence sonore a laissé des échos dans l'oeuvre. Voir et entendre parler entre eux des *potentes* de tout le royaume, puis de tout l'empire, ne pouvait manquer d'enrichir l'expérience linguistique d'Alcuin⁹. Le latin dans lequel s'exprimait Felix d'Urgel n'offrait pas les mêmes colorations que celui dans lequel lui répondait Alcuin : nous ne pouvons que conjecturer ces différences entre l'expression orale d'un mozarabe et celle d'un insulaire¹⁰. Il est également probable que l'origine de locuteurs insulaires provenant de zones dialectales ou linguistiques différentes devait se reconnaître auditivement¹¹. Cette règle est applicable à l'ensemble des latinophones d'époque carolingienne : les accents régionaux devaient s'entendre en proportion directe de l'éloignement des centres du savoir et du pouvoir, et de la faiblesse culturelle des locuteurs.

Ces variations, allant de la simple nuance à la coloration caractérisée, étaient forcément perceptibles, mais néanmoins limitées, puisque nous ne rencontrons nulle part la moindre allusion à quelque problème d'intercompréhension que ce soit. Alcuin faisait ainsi l'expérience de la diversité multidialectale¹² et de l'unité "supraculturelle"¹³, au niveau à la fois intellectuel et physique du

soulevait la conduite passée du pape. Alcuin n'a autorisé que Candidus à lire la missive avant de la brûler (*ep.* 184).

9. Un cas particulier de ce plurilinguisme est celui de la langue employée à la cour. Pour le germanique, cf. W. BETZ, *Karl der Grosse und die lingua Theodisca*, in *Karl der Grosse*, t. 2, p. 300-306 ; K. MATZEL, *Das Problem der 'Karolingischen Hofsprache'*, in *Mediaevalia litteraria*, (*Festsch. f. H. de Boor*), 1971, p. 15-31 ; H. TIEFENBACH, *Altsächsisches und Althochdeutsches im Latein Alkuins*, in *Sprachwissenschaft*, t. 5, 1980, p. 320-338.

10. Mais les présomptions sont très fortes. Sur la situation sociolinguistique de l'Espagne musulmane, cf. *infra*, chap. VIII et notamment, sur la question des variations dialectales internes, n. 142.

11. L. HOLTZ, *Donat*, p. 287, a récemment souligné qu'en Irlande c'est "tout le système phonétique, spécialement dans le domaine vocalique, qui se trouve perturbé par une prononciation de type local...fortement influencée elle-même par le vieil irlandais". Cf. aussi les mises au point de F. KERLOUEGAN, *Le de excidio Britanniae*, p. 481-496.

12. Cette appellation est analogique : elle repose sur la distinction faite en dialectologie romane entre langue, dialecte et sous-dialecte. Sur ces questions, cf. *infra*, chap. VIII, n. 132. Deux sous-dialectes offrent des traits démarcatifs minimaux : quelques caractères de prononciation, quelques usages morphologiques, et des variations de vocabulaire, sans compter la couleur et le phrasé de l'énoncé.

13. Cette unité assure le fonctionnement du diasystème latin comme moyen de communication horizontale. Sur le concept de diasystème

face-à-face. Il cite ainsi des propos qu'il a entendu tenir lors d'un de ses séjours à Rome, par divers "intellectuels", sur des problèmes de calendrier religieux¹⁴. Il ne donne de précisions ni sur ses informateurs, ni sur les circonstances. Mais il dit clairement que c'est bien lui-même qui a écouté ou entendu les propos : *Audiui quosdam dicentes*. Sa connaissance de la grammaire latine est assez sûre pour que cette tournure n'ait pas été employée au hasard : il s'adresse à Charles, auquel il doit des informations sûres et personnelles. Qui étaient ces *quidam* ? Selon toute vraisemblance, des Romains, qui avaient gardé le contact avec les enseignements de Constantinople (ou leur souvenir) sur un point controversé. Parole, dialogue, écoute : l'information circulait directement, et Alcuin apparaît posté aux aguets des conciliabules dont Rome était riche. Il se montre à Charles en train d'écouter (et de comprendre) les propos tenus devant lui.

Cette curiosité active se détend à l'occasion d'entretiens intimes où Alcuin goûte le plaisir d'échanger des mots avec un ami cher (*dulcissimae familiaritatis eloquio*), fidèle en cela aux habitudes du maître antique auquel il dut son surnom¹⁵. Les poèmes auliques complèteraient notre impression ; venus de toutes les régions d'Europe, les protagonistes de l'époque ont fait résonner des paroles qu'Alcuin a écoutées avec attention : ses écrits en portent la trace.

Voix vernaculaires

Comme on pouvait le prévoir, la présence des illettrés est plus discrète. Alcuin les a-t-il entendus s'exprimer ? C'est très vraisemblable. Des certitudes sont offertes par divers *testimonia*. Alcuin se réfère, à plusieurs reprises, aux différents parlers vulgaires. Il écrit une lettre d'exhortation morale aux moines de plusieurs monastères sis dans son pays natal et, entre autres recommandations de bonne conduite, les invite à lire régulièrement au chapitre la Règle de l'ordre (bénédictin) et précise qu' "il faut expliquer celle-ci dans la langue de tout un chacun pour qu'elle soit comprise de tous"¹⁶. Le vieil-anglais est donc présent dans sa mémoire : sa nostalgie du pays natal l'amène à garder un contact affectif avec la langue de son enfance et à énoncer des prescriptions indispensables aux frères et aux serviteurs illettrés anglophones¹⁷.

et ses applications, voir notre étude, *Géographie linguistique*, p. 22 sqq. et les analyses proposées *infra*, chap. IX, *Conclusions*, n. 86.

14. *Ep.*, 143 : "Audiui, dum Romae essem, quosdam dicentes magistros, quod orientales populi nouem ebdomadas et Graeci octo, et Latini septem ieiunare soleant".

15. Alcuin avait été surnommé *Flaccus Albinus* en souvenir d'Horace (cf. M. MANITIUS, *Geschichte*, p. 275).

16. *Ep.*, 19 : "Saepiusque regula sancti Benedicti legatur in conuentu fratrum et propria exponatur lingua, ut intellegi possit ab omnibus".

17. L'enseignement de son maître intellectuel, Bède, l'avait

Sur le continent, Alcuin s'est trouvé en situation de communication orale personnelle avec des romanophones illettrés, c'est-à-dire avec des sujets dont la langue parlée était peu influencée par les modèles savants - même oraux. Parmi les nombreuses lettres qu'il a échangées avec l'archevêque de Salzbourg, il conclut une missive brève et hâtive par ces mots :

"Ton envoyé m'a donné toutes ces informations, mais il vaut mieux que ce soient tes lettres qui parlent, parce que la mémoire des illettrés n'est pas sûre¹⁸". Arn n'avait pas eu le temps d'écrire le détail des informations dont il disposait, mais il avait chargé son envoyé de les communiquer directement à son ami. Ce dernier tient à recevoir une confirmation écrite de ce qu'il a appris, et surtout de ce qu'il y a de neuf depuis lors. Il s'agit donc d'un cas précis de conversation entre Alcuin et un messenger illettré. Quelle était la langue parlée par ce dernier ?

Il paraît peu probable qu'Arn l'ait chargé de répéter un texte latin appris par coeur : l'archevêque aurait eu aussi vite fait de dicter une missive à un scribe et de l'envoyer par l'intermédiaire de son messenger. En réalité, celui-ci connaît les derniers événements et les projets en cours, et Arn s'en est remis à lui : malgré son absence de culture écrite, c'était un homme de son entourage, qui jouissait assez de sa confiance pour être chargé de renseigner Alcuin avec tout le soin nécessaire sur les opérations engagées aux frontières du royaume. Cela supposait un messenger qui communiquât aisément avec les deux interlocuteurs. Or, Arn, protégé de Charles, parlait vraisemblablement le francique, comme son roi. Alcuin, de son côté, devait connaître le northumbrien. Si ces deux dialectes sont tous deux germaniques par leur origine, ils avaient déjà nettement divergé à la fin du huitième siècle. La différence séparant ces deux branches du rameau germanique tendait à n'être plus seulement dialectale, mais à devenir frontière de langue¹⁹. Dans le meilleur des cas, la transmission de l'information aurait été gravement brouillée et aléatoire - à moins de supposer qu'Alcuin ait acquis une compétence spéciale en francique. Le plus probable est que le *missus* a parlé "le latin des illettrés"²⁰, c'est - à - dire une variété de protoroman.

préparé à une telle sollicitude linguistique. Cf. M. ROGER, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, p. 306-307 ; p. 323-324. La lettre pastorale que Bède adressa à la fin de sa vie à l'évêque Ethelbert, contient une analyse précise sur la nécessité de traduire en langue vernaculaire, suivie par un discours d'exhortation à ne pas se dérober à ces obligations.

18. *Ep.*, 112 : "Ideo missus tuus mihi haec omnia - sed magis litterae loquantur, quia memoria rusticorum fragilis est". Il s'agit essentiellement de la campagne contre les Avars.

19. Cf. K. MATZEL, *Das Problem* ; A.T. LAUGESSEN, *La civilisation germanique au VIII^e siècle*, in *Settimana 20*, Spolète, 1973, p. 659-689 et A. MEILLET, *Caractères généraux des langues germaniques*, Paris, 1917.

20. Sur l'apparition de cette expression (*romana lingua rustica*) et sur son sens, cf. *infra*, p. 592. L'énoncé d'Alcuin (*memoria*

Cris et conflits tourangeaux

Ce n'est pas le seul cas où nous trouvons des allusions à des dialogues. La réception de la parole savante par les illettrés avait nécessairement sa contrepartie dans des écoutes du verbe populaire par les lettrés. Benoît d'Aniane éprouvait mille difficultés à faire accepter par les laïcs de Septimanie la nécessité de la confession auriculaire. La parole du peuple chrétien se dérobe et se refuse, dans ce cas, aux prêtres, mais sans aucun doute par le biais de dialogues dont Benoît nous transmet l'écho : les dénégations des baptisés se devinent à travers ses échanges de lettres avec Alcuin, qui lui apporte le soutien de ses conseils²¹. Ces interrogations donnèrent sans doute lieu à des débats privés - et peut-être à des révélations publiques.

Dans un cas, cette fois dramatique, Alcuin dut s'opposer à son ami Théodulphe pour défendre devant l'empereur le droit d'asile qu'il estimait avoir été violé dans l'église de Saint-Martin de Tours²². Alcuin adresse à l'empereur un plaidoyer accompagné d'une *narratio* détaillée des faits, et dans ce cas nous avons des indications non seulement d'un contact direct de l'abbé avec le parler vulgaire de Touraine, mais même d'un véritable "bain linguistique". Car Alcuin a dû mener lui-même une enquête parallèle à celle qu'avait effectuée le *missus* Teotbertus. Le peuple de Tours, puis les moines du monastère ont été mêlés activement aux affrontements, ayant échappé au contrôle des notables locaux et de leur abbé. L'information a donc circulé sous une forme spontanée : des bruits ont couru dans la foule ; Alcuin en donne la teneur.

Le fugitif avait d'abord offert à boire dans la demeure où il s'était réfugié, et il avait adressé une harangue à une foule mêlée qui était venue le voir²³. Son appel à défendre l'honneur de saint Martin fut entendu, puisque les Orléanais envoyés par leur évêque

rusticorum) appartient à cette catégorie sémantique.

21. *Ep.*, 138 : "Dicitur uero neminem ex laïcis suam uelle confessionem sacerdotibus dare. Quomodo sacerdos reconciliat, quem peccare non nouit ?". Sur les difficultés rencontrées pour imposer la confession auriculaire, cf. le *Dict. de Théol. Cath.*, article *Confession* (par E. VACANDART pour la période qui nous intéresse), c. 874 notamment.

22. L'essentiel de ce dossier est constitué par la lettre 249 qu'Alcuin a adressée à Charlemagne (Sa date, incertaine, serait 802/803 d'après Dümmler) et par la réponse de l'empereur qui transmet son jugement - sévère - à l'abbé, après qu'un *placitum* eut été tenu à la cour. L'affaire a été étudiée en détail du point de vue juridique par L. WALLACH, *Alcuin and Charlemagne*, p. 103-126.

23. *Ep.*, 249 : "Fortasse et ille miser hortatus est ad mansionem suam rusticos uenientes inter pocula, ut defenderent ecclesiam sancti Martini, ne uiolenter raperetur ab ea".

furent reçus à coups de bâtons²⁴. Le conflit aurait été apaisé par une intervention des moines, accourus en entendant les cloches sonner anormalement²⁵. Tous ces mouvements s'accompagnèrent de conciliabules, de serments d'entraide, de cris et de discussions qu'Alcuin eut à reconstituer dans le détail. L'envoyé spécial procéda à une enquête de quinze jours, avec la présence intermittente des représentants de Théodulphe : interrogatoire, torture, Alcuin a assisté à toute la procédure. Ce récit permet de comprendre qu'il n'a pas pu vivre sans cesse isolé au sein du cercle des clercs et des hauts fonctionnaires. La parole populaire a jailli jusqu'à lui sous sa forme la plus spontanée et il n'a pu que participer de près à des interrogatoires où les inculpés s'exprimaient hors de tout contrôle grammatical²⁶.

Lutte contre la corruption linguistique

Le cadre linguistique et culturel qu'Alcuin avait rencontré en Touraine l'avait un peu surpris. Charles avait plaisanté sur le manque d'urbanité de son environnement, quand Alcuin avait refusé de l'accompagner à Rome²⁷. L'abbé pouvait-il imaginer qu'une des plus puissantes abbayes du royaume n'offrirait pas un terrain culturel idéal à ses ambitions pédagogiques ? Crut-il retrouver un autre York ? Quelques années après le début de son abbatiat, il avait reçu une lettre où le roi le remerciait de lui avoir envoyé son traité contre l'hérésie adoptianiste. Cette missive ne nous est pas parvenue, mais la réponse que lui fit Alcuin permet d'en reconstituer la teneur. Charles et ses "conseillers culturels" d'alors avaient naturellement remercié l'abbé de son travail et l'avaient loué²⁸. Mais Charles avait aussi attiré l'attention d'Alcuin sur quelques défauts mineurs : son

24. *Ib.*: *Haec uidens, uulgus indoctum... conclamarunt... ad fustes concucurrerunt...*

25. *Ib.*: "Fratres uero audientes signa prosilierunt de refectorio ad sciendum pro qua sonuissent causa".

26. *Ib.* Les esclaves et les petites gens auront droit au fouet et aux chaînes.

27. *Ep.*, 178 : Pendant l'été 799 (ou 800 ?), Charlemagne avait invité Alcuin à l'accompagner à Rome. Le refus de l'abbé provoqua un échange amical : "Sed et de hoc, quod mihi impropere uoluistis me fumo sordentia Turonorum tecta auratis Romanorum arcibus praeponere, scio. Et, ut cum pace dicam, magis ferrum nocet oculis quam fumus". Alcuin retrouve les goûts de la sagesse horatienne, et annonce Du Bellay.

28. *Ep.*, 172. Charles s'est fait lire à haute voix le texte du traité : "Libellum auribus sapientiae uestrae recitari fecistis". Ce document est à verser au dossier qu'a récemment rouvert M. RICHTER, *Die Sprachenpolitik*. L'audition de tout cet ouvrage aurait été longue pour un non latinophone - M. Richter, rappelons-le, a soutenu dans l'étude citée, que Charles ne savait pas le latin.

manuscrit présentait des erreurs de ponctuation, mais aussi des anomalies d'orthographe et peut-être de langue²⁹.

C'était un peu un jeu de reprocher au maître vieillissant quelques erreurs mineures, en sous-entendant qu'elles étaient le résultat de son goût exagéré pour la vie en "province". Alcuin le reconnaît de bonne grâce. Il incrimine d'abord sa mauvaise vue : elle l'avait empêché de corriger le manuscrit pris sous sa dictée par un scribe tourangeau³⁰. La suite de cette lettre traite d'autres questions. A la fin, Alcuin revient sur le problème de la correction des textes. Il rappelle que l'analphabétisme a presque provoqué la disparition du bon usage de la ponctuation. Il félicite le roi de ce qu'un retour impératif à de vraies normes soit en cours dans la chancellerie royale³¹. A son propre sujet, il déplore "de n'avoir guère de succès dans la lutte qu'il doit livrer chaque jour aux illettrés de Tours³²". Alcuin aggrave ainsi l'ampleur de son échec : il exagère ironiquement les contrastes. Mais il exprime une vérité : le souverain et l'abbé luttent pour le retour à une norme dont la *rusticitas*, qui apparaît deux fois en quelques lignes, est l'ennemie.

Car, dans le vocabulaire d'Alcuin, *rusticitas* est antonyme de *grammatica*. La notion d "ordre grammatical" apparaît d'ailleurs dans cette lettre³³. Cette opposition est cardinale dans la pensée de l'abbé, et elle correspond au passage d'un état de langue sauvage à une

29. *Ib.* : "Quod uero in litteris uel distinctionibus non tam scolastice currit, quam ordo et regula artis grammaticae postulat, hoc saepius uelocitas animi efficere solet".

30. Alcuin s'était plusieurs fois plaint de troubles de la vue, notamment lors d'un de ses déplacements en Belgique vers 799, où ses yeux avaient pâti de la poussière qui balayait les plaines (*ep.*, 170).

31. *Ep.*, 172 : "Punctorum uero distinctiones uel subdistinctiones, licet usus illorum propter rusticitatem pene recessit a scriptoribus. Sed sicut totius sapientiae decus et salutaris eruditionis ornatus per uestrae nobilitatis industriam renouari incipit, ita et horum usus in manibus scribentium redintegrandus esse optime uidetur".

32. *Ib.* : "Ego itaque, licet parum proficiens, cum Turonica quotidie pugno rusticitate". Sur la ponctuation, B. BISCHOFF, *Paléographie de l'Antiquité et du Moyen Age Occidental*, Paris, 1985, p. 187-191 ; sur la *distinctio*, L. HOLTZ, *Donat*, p. 100 sqq.

33. *Ib.* : "Vestra uero auctoritas palatinos erudiat pueros, ut elegantissime proferant quicquid uestri sensus lucidissima dictauerit eloquentia". Ce qui est en question dans cette phrase précise, c'est l'édition correcte des textes et non leur prononciation, comme l'a cru R. WRIGHT, *Late latin*, p. 111. Cf. notre étude *Vox agrestis*, p. 201. La notion de grammaticalité est rendue par le superlatif *elegantissime*, qui perpétue l'ancienne tradition cicéronienne de l'*elegantia*, c'est-à-dire de la maîtrise grammaticale du langage. Nous avons déjà rencontré ces notions. Y faut-il deviner aussi une référence à la calligraphie ?

rédaction policée. Alcuin, depuis 796, a pris en charge l'administration d'une immense abbaye sur les marches de l'Aquitaine. Malgré son désir de retraite et de calme, il n'a pas pu éviter de se trouver en contact avec une foule de chrétiens, clercs, ou laïcs : vingt mille esclaves auraient travaillé sur ses terres³⁴. Il s'est donc trouvé l'objet d'une pression romane, culturelle et linguistique plus grande que du temps où il avait vécu protégé dans son monastère d'York, puis entouré d'une cour royale vers laquelle convergeait l'élite spirituelle et culturelle du royaume³⁵. Sa réaction fait beaucoup songer à celle qu'auront cent cinquante ans plus tard Gonzom de Novare et sans doute aussi, dans une moindre mesure, Alvare de Cordoue, vers 850³⁶ : il se plaint des pesanteurs culturelles et des désordres de langue qu'il affronte. Malgré ses efforts, la pression demeure forte, exercée par l'expression orale et la culture des analphabètes auxquels il doit s'adresser désormais sans cesse, dans un pays dont la rusticité n'était souvent pas seulement intellectuelle. On devine le même agacement quand il déplore l'inertie intellectuelle de certains jeunes dont l'esprit est "rouillé"³⁷.

Parler aux peuples

Le phénomène de la communication est en outre présent de manière institutionnelle dans l'oeuvre d'Alcuin, en tant qu'il est engagé profondément dans la mission kérygmaticque. Une trentaine de lettres, réparties sur plus de dix ans et adressées à tous les protagonistes de toutes les parties de l'empire, en donnent l'impression vive. La présence efficace de la parole marque sa vie et son oeuvre. Les amis du pays natal, ainsi que Charlemagne, Arn, Théodulphe (tard venu)

34. Sur ce chiffre, cf. en dernier lieu P. BONNASSIE, *Survie et extinction du régime esclavagiste dans l'Occident du Haut Moyen Age (IV^e-IX^e siècles)*, in CCM, t. 17, 1985, p. 307-343, p. 324 et n. 109.

35. La question de la culture de et à la cour carolingienne a été traitée au t. 2 du recueil *Karl der Grosse, Das geistige Leben*, par F. BRUNHOLZL, *Die Bildungsauftrag der Hofschule*, p. 28-41 et par B. BISCHOFF, *Die Hofbibliothek Karl des Grosse*, p. 42-62. Cf. aussi B. BISCHOFF, *Paléographie*, p. 221 sqq. (*Manuscrits et histoire de la culture, L'époque carolingienne*) ; L. D. REYNOLDS, N.G. WILSON, *D'Homère à Erasme*, p. 63 sqq. ; P. RICHE, *Ecoles*, p. 65-79 (*Les princes carolingiens et la culture*) ; R. MC KITERICK, *The Carolingians and the Written Word*, surtout le chap. 6 (*The Literacy of the Laity*). Des indications précieuses également dans L. HOLTZ, *Donat*, p. 314-316 et dans son étude *La redécouverte de Virgile aux VIII^e et IX^e siècles d'après les manuscrits conservés*, in *Lectures médiévales de Virgile, Actes du colloque organisé par l'Ecole Française de Rome, Rome, 1985*, p. 9-30.

36. Sur Gonzom, cf. *infra*, Annexe 3 ; sur Alvare, chap. VIII.

37. *Ep.*, 308. La lettre, adressée à Charles, serait postérieure à l'an 800. L'empereur a été placé par la Providence à la tête de la Chrétienté "ad iuuenum mentes quadam inertiae rubigine obductas ad acumen ingenii per uestram sanctissimam sollertiam eliminandas".

purent lire, et souvent à plusieurs reprises, soit des programmes généraux, soit des instructions précises pour les encourager - et les aider - à diffuser la Parole divine³⁸. L'archevêque de Cantorbéry, Aethelard, reçut, vers le mois de Juin 793 une longue lettre dont le thème central était la prédication. Sur les quelque mille mots du texte, le champ sémantique de ce concept apparaît une quinzaine de fois, réparties régulièrement tout au long du message et parfois exprimées en des formules très imagées : "Ta gorge doit être la trompette de Dieu et ta langue pour chacun le héraut du salut"³⁹. "La négligence des pasteurs qui laissent leur église dans le silence est stigmatisée, car leur parole doit ouvrir aux peuples les "portes du ciel"⁴⁰". Alcuin a nourri sa lettre d'une ardeur parénétiq ue : il s'est efforcé d'être le premier à faire retentir aux oreilles de l'archevêque un sermon lyrique - même si l'architecture en est très mesurée - qui exalte la fonction linguistique et communicante des serviteurs de l'Eglise.

Quelques années plus tard, l'abbé de Tours écrit à Charles une de ces épîtres, qui, en réponse à une question du roi, lui offrent une petite question d'exégèse. Alcuin y donne d'abord une interprétation du sens des deux glaives : puis il profite du sujet (qui s'y prête) et de l'attention de son correspondant, pour pousser son exposé vers un problème pastoral qui le préoccupait. Il rappelle d'abord l'importance vitale de la prédication : "Les prédicateurs de l'Eglise doivent montrer aux peuples la charité du Christ rédempteur, grâce à une parole incessante"⁴¹". Il souligne que les laïcs ont également à prendre part à cette tâche. Ces considérations conduisent ensuite Alcuin au point majeur de sa lettre : des prêtres rencontrent alors en diverses régions - que le narrateur ne précise pas - des difficultés pour prêcher eux - mêmes directement, "parce qu'il a été interdit - dit-on - aux prêtres et aux diacres de prêcher dans les églises"⁴²". L'abbé demande à Charles d'intervenir pour faire lever

38. Lettres adressées aux amis d'outre Manche, 17, 124, 171, 189, 301, 302 ; à Charlemagne, 41, 110, 205 ; à Arn, 113, 184 ; à Théodulf, 225.

39. *Ep.*, 17 : "Memor semper esto, quod guttur tuum tuba Dei debet esse et lingua tua omnibus praeco salutis".

40. *Ib.*: "Aperite assiduis praedicationibus portas caeli populo Dei".

41. *Ep.*, 136 : "Et maxime praedicatores ecclesiae Christi caritatem redemptoris nostri per uerba sedulae praedicationis populis ostendant".

42. *Ib.*: "Nam dicunt ab episcopis interdictum esse presbyteris et diaconibus praedicare in ecclesiis". Alcuin se demande cependant si cette interdiction ne serait pas, en fait, un prétexte forgé par les prêtres incapables de prêcher. Il y aurait de leur part une sorte de grève du zèle : si cette interprétation est vraie (et elle n'est pas incompatible avec d'autres : certains évêques ont pu réellement interdire de parole leurs prêtres), elle nous offre un indice des difficultés auxquelles s'est heurté le bas clergé pour respecter les normes de prédication nouvelles, mises en place à mesure que s'étendait

ces interdits. Il rouvre un dossier bref dans lequel on reconnaît quelques-uns des arguments qu'avait employés Césaire d'Arles. Ce dernier avait encouragé les prêtres de son diocèse à prêcher eux-mêmes et, au cas où ils se seraient sentis incapables de le faire, à lire directement à haute voix des homélies déjà rédigées⁴³. Césaire établissait ainsi, comme Isidore⁴⁴, une équivalence entre les deux opérations. Alcuin s'appuie sur celle-ci, mais en retourne le sens : si lire une homélie est la même chose que composer soi-même un sermon, l'inverse est vrai : "Pourquoi donc partout, dans les églises, écrit Alcuin, les homélies sont - elles lues par tous les ordres du clergé ? Qu'est une homélie sinon une prédication ? Il serait étrange d'autoriser une lecture et d'en interdire le commentaire, qui permet à tous de comprendre⁴⁵". La parole des prêtres doit donc résonner dans les églises : Alcuin insiste sur le contact qui s'établit grâce à elle avec le public des fidèles. Il privilégie en outre une parole paroissiale, limitée à un cercle plus restreint, et sans doute mieux capable de s'adapter aux exigences d'une pastorale provinciale et rurale.

Au terme d'une autre lettre où ont été traitées quelques - unes des plus graves affaires du royaume, Alcuin conclut en exhortant son ami Arn, archevêque de Salzbourg, à "prêcher sans arrêt au peuple la Parole de Dieu⁴⁶". Bien entendu, Arn, maître d'un des plus puissants

la réforme. Cf. *infra*, p. 000 sqq. Il y aurait donc convergence de deux phénomènes : le petit peuple chrétien deviendrait plus ou moins sourd à la nouvelle parole et les prédicateurs modestes muets.

43. Cf. G.P. BECK, *The Pastoral Care of Souls in South East France during the Sixth Century*, Rome, p. 267 sqq.

44. Sur le témoignage d'Isidore, cf. *supra*, chap. IV, p. 000

45. *Ep.*, 136 : "Quid est omelia nisi praedicatio ? Mirum est, quod legere licet, et interpretari non licet, ut ab omnibus intellegatur". Le contexte permet d'écarter le sens de "traduire" pour *interpretari*, pour retenir celui de "commenter". Cette signification est bien attestée dans les textes classiques et tardifs, chrétiens et païens, comme le prouvent les rubriques des différents dictionnaires (surtout le TLL). Pour l'époque carolingienne, en l'absence d'étude précise sur ce point, la distribution entre les sens semble se maintenir. Comme exemple net d'un emploi au sens de "commenter", nous nous référons à la lettre où Charlemagne recommande, vers 800, à l'évêque de Liège Gerbaud, de faire lire à haute voix les instructions qu'elle contient à l'ensemble des fidèles (*coram omnibus*) et de les expliquer (*tradere*) ; il ordonne ensuite qu'elles soient diffusées dans toutes les églises et répète l'ordre : *et bonos interpretes mittite qui omnia tradant* (MGH, *Capit. reg. franc.*, t. 1, 1, p. 243). L'équivalence entre *interpretari* et *tradere* est ici certaine. Or, nous verrons, *infra*, ch. VII, que *tradere* ne signifie jamais "traduire", mais toujours "commenter". De ce fait, les *boni interpretes* dont il est question sont à comprendre au sens juridique, *interpretes iuris* (ceux qui commentent et expliquent le droit). Il en va de même dans cette lettre 136.

46. *Ep.*, 184 : "Populo quoque, ut saepius deprecatus sum,

évêchés du royaume, n'avait pas besoin de telles indications. Le but recherché par Alcuin était sentimental : partager avec son ami, dont il a regretté souvent l'éloignement, la joie d'une fonction réelle et efficace dans cet acte de communication⁴⁷. L'abbé se représente même fugitivement son ami, tant dans l'intimité de ses clercs que devant des auditoires populaires⁴⁸. Le goût de la parole, la recherche de la communication, l'exigence de la mission kérygmaticque apparaissent chez Alcuin jusqu'au bout de son existence.

Les moines du monastère de Saint - Vaast lui avaient demandé d'enrichir la bibliothèque et leur documentation religieuse. Il leur adressa des poèmes, des messes, des prières et leur annonça l'envoi prochain d'une *Vie* de leur saint patron. Il ajouta un paragraphe d'exhortations morales où il insistait sur l'utilité de la lecture, "parce que dans les livres Saints Dieu parle à l'humanité, tandis que dans ses prières, l'humanité parle à Dieu. Or, que peut - il y avoir de plus doux que d'entendre parler Dieu⁴⁹ ?". Alcuin a la volonté de partager cette douceur de la parole divine avec ses confrères, bien sûr, mais aussi avec la grande masse des sujets européens de l'Empire. Northumbrie, Kent, Bavière, Picardie : les liens personnels qui l'unissent à ces terres ne se bornent pas à des relations privées. On y décèle une projection du moi, ouvert sur l'ensemble des peuples, dans le désir et l'exigence de la communication.

Savoir parler

Si les VI^e et VII^e siècles furent le temps des missions et des conversions purement religieuses, la fin du VIII^e siècle et le début du IX^e associèrent de très dures campagnes militaires à ces missions chrétiennes intenses et multiples, pour conquérir, convertir et assimiler les multitudes de l'Est. Le contexte historique et religieux poussait très fort tous les cadres ecclésiastiques du royaume carolingien à s'engager activement dans ce *Drang nach Osten*. Cette poussée centrifuge s'accompagna d'une restructuration des forces vives de l'Eglise, sur des territoires dès longtemps chrétiens : Alcuin, si sensible aux possibilités de la communication, exprime à plusieurs reprises le vœu de ne pas voir la violence militaire l'emporter sur la persuasion chrétienne dans les conquêtes extérieures⁵⁰ ; il

praedica instanter uerbum Dei".

47. Il est également fidèle à son maître anglo-saxon Bède, qui rédigea vers la fin de sa vie, une très longue lettre pastorale.

48. *Ib.*: "Ostende illis uiam salutis ; hos secreta collatione, illos publica praedicatione confirmans".

49. *Ep.*, 296 : "Quia in libris sanctis Deus loquitur ad hominem, et in orationibus suis homo loquitur ad Deum. Quid dulcius debet esse quam Deum audire loquentem ?". Alcuin reprend ici un thème traité d'abord par Cyprien de Carthage.

50. *Ep.*, 107 (Printemps 796, adressée à Arn) : "Esto praedicator pietatis, non decimarum exactor".

faisait confiance à la pédagogie⁵¹. Mais, pour que celle -ci fût efficace, il convenait que ses porteurs fussent capables de la pratiquer, autrement dit, l'éducation et la culture des serviteurs de l'Eglise devaient être examinées, jugées, réformées, améliorées. D'illustres noms, venus de toute l'Europe, participèrent à ce travail qui, amorcé dès la première moitié du VIII^e siècle, franchit brusquement avant 800 un seuil quantitatif et qualitatif dans les exigences requises et les résultats obtenus⁵².

Alcuin figure en bonne place dans cette rénovation, quelle qu'ait été l'ampleur de sa participation. Faut - il voir en lui l'inspirateur, voire le rédacteur d'une grande partie des capitulaires édités sous Charlemagne, surtout de ceux qui concernèrent la réorganisation de l'Eglise et du royaume, puis la restauration de l'Empire⁵³ ? De toute manière, il collabora à la mise en place progressive d'une série de dispositions légales dont le but était double : déraciner complètement les traditions païennes encore vivantes sur les terres chrétiennes et instaurer un mode de vie pieux pour tous les laïcs ; former des évêques et surtout des prêtres capables d'arriver à ces résultats en les encourageant à communiquer leur savoir et à montrer leur conduite en exemple à leurs ouailles. Ces deux entreprises ne pouvaient réussir sans la mise en place d'un système de communication générale, approprié et efficient.

Persuader plutôt que forcer

La corrélation entre le contexte historique et l'activité d'Alcuin se laisse aisément percevoir. Pendant l'été 796, le souverain remporta une victoire importante contre les Avars. Alcuin lui adressa, dès qu'il fut informé de ce succès (par Arn, sans doute), une lettre enthousiaste. Il mêla à l'éloge militaire et religieux du roi et à des prières ferventes, une série de recommandations sur la conduite à tenir dans la conversion du nouveau peuple : disposer de prédicateurs de qualité, renoncer à imposer immédiatement la dîme, assurer une progression judicieuse de l'instruction religieuse, procurer aux nouveaux auditeurs un enseignement qui ne dépasse pas leurs capacités intellectuelles. Alcuin appuie son exposé sur l'Evangile, sur Jérôme, sur Augustin⁵⁴. Cette armature patristique est renforcée par une

51. La philosophie d'Alcuin se résume sur ce point dans la belle formule qu'il emprunte à l'apôtre Paul : "Hoc enim totius mundi praedicator significavit, ut nova populorum ad fidem conversio mollioribus praeceptis quasi infantilis aetas lacte esset nutrienda (ep. 110)".

52. Cette réforme, et notamment ses origines au temps de Boniface, ont été étudiées avec précision par J. FLECKENSTEIN, *Die Bildungsreform*.

53. L. WALLACH, *Alcuin and Charlemagne* (qui surestime peut - être le rôle d'Alcuin, dans une cour qui comptait d'autres grandes figures) ; J. FLECKENSTEIN, *Die Bildungsreform*, et *Die Hofkapelle*, p. 70 et 240 notamment, offre des indications mesurées, fondées sur une prosopographie des lettrés carolingiens.

54. *Ib.* Il se réfère notamment à l'ouvrage où Augustin s'est

véritable réflexion politique qui conduit l'abbé à mettre très fermement en garde Charles (et Arn). Il fallait éviter de renouveler l'erreur commise dans le cas des Saxons : "Il valait mieux perdre la dîme que la conversion⁵⁵". Autrement dit, en une période où la puissance militaire franque pouvait imposer l'écrasement des traditions païennes par la seule violence, Alcuin préfère le recours à la persuasion : on verra là un très sûr indice de son aptitude à considérer dans leur réalité et à conduire à leur pleine efficacité les moyens de la communication. Un tel choix, en effet, suppose que son responsable ait mûrement considéré les méthodes les plus propres à faire pénétrer ses convictions chez des ethnies dont la culture et la langue rendaient très difficile l'accès intellectuel pour des missionnaires chrétiens.

C'est dans une telle perspective qu'Alcuin, fidèle à l'héritage de Bède, et à travers lui d'Augustin, fut un des protagonistes de la réforme carolingienne (*reformatio*) ; jusqu'en 796 au moins, il n'est pas exagéré de croire qu'il en fut un des maîtres d'oeuvre. La liste des capitulaires qui concernent l'Eglise et ses fidèles, émis sous le règne de Charlemagne - et presque toujours par lui-même -, s'étend de 769 à 813⁵⁶. Deux des plus importants ont été publiés du vivant d'Alcuin : le *Capitulare ecclesiasticum (Admonitio generalis)* du printemps de 789 et le *Capitulare generale Aquense* de l'automne 802⁵⁷. Il faut y joindre l'*Epistula de litteris colendis*, qui semble avoir été promulguée quelques années après l'*Admonitio generalis* de 789⁵⁸. Il est vraisemblable qu'Alcuin fut l'inspirateur et le rédacteur

intéressé à la prédication la plus humble, le *De catechizandis rudibus*. L'oeuvre publiée sous le titre et sous le nom d'Alcuin n'est pas de notre auteur, comme l'a montré J.P. BOUHOT, *Alcuin et le de catechizandis rudibus d'Augustin*, in *Rec. Aug.*, t. 15, 1980, p. 176-240.

55. *Ib.*: "Sed melius est illam amittere quam fidem perdere".

56. Nous avons suivi l'édition procurée dans les *MGH, Leges, 2, Capitularia regum francorum*, t. 2 (ed. A. BORETIUS, Hanovre, 1881). Le premier des capitulaires qui nous intéresse est daté de 769 (mais sans indication de lieu) ; le dernier de l'été 813, à Aix-la-Chapelle. Cette documentation est actuellement en cours d'enrichissement par les soins de P. BROMMER, qui édite dans la même collection les *Capitula episcoporum* (t. 1, Hanovre, 1984) et a publié une étude, *Capitula episcoporum. Bemerkungen zu den bischöflichen Kapitularien*, in *ZKG*, t. 91, 1980, p. 207-236.

57. Le *Capitulare* de 789, p. 52-62 de l'édition A. Boretius, est à la fois le plus long et le plus complet. Le *Capitulare* de 802 est aux pages 91-99.

58. *Ib.*, p. 78-79 (la lettre a été ajoutée aux *capitula*). Nous ne suivons pas l'éditeur qui voit dans cette lettre une rédaction due à l'évêque Gerbaud de Liège, et continuons de la considérer comme un envoi du souverain, suivant le dernier éditeur et commentateur de ce document, L. Wallach, dans son étude *Alcuin and Charlemagne*, p. 202-204. Outre les arguments retenus par L. Wallach, soulignons que les textes rédigés par l'évêque ont un phrasé beaucoup plus roman :

de ces deux derniers documents. De toute manière, sa coopération à toute la législation, royale puis impériale, sur les questions d'éducation, de culture et de religion, transparait dans toute sa correspondance, notamment avec le souverain ; la lecture de ses oeuvres didactiques ou polémiques confirme pleinement cette impression.

Placé au coeur d'un réseau de communications multiples, soucieux de diffuser le message chrétien jusqu'à obtenir par la persuasion la conversion des peuples vaincus, spectateur et acteur des grands changements institutionnels de la fin du VIII^e siècle, Alcuin offre une série considérable de *testimonia* sur la communication, écrite et orale, alors que nous sommes parvenus à un moment critique de notre histoire culturelle et linguistique. En effet, le huitième siècle post-mérovingien avait laissé une situation mouvante, au sein de laquelle les différents registres du langage parlé et écrit par les sujets les plus instruits restaient en un contact plus ou moins étroit avec l'expression orale des locuteurs les moins instruits. L'écriture (l'acte d'écrire) tissait un certain *continuum*⁵⁹ entre les formes spontanées et les formes élaborées du langage. Que devient cette osmose entre *uox litterata* et *uox illitterata*, au cours de la réforme carolingienne, sous l'effet des décisions culturelles, des choix pédagogiques et des exigences culturelles d'Alcuin ?

II - FACTEURS D'ADAPTATION

Le goût, la volonté et le plaisir de la communication générale s'accordent-ils chez Alcuin avec les contraintes de la communication verticale ? Les leçons héritées des traités théoriques augustinien et grégorien sont-elles acceptées et privilégiées⁶⁰ ? La réponse à ces questions permettra de déterminer dans quelle mesure Alcuin pouvait s'adapter à la situation sociolinguistique de cette fin du huitième siècle sur le continent. Par d'indiscutables traits, la réponse semble d'abord positive. Mais, à côté des facteurs favorables, apparaissent de véritables massifs de résistance aux changements et aux régulations indispensables.

voyez notamment la lettre publiée p. 242, en appendice à celle où le souverain déplorait l'ignorance des parrains. P. Brommer (*Bemerkungen*, p. 226) attribue également cette épître à Charles.

59. Cf. *supra*, chap. V.

60. Sur ces aspects de l'héritage, cf. *supra*, chap. II et III.

L'exemple d'Augustin et de Grégoire : la distinctio stylistique

Dans la culture qu'Alcuin avait acquise lors de ses années de formation, des éléments propices jouaient en faveur de choix réalistes. D'abord, il avait lu et médité l'oeuvre pastorale de Grégoire le Grand. Le pape, qui avait su conquérir pacifiquement la Bretagne, suscite chez lui un intérêt et une admiration très vifs. Alcuin s'inspire de ses recommandations pour indiquer à son tour que l'évangéliste doit être doué de discernement pour accorder la forme de son enseignement au message qu'il apporte, au public qu'il vise, aux circonstances qui l'entourent. Pour maîtriser ces qualités, rien ne vaut une lecture assidue du livre qu'a composé Grégoire sur la *cura pastoralis* : Arn est amicalement, mais fermement, invité à le méditer⁶¹. Eanbald II⁶², archevêque d'York et Higbald⁶³, évêque de Lindisfarne, reçoivent les mêmes incitations. Alcuin appelle le pape : "Notre Grégoire, notre prédicateur⁶⁴". Il se réfère et renvoie ses correspondants à d'autres oeuvres : *Homélies*⁶⁵, *Dialogues*⁶⁶. D'Augustin à Alcuin, la tradition pastorale semble ainsi préservée sous ses aspects les plus réalistes et les plus efficaces. Les deux siècles qui avaient permis l'établissement par les Pères d'une théorie souple et riche de la communication orale, ne furent nullement ignorés d'Alcuin. Son outillage mental et sa culture suffisaient pour élaborer de nouvelles règles plus exigeantes et plus audacieuses dans le sens d'une adaptation aux publics.

Car, en leur temps, les choix d'Augustin avaient été autant de hardiesses. Certaines des oeuvres spirituelles du maître d'York s'inspirent donc des préceptes énoncés par le *De catechizandis rudibus*. Gisèle et Rectrude (soeur et fille du roi) obtinrent de leur guide spirituel qu'il rédigeât à leur intention un commentaire sur l'Evangile selon saint Jean en un style plus simple, et par conséquent

61. *Ep.*, 113 : "Vnde et doctor populi Dei, dum cunctis uirtutum lucernis in domo clarescere debet, maxime tamen sagacissimae discretionis intelligentia pollere ; ut sciat, quid cui personae sexui aetati et proposito uel etiam tempori conueniat. Quae omnia beatus Gregorius clarissimus doctor in libro pastoralis curae studiosissime exquisiuit, personis distinxit, exemplis firmavit. Ad cuius libri lectionem te, sanctissime praesul, remitto ; obsecrans, ut illum saepius quasi enchiridion habeas in manibus et in corde retineas".

62. *Ep.*, 115.

63. *Ep.*, 124.

64. *Ib.* : "Lege saepius, obsecro, beati Gregorii praedicatoris nostri libellum de pastoralis cura". Cf. n. 61 et 65.

65. *Ep.*, 128 : "Quod optime in omeliis beati Gregorii papae, praedicatoris nostri, perite intellegere poteris".

66. *Ib.* : "Sed tenete nunc in manu uel uitas patrum, uel miracula sanctorum, quorum in dialogis beati Gregorii doctoris nostri multa inueniuntur".

plus facile à comprendre que celui d'Augustin⁶⁷. Le comte Wido avait également réclamé un traité de morale. Alcuin le lui adresse en précisant qu'il l'avait composé en style simple et divisé en paragraphes, "de manière que ses paroles pussent se fixer plus facilement dans sa mémoire pieuse⁶⁸". Ce laïc était un *potens*, mais ses capacités culturelles, comme celles des deux femmes, exigeaient qu'Alcuin abaissât le niveau stylistique et intellectuel de son oeuvre. Il avait tout à fait conscience de ce problème et s'était efforcé, en de tels cas, d'appliquer les préceptes grégoriens de la *distinctio*.

Reconnaissance de la langue anglaise

Plus graves que les problèmes de style et de contenu sont les difficultés dues à la différence entre la langue naturelle des auditeurs et celle que parle le prédicateur. Elles dataient de l'évangélisation même des îles. Déromanisée, déceltisée et déchristianisée après le choc des invasions du V^e siècle, l'Angleterre a posé d'emblée aux missions romaines la question de la langue⁶⁹. Il a fallu s'exprimer en vieil anglais pour réussir la reconquête pacifique de l'Angleterre par le christianisme. Alcuin a vécu toute son enfance en contact avec cette langue, sous la forme dialectale du Northumbrien. Il l'a entendue et apprise avant d'être oblat⁷⁰. Mais,

67. *Comment. in Ioan., Epistola Christi famularum Gislæ atque Rectrudæ ad Albinum magistrum*, PL, t. 100, c. 739 C : "Noli nos ieiunas dimittere, ne deficiamus in uia. Habemus siquidem clarissimi doctoris Augustini homeliatico sermone explanationes in eundem euangelistam, sed quibusdam in locis multo obscuriores, maiorique circumlocutione decoratas, quam nostræ paruitatis ingeniolum intrare ualeat". On note la corrélation établie entre un style savant, une syntaxe complexe et une communication rendue fragile ; en outre, la déclaration de modestie intellectuelle n'est pas, ici non plus, un simple cliché.

68. *De uirtutibus et uitiiis liber, Epistola nuncupatoria ad Widonem comitem*, PL, t. 100, c. 613-614 : "Singulis siquidem huius sermonis seriem distinxi capitulis, quatenus facilius uestræ deuotionis memoriae hæc mea dicta inhaerere potuissent".

69. Sur ces événements et ces problèmes, A. FLICHE et V. MARTIN, *Histoire de l'Eglise*, t. IV, p. 385-391 et t. V, p. 277-328 ; P. RICHE, *Education et culture*, p. 353 sqq. ; M. ROGER, *L'enseignement*, p. 202 sqq. ; et surtout la thèse de F. KERLOUEGAN, *Le De excidio Britanniae de Gildas*, p. 5 sqq. Pour notre part, nous croirions volontiers à une survie "sauvage" du latin, sous formes d'îlots linguistiques et de zones de résistance, avec des transitions généralisées vers le bilinguisme dans l'aristocratie. La Bretagne a été romanisée plus tôt (I^{er} siècle) que la Roumanie (II^e) et est restée plus longtemps dans l'Empire (V^e/ III^e). Or, la Dacie n'a jamais perdu sa latinité, alors que plus aucune institution ne la soutenait (malgré l'importance des rémanences romaines et des échanges avec Constantinople).

70. Cf. la *Carte dialectale de l'île* dans F. MOSSE, *Manuel de l'Anglais du Moyen Age*, t. 1, *Vieil Anglais*, Paris, 1945, p. 18. H. TIEFENBACH, *Altsächsisches und Althochdeutsches*, a décelé quelques particularités dues au substrat dialectal dans le latin d'Alcuin.

même devenu moine, il n'a pu l'effacer de son oreille, puisque de très nombreux servants et frères des monastères étaient illettrés. Il a lui-même rappelé que la Règle de saint Benoît devait être traduite lors des assemblées générales du monastère de Durham⁷¹. Les abbés de ce monastère avaient précisément fait l'objet d'une *Histoire* composée par Bède⁷². Que ce soit par l'intermédiaire d'Egbert qui, formé par Bède, avait ensuite dispensé son enseignement au jeune moine, ou par le truchement des manuscrits du Vénérable, Alcuin fut en contact étroit avec l'enseignement et l'esprit du maître de Jarrow⁷³. Or, Bède avait non seulement traité de pédagogie chrétienne selon la tradition grégorienne (il avait écrit lui aussi une *cura pastoralis*), mais il avait affronté la question de la langue en donnant au vieil-anglais le statut de langue écrite⁷⁴. Il avait entrepris de traduire, à l'extrême fin de sa vie, l'*Evangile selon saint Jean, in nostram linguam*, comme le raconte Cuthbert⁷⁵. Ce texte ne nous est pas parvenu, mais l'oeuvre était sûrement conservée au VIII^e siècle. En outre, et cette fois un fragment est arrivé jusqu'à nous, Bède avait composé dans sa langue natale un "chant de la mort"⁷⁶. Enfin, il nous a conservé les premiers vers d'un poème sur la Création composé par Caedmon, qui était dans la seconde moitié du VII^e siècle un serviteur du monastère de Whitby⁷⁷. Cet intérêt de Bède pour la langue naturelle de son pays n'a pu échapper à Alcuin.

Cela est d'autant plus vraisemblable que, pendant ces septième et huitième siècles où se constitue la nation anglaise, apparurent sans doute de très nombreux produits de la création littéraire, orale d'abord, écrite ensuite, chrétienne et païenne. Vers 700 fut créé dans un monastère du Nord un poème de plusieurs milliers de vers qui paraphrasait le début de la *Genèse*⁷⁸. Après 750, le poète Cynewulf composait des poèmes chrétiens⁷⁹. L'inspiration païenne accédait aussi à l'écriture : c'est justement en Northumbrie que fut mis par écrit

71. Cf. *supra*, n. 16.

72. M. MANITIUS, *Geschichte*, p. 83 ; sur Bède, on verra aussi M. ROGER, *L'enseignement*, p. 304-310.

73. Sur cette question, M. MANITIUS, *Geschichte*, p. 76 et 87 ; P. RICHE, *Education*, p. 430-433 ; *id.*, *Ecoles*, p. 56-57 ; M. ROGER, *L'enseignement*, p. 312-319.

74. Sur ces problèmes, P. RICHE, *Education*, p. 444-449 ; L. LENTNER, *Volkssprache*, p. 54 sqq.

75. Cf. *Venerabilis Bedae, Historiam ecclesiasticam gentis Anglorum, Historiam abbatum, Epistolam ad Egbertum*, ed. C. PLUMMER, 2 vol., Oxford, 1896, in Appendix II, *De obitu Bedae* (p. CLXI-CLXII).

76. Texte dans F. MOSSE, *Manuel.*, p. 335.

77. *Ib.*, p. 238.

78. *Ib.*, p. 296.

79. *Ib.*, p. 312.

au début du huitième siècle le célèbre poème épique sur le héros *Béowulf*⁸⁰. Enfin, le goût des énigmes, illustré en latin par divers évêques insulaires de cette période, a donné lieu à des listes de petites descriptions rédigées en vieil-anglais⁸¹. Or, on connaît le goût d'Alcuin pour ces devinettes, qui par la suite amusèrent tant son souverain⁸². Tout porte à croire, par conséquent, que l'ambiance culturelle de l'île - et surtout de la Northumbrie - a mis le moine d'York en contact avec une littérature vernaculaire. Celle-ci représentait de toute manière l'adaptation - déjà réalisée si souplement dans le cas de la conversion des Anglo-Saxons - de la *cura pastoralis* aux réalités de l'histoire et de la société.

Alcuin avait aussi de bons exemples sous les yeux. Lors d'un synode tenu en Bretagne (alors que lui-même était déjà devenu conseiller de Charles), en 786, "les décrets furent lus un par un en présence de l'assemblée. Puis ils furent expliqués clairement pour que tous puissent comprendre, tant en latin qu'en langue populaire (*theodisce*)⁸³. Le statut linguistique de l'Angleterre était donc pris en considération. Malgré la fierté que des insulaires éprouvaient pour leur latinité impeccable, ils étaient invités, ou ils se contraignaient de bonne grâce, au "saut" linguistique indispensable.

Bilinguisme austrasien

Passé sur le continent, Alcuin rencontre également des phénomènes de bilinguisme, qui n'étaient nullement sporadiques, à la cour et dans les zones Nord et Est du royaume : bref, partout où les dialectes germaniques demeuraient vivants, soit sous forme d'îlots dans des espaces romanophones, soit de manière dominante, soit même de façon

80. *Ib.*, p. 273.

81. *Ib.*, p. 294. Le livre cité présente le grand avantage de donner de larges extraits des oeuvres présentées : il est ainsi possible de se faire une idée précise de cet arrière-plan culturel et linguistique.

82. Cf. PH. WOLFF, *L'éveil intellectuel*, p. 51-52.

83. Le texte est dans l'édition de la correspondance d'Alcuin par E. Dümmler (*ep.*, 5) : "Et in conspectu concilii clara uoce singula capita perlecta sunt, et tam latine quam theodisce, quo omnes intelligere potuissent, dilucide reserata sunt". La lettre aurait été écrite par l'évêque Georges d'Ostie et adressée au pape Hadrien I, d'après L. LENTNER, *Volkssprache*, p. 57. Quatre remarques : 1) Les responsables du synode s'assurent vraiment que la communication est établie ; 2) Certains assistants ne comprennent pas (bien) le latin ; 3) On ne nous dit pas qu'il y a eu traduction au sens strict, mais plutôt explication ; *reserare* désigne la même opération que le verbe *tradere* (cf. *infra*, p. 577 sqq.) ; 4) L'adverbe *theodisce* pour désigner le vieil anglais ne doit pas étonner : ce n'est pas un germanisme puisque, en vieil anglais, le mot *theoth* signifie "peuple". Cela explique notre traduction.

exclusive⁸⁴. Saint Boniface avait tracé la voie deux générations plus tôt⁸⁵. Maître d'une latinité plus sûre d'elle-même, il avait pris des mesures énergiques pour garantir à la fois chez les prêtres la pureté de l'enseignement et du culte chrétiens, et l'efficacité de l'évangélisation auprès du peuple. Cette adaptation radicale s'exprima notamment dans le statut qui déclarait : "Qu'il n'y ait pas de prêtre qui ne s'applique à questionner avec précision dans leur propre langue les candidats au baptême, au moment du renoncement et de la profession de foi. Ainsi ceux-ci comprendront à quoi ils renoncent et ce qu'ils professent. Le prêtre qui dédaigne d'agir ainsi doit être tenu à l'écart⁸⁶".

Alcuin ne connut peut-être pas le talent de saint Mummolin à s'exprimer aussi bien en germanique qu'en latin⁸⁷. Mais il entendit certainement parler de saint Chrodegang, qui, d'abord référendaire, devint évêque de Metz et mourut une dizaine d'années seulement avant l'arrivée de l'Anglo-Saxon sur le continent⁸⁸ ; or, il parlait aussi bien le germanique que le latin⁸⁹. Qu'il en soit ainsi fait état, signifie que ce bilinguisme, fondé sur la double pratique par cet évêque d'un idiome "barbare" et de la langue traditionnelle de la Chrétienté en Occident, était un phénomène important aux yeux des lettrés carolingiens. Cette promotion d'une nouvelle alliance langagière fut certainement provoquée d'abord par l'accession au pouvoir d'une famille austrasienne, puis légitimée par le prestige de Charlemagne. Ce souverain était lui aussi bilingue. Non seulement

84. Qui parlait quelle langue et dans quel espace ? Ces questions difficiles ont reçu une excellente mise au point de L. Musset, *Les invasions*, t. 1, p. 171-181. Les cartes dialectologiques de l'Europe moderne, dont les frontières linguistiques reflètent souvent des situations beaucoup plus anciennes, sont données dans le traité de S. POP, *La dialectologie*, t. 1 et 2, Louvain, 1951 : très précieux notamment pour les limites du flamand et du wallon.

85. Sur cet aspect de son oeuvre, J. FLECKENSTEIN, *Die Bildungsreform*, p. 8 sqq.

86. J.D. MANSI, *Sacrorum conciliorum noua et amplissima collectio*, Florence/Venise, 1759-1798, t. 12, c. 385, statut 27 : "Nullus sit presbyter qui in ipsa lingua qua nati sunt, baptizandos, abrenuntiantes uel confessiones aperte interrogare non studeat, ut intelligant quibus abrenuntiant uel quae confitentur et, qui taliter agere dedignatur, secedat in parrochia". Commentaire dans A. BORST, *Der Turmbau*, t. 2, 1, p. 484 et surtout dans L. LENTNER, *Volkssprache*, p. 58-59. L'expression *in ipsa lingua qua nati sunt* souligne le caractère spontané et naturel de la langue parlée ; c'est l'équivalent exact de la tournure "langue maternelle".

87. Cf. *supra*, chap. V, p. 383.

88. La vraisemblance est d'autant plus grande que le biographe de Chrodegang, Paul Diacre, entra dans l'entourage de Charles à peu près en même temps qu'Alcuin (cf. M. MANITIUS, *Geschichte*, p. 261).

89. Cf. *supra*, chap. V.

il parlait le dialecte francique et écoutait avec plaisir des chants composés en germanique, mais il conçut en outre le projet de donner à cette langue populaire le statut d'une langue écrite, à l'égal du latin⁹⁰ (et à l'imitation de Bède et des Anglo-Saxons⁹¹ ?). La littérature en vieil-anglais, la prédication en germanique, le bilinguisme de la cour royale avaient libéré un espace de communication linguistique apparemment favorable pour que pût se déployer, entre Angleterre et Francie, une nouvelle langue, enfin promue au registre le plus digne de l'écrit. Alcuin aurait donc pu être, comme son maître le fut pour son anglo-saxon natal, le révélateur (on pourrait le nommer au sens étymologique l'inventeur) et l'illustrateur de la *romana lingua rustica*.

Illusion romaine et latine

Mais cette convergence de facteurs favorables s'est trouvée gravement altérée par plusieurs éléments négatifs qui ont interdit, en définitive, une véritable adaptation d'Alcuin aux changements qui transformaient les rapports entre la communication écrite et la communication orale. Alcuin a d'abord été séduit par une sorte d'"illusion latine"⁹². Le continent représentait pour lui une terre

90. *Caroli Magni Vita, Auct. Einhardo*, 29 : "Item barbara et antiquissima carmina, quibus ueterum regum actus et bella canebantur, scripsit memoriaeque mandauit. Inchoauit et grammaticam patrii sermonis. Mensibus etiam iuxta propriam linguam uocabula imposuit, cum ante id temporis apud Francos partim latinis, partim barbaris nominibus pronuntiarentur". Commentaire *ad loc.* par A. BORST, *Der Turmbau*, t. 2, 1, p. 500-501 ; U. et P. DRONKE, *Barbara et antiquissima carmina*, Barbelone, 1977, p. 27-79. Sur la naissance de la littérature germanique, L. LENTNER, *Volkssprache*, p. 71 sqq. ; R. MC KITTERICK, *The Carolingians and the Written Word*, p. 232 sqq. Nous reviendrons sur ces questions *infra*, ch. VII.

91. Alcuin aurait servi de médiateur dans cette hypothèse. La cour était un lieu apte à offrir à la fois des relais par lesquels se diffuseraient des rédactions en vernaculaires, mais aussi les moyens d'élaboration d'une nouvelle *scripta*. On en a un bon exemple dans la traduction établie en francique à la fin du huitième siècle, sans doute par un membre de l'entourage du souverain du *De fide catholica contra Iudaeos* d'Isidore de Séville (F. MOSSE, *Manuel*, p. 233 sqq). Il est légitime de supposer une certaine antériorité dans l'établissement d'une *scripta* britannique, car l'île a été dotée de centres de culture écrites bien avant les territoires germaniques d'une part, et la promotion des Austrasiens, eux-mêmes favorables à une consécration de leurs traditions, est postérieure à l'épanouissement culturel insulaire d'autre part.

92. Cette question est liée à celle, très complexe, de l'idéologie carolingienne et de la mentalité que révèle l'histoire de cette dynastie, notamment dans le cas de Charles et de son entourage. La relation à l'ancien Empire Romain a été analysée par R. FOLZ dans ses deux livres, *L'idée d'empire en Occident du V^e au XIV^e siècle*, Paris, 1953 et *Le couronnement impérial de Charlemagne, 25 déc. 800*, Paris, 1964. Ces questions ont été abordées rapidement par P. RICHE, *Les carolingiens, une famille qui fit l'Europe*, Paris, 1983, p. 124

romaine où les invasions du cinquième siècle n'avaient pas provoqué de solution de continuité comme en Bretagne. Sur le sol de la Gaule et de l'Italie du huitième siècle, romanité et chrétienté auraient vécu d'une existence dynamique, sans qu'aucune rupture historique fût venue interrompre le flux continu du temps qui reliait ces terres à l'*orbis Romanus* du siècle de Constantin⁹³. Face à Constantinople, où la chrétienté de langue grecque affirmait sa continuité, sa puissance et son prestige, l'Occident de l'ancien Empire (même démembré), pouvait offrir l'image illusoire d'une chrétienté de langue latine qui aurait prolongé naturellement le temps des Pères.

Le symbole de cette vitalité, plus imaginaire que réelle, était l'appareil d'Etat, dont la présence n'était pas, elle, une simple vue de l'esprit. Tout le personnel important qui servait la cour royale carolingienne était bilingue. Il parlait le germanique, naturellement, mais aussi le latin⁹⁴. Les principaux personnages du royaume s'exprimaient dans la langue traditionnelle de l'Occident chrétien, et tout indiquait que leurs prédécesseurs avaient eu la même formation et la même pratique quotidienne : Charles Martel, Pépin, Chrodegang⁹⁵. Cette universalité dans l'emploi du latin était confirmée par la documentation ecclésiastique : les préfaces des *Vies* indiquaient que l'usage immémorial de la lecture à haute voix d'une rédaction établie en langue latine s'était poursuivi depuis la chute de l'Empire jusqu'aux temps carolingiens⁹⁶. Le silence des documents est complet sur l'usage éventuel de toute autre langue consciemment différente

sqq. Les travaux en cours de K.F. WERNER devraient renouveler les points de vue : *Les origines* et surtout, *Du nouveau sur un vieux thème. Les origines de la "Noblesse" et de la "Chevalerie"*, in CRAI, Janvier - Mars 1985, p. 186-200. Si l'on suit les conclusions de K.F. Werner, le retour explicite à la romanité aurait trouvé bien des justifications profondes dans une continuité sociale plus stable que ce qui était admis jusqu'à présent par les historiens modernes.

93. Dégager quelques - uns des éléments de cette continuité était un des sujets de notre *Le Haut Moyen Age Occidental*, Paris, 1980. Les travaux cités *supra*, n. 92, de K.F. Werner ont fait surgir des traits antiques "neufs" dans le paysage des temps de transition. Il y est proposé (*Les origines*) d'élargir le concept d'Antiquité Tardive jusqu'à l'époque carolingienne. Ces vues se retrouvent chez J. Le Goff (*L'imaginaire médiéval*, Paris, 1985, p. XII), qui comprend sous le concept d'Antiquité Tardive une période allant du III^e au VII^e siècle, et dans la synthèse dirigée par TH. SCHIEFFER, *Europa im Wandel von der Antike zum Mittelalter*. L'essentiel pour nous est que la continuité linguistique soit certaine. Qui sait cependant si le regard si "antiquisant" d'Alcuin n'aurait pas entrevu plus de réalité qu'on ne l'a dit jusqu'à présent ?

94. Sur ce personnel, sa culture et son rôle, J. FLECKENSTEIN, *Die Hofkapelle*.

95. Sur cet aspect, cf. *supra*, chap. V.

96. Cf. *supra*, chap. V.

du latin. Ce n'est sûrement ni par hasard, ni par inconscience⁹⁷. Paul Diaque traduisait dans la biographie des évêques de Metz un ordre des valeurs bien vivant à la cour. Quand Charlemagne eut commencé son règne, il fut entouré de clercs, mais aussi de laïcs, qui avaient une bonne culture latine et maîtrisaient de manière satisfaisante une "langue de conversation" fidèle à la tradition romaine : Angilbert, Maginarius, Wido⁹⁸.

Culture et expression latines de Charlemagne

La dynastie carolingienne incarnait donc une triple légitimité ; germanique : Alcuin ne s'est pas trouvé face à une entité ethnique si radicalement différente de celle qu'il avait laissée dans sa Northumbrie natale ; chrétienne : Charles fut surnommé David parce qu'il était considéré comme le roi biblique par excellence ; et surtout latine : ainsi la chrétienté d'Occident s'appuyait - elle, elle aussi, sur deux langues⁹⁹. Au grec et au latin succédaient le latin et le germanique. Quand Alcuin rencontra Charlemagne en personne, il était en Italie, au coeur de la romanité vivante¹⁰⁰. Il eut l'honneur et le plaisir de s'adresser *viva voce* à un souverain qui était à la fois chef de guerre et bon latinophone, comme l'a souligné son biographe : "Son expression orale était aisée et nourrie; il pouvait s'exprimer sur tout sujet avec une clarté sans égale. En outre, il ne s'était pas contenté de parler sa langue natale, mais il s'était appliqué aussi à apprendre les langues étrangères. Parmi celles - ci, il acquit une telle maîtrise du latin qu'il le parlait aussi bien que la germanique. En revanche, il savait mieux comprendre le grec que le manier. Il jouissait d'une telle aisance oratoire qu'il paraissait même un rien bavard¹⁰¹".

97. Dès que la nécessité d'un trilinguisme (roman/ latin / germanique) aura été clairement comprise, les rédacteurs incluront ce don parmi les vertus de leurs saints : cf. *supra*, chap. V, p. 000.

98. Par langue de conversation, nous entendons l'*Umgangssprache* telle que l'a définie et décrite J.B. Hoffman, mais évidemment sous la forme évoluée qu'avait pris ce latin de communication familière au huitième siècle. Sur ce personnel, cf. J. FLECKENSTEIN, *Die Hofkapelle*, et les dénombremens détaillés de R.H. BAUTIER, *La chancellerie et les actes royaux dans les royaumes carolingiens*, in *BEC*, t. 142, 1, 1984, p. 5-80.

99. Sur ces questions, B. BISCHOFF, *The Study of Foreign Languages*. Sur les aspects représentatifs de la connaissance des deux langues, M. COENS, *Vtriusque linguae peritus*, in *AB*, t. 76, 1958, p. 118-150.

100. M. MANITIUS, *Geschichte*, p. 273. La rencontre a eu lieu en 781 à Parme, alors qu'Alcuin, envoyé d'Angleterre à Rome par son abbé Eanbald, était sur le chemin du retour.

101. *Vita*, 25 : "Erat eloquentia copiosus et exuberans, poteratque quicquid uellet apertissime exprimere. Nec patrio tantum sermone contentus, etiam peregrinis linguis ediscendis operam impendit. In quibus latinam ita didicit, ut aequae illa ac patria lingua orare sit solitus, graecam uero melius intelligere quam pronuntiare

L'imitation de Suétone par Eginhard n'est pas servile¹⁰² ; le vocabulaire et les expressions classiques témoignent, en fait, d'une admiration chaleureuse. Cette dernière est assez profonde pour s'accompagner d'une pointe d'humour¹⁰³. L'éloge du souverain n'est pas un panégyrique. Eginhard ne cache pas les limites de son savoir : Charles n'a jamais su parler le grec couramment et il n'a pas réussi à écrire. Mais il jouissait d'une intelligence vive et d'un sens de l'expression claire, comme le souligne heureusement le superlatif bien cicéronien *apertissime*¹⁰⁴. Cet adverbe confirme le choix justifié d'un vocabulaire fort antique par le rédacteur : l'emploi du verbe *orare*¹⁰⁵ pour désigner l'expression orale latine renvoie directement à un des mots essentiels de la rhétorique classique : *oratio*¹⁰⁶. Ce terme représentait un sommet de la culture antique ; dans la hiérarchie des valeurs oratoires cicéroniennes, le mérite de la clarté (*aperte*) s'associait étroitement au sens de la mesure. La *copia dicendi* ne devait pas brouiller l'intelligibilité du message¹⁰⁷. Or, tant par ses choix théoriques que par sa pratique, Alcuin, comme Bède, était lui-même bien éloigné des excès littéraires commis par certains insulaires, peut-être étourdis par leur propre savoir¹⁰⁸. Alcuin ne

poterat. Adeo quidem facundus erat, ut etiam dicaculus appareret”.

102. Contre L. HALPHEN (éditeur de la *Vita* dans la collection des *Classiques de l'Histoire de France*, Paris, 1928), c'est l'opinion de F.L. GANSHOF, *Eginhard, biographe de Charlemagne*, in *Bibl. d'Humanisme et de Renaissance*, t. 13, 1951, p. 217-230.

103. La variante manuscrite *dicaculus* nous renvoie à un mot du théâtre comique latin : PL., *As.*, 511 : “satis dicacula es amatrix” ; *Cas.*, 529 : “Quid me amare refert, nisi sim doctus ac dicaculus ?”.

104. Les qualités intellectuelles et cuturelles de Charles ont été soulignées notamment par P. LEHMANN, *Das Problem der Karolingischer Renaissance*, in *Erforschung des Mittelalters*, t. 2, p. 109 sqq. et par B. BISCHOFF, *Paléographie*, p. 223 sqq.

105. Le développement d'un sens spécifiquement chrétien de “prière” a été étudié par E. LÖFSTEDT, *Syntactica*, t. 2, p. 463 sqq.

106. Cf. précisément l'index de H. MERGUET (*Lexicon zu den Reden Ciceronis*) au mot *oratio*. Voyez aussi QVINT., *Inst. orat.*, *Prooemium* : “Ceteri fere, qui artem orandi litteris tradiderunt ; 3, 3 : Omnis autem orandi ratio quinque partibus constat”. Nous renvoyons au lemme *partes orationis* chez Donat (éd. L. Holtz). Alcuin dans le *De rhet. et uirt.* (PL, t. 101, c. 921 B) a composé ce dialogue : CAR., “Vnde dicta est rhetorica ?”, ALB. : “Apo tou rhetoreuo, quod est declamo, oro, dico”. Rappelons qu'Eginhard fut présent à la cour à partir de 794 (il avait vingt-quatre ans - Cf. M. MANITIUS, *Geschichte*, t. 1, p. 639).

107. Cf. *supra*, chap. I, p. 34, et A. MICHEL, *Les rapports*, p. 55 sqq. ; p. 331 sqq. (*eloquentia popularis*).

108. Cf. M. ROGER, *L'enseignement*, p. 238 sqq. ; M. HERREN, *The Hisperica famina*, t. 1, *The A-Text*, Toronto, 1974 ; t. 2, *Related*

pouvait donc recevoir que la meilleure impression d'un prince dont les qualités dans la communication orale correspondaient si bien à ses propres valeurs.

Un prince de l'Antiquité Tardive

Le souverain chercha d'ailleurs à améliorer sa maîtrise de l'expression orale. Cela nous est indiqué à demi - mot par Eginhard ; il déclare que le souverain écouta les leçons de grammaire du vieux Pierre de Pise¹⁰⁹. Tout invite donc le lecteur de la *Vita* à comprendre que le souverain avait une maîtrise remarquable de la langue latine. Charles aimait à se faire lire à haute voix pendant ses repas le *De ciuitate Dei*, texte dont la langue n'est pas toujours des plus faciles¹¹⁰. Témoignage récusable ? Pourtant, au fil des années, la correspondance d'Alcuin révèle que le roi progresse, lui-aussi, dans la connaissance et le maniement de la langue de Rome.

Charles se fit lire - rappelons - le, c'était l'usage - le traité rédigé par l'abbé de Tours contre Félix d'Urgel, avant de renvoyer le manuscrit à Tours pour corrections¹¹¹. Le souverain ne voulut pas annoter lui-même l'exemplaire. Alcuin le regretta, "car en quelque oeuvre que ce soit, le jugement d'autrui vaut, le plus souvent, mieux que le sien propre¹¹²". Cette lettre confirme donc les capacités linguistiques et intellectuelles de Charles. On ne soupçonnera pas,

poems, Toronto, 1987 ; B. BISCHOFF, *Paléographie*, p. 209 sqq.

109. *Vita*, *ib.*: "Artes liberales studiosissime coluit, earumque doctores plurimum ueneratus magnis adficiēbat honoribus. In discenda grammatica Petrum Pisanum diaconum senem audiuit, in caeteris disciplinis Albinum cognomento Alcuinum item diaconum de Britannia, Saxonici generis hominem, uirum undecumque doctissimum praeceptorem habuit. Apud quem et rhetoricae et dialecticae, praecipue tamen astronomiae ediscendae plurimum et temporis et laboris impertiit". L'application du souverain est fortement soulignée. Le récit est authentifié par la fin du passage où le biographe admet que Charles ne réussit pas à écrire. On a donc le cas étrange d'un lettré qui ne manie pas l'écriture - à moins que *scribendi* soit à prendre au sens fort de "l'art du copiste" : Charles aurait su former des lettres, mais sans la régularité d'un scribe de profession. Ajoutons que rien ne le poussait à cet exercice, étant donné qu'aucun des grands n'écrivait lui - même sa propre correspondance. Cette interprétation avait été autrefois proposée par E. LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. 4, Lille, 1938, p. 23-24.

110. *Ib.*, par. 24.

111. *Ep.*, 172. Cf. *supra*, p. 447.

112. *Ib.*,: "quia alterius iudicium in quolibet opere plus saepissime ualet quam proprii auctoris". Rappelons en outre que nous est parvenu un manuscrit des *Libri Carolini* qui porte en marge des notes tironiennes donnant très probablement l'avis de Charlemagne lui-même (E. DE BRUYNE, *Etudes*, t. 1, p. 261-262).

en effet, chez lui un orgueil démesuré et soupçonneux (il n'était pas Néron face à Lucain !) qui aurait contraint Alcuin à de tels compliments. Quelques lignes plus bas, à propos des faiblesses grammaticales que le souverain reproche à l'abbé, ce dernier ne cache pas une contrariété respectueuse, mais réelle¹¹³. Une certaine connivence, qui autorisait la sincérité, était établie entre les deux correspondants. Charles fut félicité à deux reprises, dans la suite de la même lettre, pour les efforts qu'il avait fournis, afin de revigorer les *studia liberalia* et d'obtenir que sa chancellerie progressât dans l'édition et rédigeât mieux les lettres qu'on lui dictait. Ces compliments n'étaient ni vains, ni isolés : ils illustrent de manière convaincante la description d'Eginhart.

Quelque temps après, sans doute, Alcuin répondait à une nouvelle missive de l'empereur en ces termes : "Une étonnante science se révèle à la lecture de votre lettre. Nous y avons trouvé tout l'éclat d'une brillante éloquence, toute la finesse d'une pensée profonde et tout l'agrément d'une plaisante recherche¹¹⁴". Il serait facile et injuste de ne parler ici que de flatterie courtisane. Alcuin était, en fait, heureux de voir son élève s'exprimer brillamment¹¹⁵. Quel que soit le niveau culturel auquel fût parvenu Charles, il n'était certes pas insignifiant, et son aisance oratoire a pu être accrue par des années d'exercices intellectuels au coeur du cercle de ses lettrés. Tout poussait donc Alcuin à voir littéralement en Charlemagne un prince romain.

In antiquum reponere ordinem

L'illusion latine pouvait se renforcer avec d'autant plus de facilité que rien dans les documents du VIII^e siècle ne signalait au nouveau venu que la langue commune de la Gaule n'était plus vraiment latine : l'histoire ancienne continuait¹¹⁶. Convergeant avec cette

113. Cf. *supra*, p. 450.

114. *Ep.*, 308 : "Mirabilis sapientiae uestrae litterarum serie perlecta, inuenimus eas eloquentiae nitore splendidas et profunditate sensuum subtilissimas et inquisitionis gratia iucundissimas".

115. Le témoignage d'Eginhart sur la culture de l'empereur a fait l'objet d'une interprétation très restrictive par M. RICHTER, *Die Sprachenpolitik Karls des Grossen*. Selon cet auteur, Charlemagne aurait en réalité été un quasi illettré dont les connaissances en latin se seraient bornées à savoir réciter quelques prières en latin (ce serait le sens d'*orare*). Une telle théorie ne saurait être acceptée : tout la contredit.

116. Cela ne signifie nullement qu'Alcuin n'a pas entendu le parler populaire (cf. à ce sujet notre étude sur *théorie et pratique du style chez Alcuin*). Il n'a certainement pas manqué d'être frappé par l'incorrection de ce latin des illettrés. Mais, comme tout professeur de grammaire (ou de langue), il sait bien que le respect des normes est le fruit d'un effort et le résultat d'années

impression profonde, ses convictions "antiquisantes" se nourrissent, elles aussi, des impulsions rénovatrices qui animaient le royaume. On a pu présenter à juste titre la réforme carolingienne comme "une mise en oeuvre de la *norma rectitudinis*¹¹⁷", c'est - à - dire d'une "correction normative" dont les canons exprimaient sans faiblesse une volonté de retour aux règles de l'Antiquité Tardive chrétienne, dans les domaines respectifs de l'administration, la liturgie, l'instruction et la langue. Un immense effort de retour en arrière, de restauration des valeurs romaines antiques et chrétiennes, a traversé tout le règne de Charlemagne.

Ni Alcuin, ni ses "collègues" n'ont suscité ce choix, ni provoqué les premières tentatives pour le réaliser. Celles-ci, comme celui-là, remontaient à Pépin le Bref et à Boniface¹¹⁸. Le savant moine a contribué avec vigueur à accentuer une évolution qui correspondait profondément aux exigences, aux fins et aux moyens de la nouvelle dynastie¹¹⁹. L'esprit de cette réforme se reflète avec exactitude dans la pensée du maître d'York ; l'osmose est si achevée que des formules limpides et bien frappées - on n'est pas loin de pouvoir parler de *sententiae* - apparaissent sous sa dictée. Peu après la restauration de l'Empire, il écrit à Riculfe, archevêque de Mayence ; il déplore les conflits qui ont déchiré l'Eglise autour de la papauté et résume en une maxime le fondement de ses propres choix : "Un meilleur dessein a mû certains : rendre sa forme à l'ancien et le ramener à l'ordre antique¹²⁰". Nous verrons que ces mots résument exactement la doctrine linguistique d'Alcuin ; ce n'est pas dû au hasard. Son ami, Eanbald II, archevêque d'York, lui avait demandé un nouveau missel. Alcuin lui adresse une lettre affectueuse accompagnée de cadeaux (un peu de vin, de l'argent pour offrir une toiture au clocher du monastère), mais il change brusquement de ton : "Je ne vois pas pourquoi tu m'as posé des questions à propos de l'*ordo* et du rituel contenus dans ton missel. N'es - tu pas largement pourvu - j'en suis certain - en livres cérémoniels qui respectent la coutume de Rome ? Tu as en outre, à suffisance, des sacramentaires majeurs décrivant la tradition. A quoi bon instaurer du neuf, quand l'ancien suffit ?¹²¹". L'abbé répète,

d'exercices. La question est de savoir pourquoi il n'a pas compris que ce latin des illettrés n'était pas amendable, et qu'en définitive, c'était non plus un latin d'illettré, mais une langue *sortie* du latin. Sur ces problèmes, on se reportera *infra*, chap. IX.

117. C'est le titre de l'ouvrage de J. FLECKENSTEIN, *Die Bildungsreform*.

118. C'est l'idée soutenue par J. Fleckenstein, qui a été confirmée par les travaux de P. RICHE, *Le renouveau culturel à la cour de Pépin III*, in *Francia*, t. 2, 1974, p. 59-70.

119. Comme le soutient L. WALLACH, *Alcuin and Charlemagne*.

120. *Ep.*, 212 : "Quidam uero meliori consilio (uolentes) uetera reformare et in antiquum reponere ordinem".

121. *Ep.*, 226 : "De ordinatione et dispositione missalis libelli nescio cur demandasti. Numquid non habes Romano more ordinatos libellos sacrorios abundanter ? Habes quoque et ueteris

sous une forme négative, à quelques semaines d'écart, la règle précédemment édictée sous une forme positive. Eviter l'inouï, restaurer l'ancien : ces deux faces d'un même engagement gazaient sûrement la réalité sociolinguistique qui entourait Alcuin.

Méfiance à l'égard de la masse

On a plusieurs fois soutenu que les contemporains ne pouvaient se rendre compte du changement de langue auquel ils participaient. Cette affirmation se devra d'être nuancée. Mais elle a le grand mérite de nous inciter à réfléchir sur le problème de la perception du changement linguistique¹²². Peu à peu, nous constatons qu'à la difficulté proprement philologique d'analyser la mise en place d'une langue parlée populaire nouvelle, s'ajoute l'épaisseur des couches culturelles et la raideur des modèles mentaux à travers lesquels pourrait s'établir la relation entre les formes populaires et les formes savantes des parlers en cette fin du huitième siècle. Dans le cas d'Alcuin, l'"illusion latine" et sa passion antiquisante (elles entretenaient réciproquement leur ardeur) l'ont conduit à une attitude très élitiste, sous laquelle se décèle un mépris certain de la grande masse des simples fidèles (*uulgus*) et une défiance grave à son égard. Cette attitude, qui ne surprendra pas, en cet âge préféodal, est patente dans la longue lettre d'explications qu'Alcuin a adressée à l'empereur vers 802/803, à propos du conflit qui l'a inopinément opposé à Théodulfe¹²³. L'abbé rappelait que le fuyard avait réussi à rameuter des laïcs du bas peuple et que ceux-ci s'étaient laissé entraîner.

Or, le terme par lequel Alcuin les désigne n'est pas irréfléchi : *rusticos*, c'est-à-dire des individus sans culture, donc sans réflexion (naturellement, il ne s'agissait pas exclusivement de paysans). Quelques lignes plus loin, Alcuin narre comment des incidents violents éclatent à l'église, et il précise : "Voyant cela, la masse sans culture qui a l'habitude de commettre toujours des actes déplacés sans réfléchir, se met à crier et court s'armer de bâtons. Quelques audacieux viennent se joindre à eux de l'extérieur en entendant sonner les cloches. Celles-ci avaient été mises en branle par des laïcs incultes¹²⁴". La suite du récit raconte comment les moines intervinrent, eux, pour tenter de ramener le calme (à l'exception de quelques moinillons mal avisés). Récapitulons le vocabulaire

consuetudinis sufficienter sacramenta maiora. Quid opus est noua condere, dum uetera sufficiunt ?". Le verbe virgilien *condere* est ainsi associé à l'opposition scripturaire *noua/ uetera*.

122. Sur cette problématique, cf. *supra*, chap. I.

123. Cf. *supra* dans ce chapitre.

124. *Ep.*, 249 : "Haec uidens uulgus indoctum, qui semper res inconuenientes sine consilio agere solet, conclamarunt, ad fustes cucurrerunt. Aliqui impigri a foris uenerunt, dum signa sonare audierunt. Quorum motio per indoctorum manus ministrata est".

choisi : *rusticos, uulguis indoctum, indoctorum manus* ; les sujets sans instruction sont considérés sans sympathie par l'abbé. Leur ignorance explique leur emportement ; elle est elle-même une sorte de péché, dont il est très difficile de laver cette foule.

Corriger le vulgaire

Ce mépris du *uulguis* rappelle tellement Horace que le surnom Flaccus, donné à notre auteur, en prend un relief particulier (*odi profanum uulguis*¹²⁵) ; il n' a pas été inspiré à l'abbé pour des raisons passagères. Il s'affirme comme une donnée constante de sa mentalité. Quelques années avant les événements de Tours, Alcuin avait répondu à une série de questions brèves de Charles sous forme de courtes sentences, de capitulaires moraux, en quelque sorte. On y lit ces conseils : "On doit non pas suivre, mais conduire le peuple, en se conformant aux décisions de Dieu. Pour témoigner, on doit choisir des personnes honorables sans écouter ceux qui répètent : *Vox populi, Vox Dei*, alors que la versatilité violente des masses n'est jamais bien éloignée de la folie¹²⁶". Pour guérir cette maladie innée du peuple, "il faut faire assimiler de force ces leçons aux gens simples ; car c'est l'ignorance de la vérité qui pousse une majorité d'entre eux à l'erreur¹²⁷". La législation impériale s'occupe rarement de donner des instructions directes à propos de la masse du petit peuple. Elle n'adresse ses injonctions qu'aux médiateurs. Mais il arrive que la nécessité s'impose de prendre aussi en considération les petites gens ; à ce moment apparaît dans les capitulaires la même défiance que chez Alcuin : "En ce qui concerne le bas peuple, que chacun discipline ses jeunes pour qu'ils obéissent de mieux en mieux et suivent les injonctions et les préceptes impériaux¹²⁸".

Le petit peuple était inculte, irréfléchi et désobéissant : aux yeux d'Alcuin, sa culture et sa langue n'ont donc guère de crédit,

125. HOR., *Od.*, 3, 1, 1 : "Odi profanum uulguis et arceo" ; *ib.*, 3, 2, 17-20 : "Virtus (non) sumit aut ponit secures // arbitrio popularis aurae". Cf. aussi en 3, 4, 65 : "Vis consilii expers mole ruit sua". Par certains caractères (recherche d'un cercle d'amis choisis, échange de cadeaux délicats, science littéraire, mépris de la masse, et goût des retraites bucoliques), Alcuin présente quelques traits épicuriens, hérités d' Horace, pourrait - on suggérer. Ce caractère est démenti, bien sûr, par les éléments centrifuges qu'exige la mission chrétienne. Il en résulte par moment l'impression d'une certaine dualité dans les déclarations d'intention de l'abbé.

126. *Ep.*, 132 : "Populus iuxta sanctiones diuinas ducendus est, non sequendus ; et ad testimonium personae magis eliguntur honestae. Nec audiendi qui solent dicere : Vox populi, Vox Dei, cum tumultuositas uulgi semper insaniae proxima sit".

127. *Ib.*: "Haec et eiusmodi, reor, inculcanda simplicibus eo quod ignorantia ueritatis cogat errare quam plurimos".

128. *Capit. Aquisgranense missorum* (810), 16 : "De uulgari populo, ut unusquisque suos iuniores dstringat, ut melius ac melius oboediant, et consentiant mandatis et praeceptis imperialibus".

du moins tant qu'elles n'ont été passées ni au crible du législateur, ni au moule du grammairien. D'abord, les manifestations populaires de la foi chrétienne furent suspectées. Fidèle à la tradition du concile de Laodicée qui interdisait quatre siècles plus tôt que "des psaumes incultes composés par des illettrés fussent récités dans les églises", le législateur a prescrit que "seule la lecture des livres reconnus par le canon de l'Eglise était autorisée¹²⁹". Nous avons tenté de montrer ailleurs que la notion esthétique de rusticité avait perdu toute connotation positive sous la plume d'Alcuin¹³⁰. Certes, quand le maître d'York parle, dans sa correspondance, de son inculture et de la rusticité qui gênerait ses lettres et ses traités, il reprend un *topos* ancien. Mais tenons compte de la contradiction qu'apportent de telles déclarations aux propos quelque peu provocateurs de Césaire d'Arles dans ses homélies, aux excuses offertes par Grégoire de Tours dans ses préfaces, et à l'éloge de la communication que font les prologues de certaines *Vies* mérovingiennes¹³¹. Référons - nous aussi à l'attitude générale d'Alcuin sur l'opposition entre culture savante et culture populaire (qu'il appelle, naturellement, inculture) : nous ne pourrions pas manquer d'être alertés.

Rejet de l'approximation linguistique

Car la rusticité devait être combattue dans tous les domaines de la communication. Alcuin s'est plaint, nous l'avons vu, de celle qui régnait en Touraine et il n'a pas ménagé ses efforts pour la combattre. Sa lettre encourageait le souverain dans les efforts qu'il faisait de son côté en ce sens¹³². L'abbé se méfiait notamment des erreurs dans l'expression écrite et orale¹³³. Elle devait donc être tenue sans cesse sous la surveillance de personnes compétentes. En Juillet 798, il plaidait auprès de Charles : un de ses exposés épistolaires avait suscité des critiques dans l'entourage du roi. Comme ces observations concernaient la forme du texte, Alcuin demande : "Qu'y a - t - il à changer < dans mon exposé > ? Que peut - on trouver de contraire à la logique dans le raisonnement que notre petit document a adressé à votre autorité ? A moins que la main du notaire n'ait altéré des mots, des syllabes ou des lettres¹³⁴". A cette date, Alcuin

129. *Capitulare ecclesiasticum, Admonitio generalis* (23/ 3/789), 20 : "Vt canonici libri tantum legantur in ecclesia". La note 36 des MGH reproduit le texte du concile de Laodicée (386), canon 59 : "Non oportet ab idiotis psalmos compositos dici in ecclesia, neque libros qui sunt extra canonem legere".

130. Dans notre étude *Théorie et pratique du style*, p. 584.

131. Cf. *supra*, chap. I, p. 56 et chap. V.

132. Cf. *supra*, p. 000 et *ep.* 172.

133. Cf. *ep.*, 149 : "Equus, quattuor habens pedes, saepe cadit ; quanto magis homo, unam habens linguam, per uices cadit in uerbo".

134. *Ib.*, : "Quid sit immutandum ? Quid contra rationem naturae inueniatur in supputatione quam cartula nostra uestrae direxit

dictait ses lettres à ces scribes de la Touraine dont il déplorait tant l'ignorance tenace. Ses propres mots sont précis : *immutare uerba/syllabas / litteras*. Toutes les erreurs sont possibles ; elles concernent au moins autant la phonétique que la morphologie ou la syntaxe ; les expressions renvoient à ces trois catégories. En d'autres termes, les *notarii* de Tours maîtrisaient mal la langue écrite. Certes, ils avaient fait de grands progrès par rapport à leurs prédécesseurs qui rédigèrent dans le Val de Loire, une ou deux générations plus tôt, différents formulaires d'un latin évolutif¹³⁵. Mais la dictée d'Alcuin risquait toujours d'être déformée par des scribes insuffisamment dégrossis, c'est-à-dire encore trop influencés par leur langue maternelle¹³⁶.

Le rejet de la rusticité reçut une formulation systématique dans le traité que rédigea Alcuin sur la dialectique. Cette oeuvre apporte, sous forme de dialogue, des compléments à ses autres exposés pédagogiques. Il comporte à ce titre différentes explications grammaticales, notamment sur l'emploi des cas¹³⁷. Des encouragements moraux ponctuent questions et réponses et donnent du nerf à l'analyse. Une doctrine d'ensemble s'en dégage, que le maître condense en quelques maximes bien frappées : "Si s'exprimer selon la norme est un bien pour l'homme, alors la grammaire est un bien. Or, aucun doute : s'exprimer selon la norme est un bien. Dans tous les cas, la grammaire est donc un bien. Car une expression fidèle à la norme est impossible sans grammaire¹³⁸". Cette injonction de pratiquer une expression écrite

auctoritati. Nisi forte notaria manus uerba syllabas uel litteras immutasset".

135. Rappelons que ces formules furent rédigées au milieu du huitième siècle : *Formulae merowingici et karoli aeui*, MGH, Leges, t. 5, Hannovre, 1886 (éd. K. ZEUMER) ; cf. l'étude de J. PIRSON, *Le latin des formules mérovingiennes et carolingiennes*, in *Rom. Forsch.*, t. 26, 1909, p. 837-944.

136. Qui sait également si l'accent d'Alcuin n'aurait pas ajouté à la difficulté ? Le substrat anglo-saxon devait bien par moment s'entendre. Accepté à la cour par des scribes entraînés à une diction cosmopolite, il a pu gêner les scribes tourangeaux habitués à des prononciations beaucoup plus locales, et donc moins distinctes de leurs propres pratiques.

137. *De dialectica*, PL, t. 101, c. 959 B : "Quo numero uel quibus casibus hae coniunctiones nominum esse solent ?". Sur ce traité, cf. M. MANITIUS, *Geschichte*, p. 283-284.

138. *De dialectica*, PL, t. 101, c. 965 D : "Si omni homini recte loqui bonum est, tum grammatica bona est. Nulli dubium est, quin recte loqui bonum est. Vtique grammatica bona est, quia rectiloquium sine grammatica esse non potest". Nous avons évité de traduire *loqui* par "parler", car il n'a pas ici, ni souvent ailleurs, le sens strict d' "expression orale". Seul le contexte permet parfois de préciser le sens. La traduction choisie maintient cette ambiguïté, qui ne serait fréquemment levable qu'au prix d'une décision par trop arbitraire (comme l'a voulu R. WRIGHT, *Late latin*, dans nombre de ses commentaires et de ses traductions. Cf. notre discussion, *Vox agrestis*).

ou orale qui soit fidèle à des règles est suivie d'un rejet complet d'une expression rebelle à celles-ci : "De même, si l'absence de culture écrite (*rusticitas*) est un mal, ne pas lire de traités de grammaire est dans tous les cas un mal, puisque l'homme qui n'a pas accès à la grammaire est un illettré¹³⁹". Rappelons-le, la grammaire, pour Alcuin, concerne la langue latine et ses plus illustres commentateurs, à l'exclusion de toute autre langue¹⁴⁰.

Disparition du concept de sermo rusticus

Relions maintenant les unes aux autres les expressions que nous avons enregistrées. La masse du peuple (*uulgus*) est par définition ignorante (*indoctum*), c'est-à-dire privée de culture écrite (*rusticum*). En d'autres termes, sa parole ne suit pas les normes du "bien dire" (*recte loqui*). Cette parole, jugée étrangère à l'expression civilisée, et, en somme, sauvage, est absolument refusée par Alcuin. Il est en cela fidèle aux avertissements des maîtres de l'Antiquité classique, à commencer par Varron et Quintilien¹⁴¹. Le bon usage de la langue que définissait ce dernier correspondait tout à fait à un choix purement élitiste, où seuls les locuteurs instruits formaient la référence normative. Une exclusion complète des registres populaires prend alors forme dans l'esprit d'Alcuin, et sans doute aussi dans celui d'autres intellectuels de son temps¹⁴². On observe alors qu'un "blanc sémantique" apparaît dans le vocabulaire stylistique du maître : le terme de *sermo rusticus* en est absent. Cette expression désignait dans les oeuvres de Grégoire de Tours le registre écrit ou oral équivalent à celui du *sermo humilis*, comme l'ont montré diverses études¹⁴³. A cette catégorie littéraire correspondait un niveau de langue apte à garantir la communication générale.

139. *Ib.*, : "Item si rusticitas mala est, utique grammaticam non legere malum est, quia omnis homo absque grammatica rusticus est".

140. Les débuts de l'extension du concept de grammaire aux langues romanes, beaucoup plus tardifs, viennent de faire l'objet d'une étude par S. LUSIGNAN, *Parler vulgairement, Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris/Montréal, 1986.

141. On se rappelle la définition célèbre de la latinité qu'a donnée Varron : "Latinitas est incorrupta loquendi obseruatio secundum Romanam linguam (H. FUNAIOLI, *Grammaticae romanae fragmenta*, Leipzig, 1907, frg. 26)", et celle de l'usage normatif de référence qu'a décrit Quintilien : "Ergo consuetudinem sermonis uocabo consensum omnium bonorum (*De inst. orat.*, 1, 6, 4)". Sur les notions de correction du langage et de latinité, on se reportera aux analyses de L. HOLTZ, *Donat*, p. 136 sqq. et de M. BARATIN, *Naissance de la syntaxe*, p. 343 sqq.

142. Mais elle n'est pas universelle, comme le prouve la présence des textes parodiques que nous avons commentés plus haut, chap. V, p. 000 : ces rédactions ne sont-elles pas aussi des réactions contre une normalisation sévère ?

143. Cf. *supra*, chap., I, p. 000.

L'idée, bien ancrée encore au VII^e siècle, que l'inculture (ou plus exactement la faiblesse de la culture écrite et de la maîtrise grammaticale qui en résulte) pût représenter des aspects positifs, s'est effacée de l'ordre des valeurs reconnu par Alcuin. La corrélation qu'il croit observer entre rusticité et désordre mental, voire social, le détourne d'assumer dans sa totalité l'héritage grégorien et augustinien. La conscience de sa propre valeur intellectuelle et sa frayeur devant le désordre de langue et d'esprit qu'engendre l'analphabétisme expliquent son refus des termes de *sermo rusticus*, et son rejet d'une modalité du style pourtant élaborée et promue par ses lointains prédécesseurs. Il ne sera plus question dans ses oeuvres que de *sermo simplex* ou *communis*.

En fait, c'est plutôt par défaut qu'Alcuin précise parfois les qualités d'un niveau de langue plus simple : il ne sera "ni affecté (*scholasticus*), ni chargé d'emphase (*pompa*)". Mais les attaques contre les *philosophantes rhetores* n'ont guère de place dans sa logique. Il ne veut ni de près, ni de loin, imiter la langue des illettrés. Ce refus s'exprime avec vigueur dans un distique placé au début de son traité *De orthographia* : "Que me lise celui qui veut employer les paroles d'autrefois ; mais celui qui ne me suit point veut s'exprimer sans norme¹⁴⁴". Il s'agit de reproduire la parole du passé. Son caractère est de suivre une norme. Or, celle-ci s'est perdue, puisqu'il faut la reconquérir par l'étude. Cette injonction implique, en outre, que l'auteur a conscience d'une dégradation de la parole moderne. Si l'on retourne, en effet, la déduction qui y est établie, il apparaît que la parole moderne spontanée ne respecte plus les normes de l'expression antique. L'accepter comme elle est serait trahir la latinité.

Soumission à Donat

Le retour à une latinité authentique sera permis par une étude systématique de l'art fondamental qui donne accès à une expression appropriée, la grammaire, conçue de la manière la plus fidèle à ses maîtres antiques¹⁴⁵. Peu de temps après 796, Alcuin écrivit à Charles pour lui demander l'autorisation d'envoyer des messagers à York, pour en rapporter à Tours les livres qui y faisaient alors défaut. En effet, après avoir semé dans sa jeunesse en Bretagne, Alcuin veut, au soir de sa vie, continuer de semer en France. Quelle semence ? Il "s'applique

144. *MGH, Poet. lat. aevi Kar.*, t. 1 : "Me legat antiquas uult qui proferre loquelas, // me qui non sequitur, uult sine lege loqui". Cette affirmation est répétée en tête du traité *De dialectica* : "Me lege, qui ueterum cupias cognoscere sensus, // me quicumque capit, rusticitate caret". Le rapprochement de ces deux textes confirme à nouveau combien il serait erroné de faire une répartition arbitraire des sens. *Loqui, loquela, elocutio, oratio, dictio, dicere* sont en général interchangeables et désignent l'expression latine tant écrite qu'orale.

145. Sur Alcuin et la grammaire, M. ROGER, *L'enseignement*, p. 320 sqq.; sur Alcuin et Donat, L. HOLTZ, *Donat*, p. 321 sqq.

à répandre le miel des saintes Ecritures chez les Tourangeaux. A certains, il veut passionnément communiquer l'ivresse que donne le vin pur des disciplines antiques". Il s'apprête à "en nourrir d'autres avec les fruits exquis de la grammaire¹⁴⁶".

Dans la même période de sa vie, il adresse une longue lettre à ses frères d'Irlande. Il y rappelle que les hérésies risquaient d'autant plus d'apparaître en une région donnée que le niveau d'instruction y était plus bas. L'abbé encourageait donc vivement les études religieuses. "Cependant, ajoutait - il, il ne faut pas mépriser la connaissance des lettres profanes, mais il faut transmettre à la jeunesse la plus tendre la grammaire, comme une espèce de fondement¹⁴⁷". Alcuin précisait ensuite comment les savoirs profanes devaient conduire les élèves à la perfection chrétienne. Exalter l'étude des lettres profanes supposait un retour à des écrivains critiqués, car recommander avant tout l'étude de la grammaire impliquait une vision nouvelle des enseignements donnés par les maîtres de l'antiquité païenne. Est-ce l'indice d'une certaine rupture avec l'évolution qui caractérisait l'éducation et la culture en Occident du IV^e au VII^e siècle ?

Assurément oui, si l'on se reporte aux leçons des grands maîtres chrétiens de l'âge patristique, Augustin et Grégoire¹⁴⁸. Quelques nuances qu'il ait convenu d'apporter à leur critique des valeurs classiques, on ne saurait trop souligner le profond changement d'attitude que trahit la plume d'Alcuin. Les critères de l'esthétique classique avaient subi des transformations qui avaient conduit les Pères à modifier leur sens du purisme linguistique et à rétrograder la grammaire dans la hiérarchie des savoirs chrétiens. Sans la déprécier si profondément qu'on ne pourrait parler d'une certaine barbarie de leur part sans injustice, ils avaient refusé de laisser à cette tradition érudite une prééminence jusqu'alors indiscutée. La grammaire et les grammairiens devaient être soumis à des règles qui les dépassaient, au service de la Parole divine. De reine des disciplines, la grammaire était vouée désormais à n'être plus que la servante de la communication chrétienne¹⁴⁹. Les règles de Donat devaient céder devant d'autres lois¹⁵⁰. Or, voici qu'au contraire elles

146. *Ep.*, 121 : "Ego uero Flaccus uester aliis per tecta sancti Martini sanctarum mella scripturarum ministrare satago ; alios uetere antiquarum disciplinarum mero inebriare studeo ; alios grammaticae subtilitatis enutrire pomis incipiam".

147. *Ep.*, 280 : "Nec tamen saecularium litterarum contemnenda est scientia, sed quasi quoddam fundamentum tenerae infantium aetati tradenda est grammatica". Faut-il supposer là un écho des soucis que provoqua l'hérésie adoptianiste ? Deux générations plus tard, Gottschalk d'Orbais appuiera sa lecture d'Augustin sur une science grammaticale poussée et personnelle.

148. Cf. *supra* sur ces questions, chap. II et III.

149. C'est un des enseignements du *De doctrina christiana* : cf. *supra*, chap. II.

150. Cf. le chap. III, p. 000.

retrouvent la primauté¹⁵¹.

Ni langue de paysans, ni langue de pêcheurs

Alcuin réunissait l'esprit chrétien et la lettre antique avec une vigueur inattendue chez un homme du VIII^e siècle. Les oeuvres didactiques du maître d'York confirment ces remarques. Dans sa méthode d'acquisition des vraies valeurs auxquelles appartiennent la *sapientia* et la *philosophia*, l'élève chrétien aura le bonheur de s'approprier la *grammatica*. Son acquisition n'est pas facile : les racines de ce savoir sont amères ; les ronciers en sont épais¹⁵². Mais son prix est incomparable : "Elle exalte l'humble et arrache le pauvre à son fumier pour qu'il siège avec les princes¹⁵³". Cette image, empruntée sans doute au thème biblique de Job, s'intègre tout naturellement à une représentation mentale plus générale d'où proviennent des expressions comme *sermo humilis* et *sermo rusticus*. L'élève, grâce à la grammaire, s'élèvera au-dessus d'une culture "terre à terre" (on rappelle qu'*humilis* vient de *humus*). Et derrière l'image rude du "fumier de l'ignorance", il n'est pas difficile de deviner la *rusticitas* honnie.

Les mots s'appellent dans la pensée d'Alcuin : ils donnent une représentation très contrastée de son espace culturel intérieur : un ensemble négatif associe le petit peuple (*uulgus*), la terre (*humus/stercus*) et l'inculture (*rusticus*) ; il s'oppose à un ensemble positif constitué par les notables (*principes*), la connaissance des lettres antiques (*scientia antiquarum litterarum*) et la loi grammaticale (*grammatica, lex*). Les objectifs de la prédication sont devenus très vagues. La fierté du savoir devient une justification qui se suffit, "car s'exprimer est un bien naturel à tous, toutefois, celui qui s'exprime en respectant la grammaire l'emporte de loin sur tous les

151. Certes, les aspects pratiques contredisent parfois les positions théoriques. Ce rapport dialectique entre théorie et pratique, manifeste au V^e siècle, existe toujours au VIII^e. Mais la variation que nous observons dans les déclarations d'intention correspond à une évolution réelle. Les attitudes mentales changent d'Augustin et Grégoire à Alcuin. Cela entraîne des conséquences effectives et un tel changement a été souligné par L. Holtz à propos de Virgile (*La redécouverte*, p. 11 sqq.). Mais c'est également le signe certain d'un bouleversement des conditions linguistiques objectives.

152. *De grammatica*, PL, t. 101, c. 852 B-C (*Mon. praeu.*) : "Nonne uetus prouerbium, radices litterarum esse amaras" ; c. 854 B (*Dial.*) : "Do pueris qui nuperrime spineta grammaticae densitatis irruperunt". C'est l'alphabétisation qui paraît l'étape la plus dure ; Alcuin parle certainement par référence au temps où il était maître d'école à York, devant des enfants pour lesquels la difficulté était certainement accrue par le fait qu'ils apprenaient à la fois la lecture, l'écriture et le latin.

153. *Ib.*, c. 852 B-C : "Humilem exaltat et erigit de stercore pauperem, ut sedeat cum principibus et solium gloriae teneat".

autres¹⁵⁴". L'acquisition d'une norme savante donne accès à un niveau de culture qui l'emporte sur tous les autres, quels que soient leurs mérites dans les perspectives d'une instruction chrétienne.

Alcuin est très éloigné ici des impératifs de l'humilité évangélique. Il n'accepte aucunement des formes d'expression qui suivraient la mode des pêcheurs (*piscatorie*) et/ ou des illettrés (*rustici*). On a même pu croire qu'il déniait ainsi explicitement à cette langue parlée irrespectueuse de la grammaire le droit d'être écrite¹⁵⁵. Mais l'analyse d'Alcuin a un sens plus simple et une portée plus réduite. Il distingue en effet quatre sens du mot *uox* ("énoncé") : articulé, inarticulé, lettré, illettré. Les deux premiers désignent en fait le syntagme nominal (*articulata*) et le mot isolé (*inarticulata*). Les deux derniers opposent le phonème au bruit. Cette répartition, tout à fait traditionnelle¹⁵⁶, était faite avec clarté par Augustin qui opposait la notion de "bruit informe" (comme un gémissement) à celle de mot articulé¹⁵⁷. Une telle analyse était naturellement empruntée aux grammairiens et notamment à Diomède, qui soulignait que l'écriture ne pouvait pas reproduire ces bruits¹⁵⁸. Alcuin a donc concentré en quelques lignes des enseignements qui avaient fait l'objet de nombreux exposés dans l'Antiquité classique et tardive. Mais il serait abusif de soutenir qu'à ses yeux la langue des illettrés appartenait à la catégorie des simples bruits.

154. *De rhet.*, PL, t. 101, c. 921 C : "Nam omnibus naturale est loqui, attamen multum excellit alios qui per grammaticam loquitur". Cet esprit neuf sera couronné par la célèbre formule de Loup de Ferrières : "Propter se ipsam appetenda sapientia (*ep. 1*)". Le contraste est vif surtout par rapport aux hésitations de Jérôme (Cf. H. HAGENDAHL, *Latin fathers and the classics*, Göteborg, 1958, p. 91-330).

155. *Gram.*, PL, t. 101, c. 854 D : "Quattuor sunt differentiae uocis : articulata, inarticulata, litterata, illitterata. Articulata est quae copulata atque coarctata cum sensu profertur. Inarticulata quae a nullo sensu proficiscitur. Litterata quae scribi potest ; illitterata quae scribi non potest".

156. Chez Donat, *Ars Maior*, 1, 1 (éd. L. HOLTZ, p. 603), on lit : "Omnis uox aut articulata est aut confusa. Articulata, quae litteris comprehendi potest ; confusa quae scribi non potest". La formulation d'Alcuin est plus proche de celle qu'en a donné Priscien (*GLK*, t. 2, p. 5) : "Vocis autem differentiae sunt quattuor : articulata, inarticulata, litterata, illitterata. Litterata est, quae scribi potest ; illitterata, quae scribi non potest".

157. *AVG.*, *Sermo 288*, PL, t. 38, c. 1304 : "Verbum, si non habeat rationem significantem, uerbum non dicitur. Vox autem, etsi tantum modo sonet, dici potest. Vox autem, etsi tantum sonet, et irrationabiliter perstrepat, tantum sonum clamantis, non loquentis uox dici potest, uerbum dici non potest. Vox inanis est sine uerbo".

158. *DIOM.* (*GLK*, 1, p. 420) ; Priscien tient les mêmes propos (*ib.*, p. 5-6).

Refus presque complet de la via media

La grammaire a été définie par conséquent comme la voie d'accès à une élite culturelle qui se distingue justement par son goût de la norme. Le contenu de cette discipline reçut des définitions et fit l'objet d'analyses très complètes dans les différents traités d'Alcuin. Elles accentuent chaque fois la distance prise par rapport à un langage commun naturel : "La grammaire constitue une connaissance littéraire ; elle est la gardienne d'une expression orale et écrite correcte¹⁵⁹". L'opposition *loquendi/ scribendi* pourrait donner à penser qu'il s'agirait bien ici d'une distinction entre expression orale et expression écrite. Mais cette séparation n'a guère de sens chez Alcuin : pour lui comme pour les maîtres antiques, c'est la lecture des bons auteurs qui doit être la base de toute forme d'expression correcte. En revanche, l'un des soucis de l'abbé est de garantir une maîtrise rigoureuse de l'orthographe : *recte scribere* nous semble plutôt se rapporter à l'art de rédiger, de prendre en note sous la dictée, ou de copier des manuscrits.

Par quels chemins Alcuin est-il ainsi revenu à une définition - à son époque - immémoriale de la grammaire ? Cette dernière a été présentée pendant des siècles comme "la méthode assurant la maîtrise de l'écriture et de la parole¹⁶⁰". L'alliance de mots *recte loquendi et scribendi* a traversé les siècles¹⁶¹. L'adverbe *recte* y exprime de manière positive la valeur à laquelle était attaché Alcuin, quand il déclarait se refuser à s'exprimer *sine lege*. Dans l'ensemble, son attitude est cohérente ; mais le maître d'York a ajouté une nuance qui a peut-être son importance. En effet, il a choisi une expression prégnante en ajoutant le mot *custos*. Ce terme était apparu dans une lettre de Sénèque où le philosophe parlait du grammairien comme du *custos latini sermonis*¹⁶². Dans ce texte, comme dans d'autres, Sénèque se moquait quelque peu de l'inertie mentale du *grammaticus* qui ralentissait la marche de l'intellectuel vers la sagesse¹⁶³. Alcuin

159. *Ib.*,: "Grammatica est litteralis scientia et est custos recte loquendi et scribendi".

160. Peut - on parler de filiation isidorienne ? "Grammatica est scientia recte loquendi (*Etym.*, 1, 5, 1) ; Rhetorica est bene dicendi scientia". Mais on lit aussi chez Marius Victorinus : "Grammatica, quid est ? Scientia interpretandi et recte scribendi loquendique ratio (*GLK*, t. 1, p. 426)" ; chez Sergius : "Ars grammatica praecipue consistit in intellectu poetarum et in recte scribendi loquendique ratione (*GLK*, t. 4, p. 486)". Les maîtres irlandais et anglais ont recueilli et transmis cette doctrine, qu'Alcuin a formulée en termes clairs, brefs et vigoureux.

161. Sa source est dans la définition de la latinité qu' a établie Varron (cf. *supra*, n. 141).

162. *SEN.*, *ep.*, 95, 65.

163. Cf. le commentaire *ad locum* de R. KASTER, *Macrobius and Servius : uerecundia and the grammarian's function*, in *Harvard Stud. in class. Phil.*, t. 84, 1980, p. 219-262.

n'a cure de ces remords. Il a renforcé sa définition par cet ajout. On devine la fierté qu'il éprouve à être un "gardien" de la loi latine antique.

C'est évident à considérer en quels termes il présente les noms les plus illustres parmi les grammairiens : Donat est un maître qu'il faut suivre¹⁶⁴ ; Priscien est l'honneur de l'éloquence latine¹⁶⁵. Les grammairiens se trouvent ainsi lavés de toute critique. Sénèque leur reprochait de faire obstacle à une réflexion vivante, et Augustin, à la communication générale. Ces réserves de l'Africain visaient souvent aussi le fond, naturellement. Il les appelait en effet de son côté les gardiens de la "tradition païenne"¹⁶⁶. Il regrettait qu'ils fussent payés cher pour donner accès au savoir profane, et surtout que leur emprise marquât durablement les esprits malléables des enfants où s'inscriraient pour toujours les fables virgiliennes¹⁶⁷. La teneur de la norme linguistique a-t-elle au moins changé ? Alcuin aurait-il transposé les leçons des anciens, comme le firent souvent Augustin et Grégoire ?

On en doutera, en lisant que les bases de l'expression correcte sont "la nature, la technique et l'habitude"¹⁶⁸. Alcuin reprend là les préceptes les plus traditionnels ; il use d'un vocabulaire qui remonte à Cicéron et en fait un usage où l'on ne décèle pas de changement fondamental, quelles que soient les voies par lesquelles il a eu accès à ces enseignements. A côté d'Isidore, de Cassiodore et de Bède, à travers Donat et les grammairiens de la latinité tardive, en remontant peut-être à telle page de Quintilien ou de Cicéron, le maître d'York place sa confiance dans les valeurs antiques qui font le *uir bonus dicendi peritus*¹⁶⁹. La notion de *ratio* se réfère sans ambiguïté aux préceptes de la loi grammaticale.

En revanche, les termes *natura* et *consuetudo* feraient-ils quelque

164. *Grammatica*, PL, t. 101, c. 857 D : "Disc : Quid uis magister, an de pedibus et accentibus ordinem Donati magistri sequentes interrogemus ?".

165. *Ib.*, c. 873 C : "Saxo : Priscianus Latinae eloquentiae decus dicit". Cassiodore exaltait déjà les noms de Cicéron et de Quintilien (HALM, *RLM*, p. 468).

166. *AVG.*, *De musica*, 2, 1, 1 (PL, t. 32, c. 1099).

167. *AVG.*, *De ciu. Dei*, 1, 3.

168. *Gram.*, PL, t. 101, c. 857 D : "Quae constat natura, ratione, consuetudine".

169. La définition de la rhétorique par Alcuin en offre une variante fidèle (*De rhet.*, PL, t. 101, c. 921 B) : "CAR.: Ad quem finem spectat ? - ALB.: Ad bene dicendi scientiam". Sur les sources d'Alcuin, L. WALLACH, *Alcuin*, p. 38 sqq. (Cassiodore plutôt qu'Isidore). L'*Ars rhetorica* de Fortunatianus donne les définitions classiques (*Bene dicendi scientia/ uir bonus dicendi peritus*) sous forme d'un dialogue qui annonce la pédagogie alcuinienne (*RLM*, p. 81).

place aux innovations de la langue parlée ? Une application logique de la notion d'"usage naturel" aurait dû, en effet, provoquer une réflexion, et une adaptation à la situation sociolinguistique de ce huitième siècle. Isidore, on l'a vu, avait remarqué et accepté une certaine évolution de la latinité vivante, et il en avait tiré les conséquences nécessaires, dans son choix d'une *via media* pastorale¹⁷⁰. Mais le préjugé aristocratique d'Alcuin ne lui laisse guère la possibilité d'une telle adaptation. Tout au contraire, son cheminement esthétique le ramène aux choix effectués dès le premier siècle avant notre ère : la référence naturelle du grammairien, et donc de l'orateur, était la langue des personnes cultivées¹⁷¹. Les générations suivantes ont accédé à cet usage par la lecture assidue des auteurs classiques. Alcuin ne pense pas autrement : "Il faut lire les livres composés par nos auteurs et confier à la mémoire leurs bons dits¹⁷²". La qualité de l'expression, même orale, dépendra donc de la pratique assidue de la langue écrite sous ses formes les plus relevées. "On aura une élocution riche, pour peu qu'elle respecte les règles de la grammaire et qu'elle s'appuie sur l'autorité des anciens¹⁷³".

Généralisation de la norme linguistique

L'éloquence chrétienne retrouvera donc sa plénitude si elle se replonge dans les sources vives de la latinité. Ce n'est pas un hasard si Virgile est désormais étudié de nouveau avec soin. Dans ces conditions, les recommandations qu'édicte le maître pour la clarté de l'exposé ne doivent pas faire illusion : "L'expression sera claire si elle emploie des mots qui ont une signification, qui ont leur valeur propre, et qui sont employés dans leur sens usuel¹⁷⁴". Il ne faut pas

170. Cf. *supra*, chap. IV, p. 000.

171. Fortunatianus offre un exposé remarquable sur les contraintes qu'impose à l'élocution le choix des mots (*RLM*, p. 121) et sur le rejet du vocabulaire des illettrés : "Habeo de uerborum copia : bonitas, quem ad modum comparatur ? Vt mala uitemus et optima adpetamus. Quae sunt mala ? uulgaria, obsoleta, aliena, gentilia, obscura. Uulgaria sunt quibus utitur uulgus, id est indocti".

172. *Rhetorica*, PL, t. 101, c. 941 D : "Legendi sunt auctorum libri, eorumque bene dicta memoriae commendenda". La lecture des bons auteurs et l'entraînement de la mémoire au service d'une expression impeccable ont été ainsi fondus en une seule phrase. Ces recommandations remontent à Cic., *De orat.*, 3, 10, 39 et 3, 13, 48 (la connaissance du bon latin est obtenue par la lecture des anciens auteurs) ; *De inu.*, 9 (rôle de la mémoire) ; QUINT., *De inst. orat.*, 2, 5 (utilité de la lecture) et 11, 2 (rôle de la mémoire). Tous les rhéteurs ont repris ces recommandations : Fortunatianus (*RLM*, p. 128-129) ; Julius Victor (qui cite Quintilien) (*ib.*, p. 410) ; Martianus Capella (*ib.*, p. 483).

173. *Ib.*, c. 940 A : "Facunda erit <elocutio> si grammaticae regulas seruet, et auctoritate ueterum fulciatur".

174. *Ib.*, c. 939 D : "Aperta erit <elocutio> si utaris significantibus et propriis uerbis et usitatis sine ambiguo, non nimis

employer des mots archaïques qui sont sortis de notre usage, sauf en de rares occasions, dans un souci d'effet, mais avec mesure¹⁷⁵". Alcuin a en effet recopié ici tout simplement les leçons de Cicéron et de Quintilien : d'une manière plus générale, il s'est inspiré de la doctrine des rhéteurs, dont il a remanié et coulé le texte dans un ensemble de bonne venue¹⁷⁶. Ceux-ci ne limitaient leur préférence pour le conservatisme linguistique que parce que son excès aurait eu pour conséquence de rendre leur discours obscur pour leurs auditeurs. Ils n'évitaient donc l'archaïsme que par sens de la "juste mesure" (la *mediocritas* cicéronienne).

Le caractère impératif de ces recommandations serait-il atténué, parce qu'elles auraient été confinées dans le temps court d'un apprentissage, dans l'espace clos d'une école (monastique, épiscopale, canoniale, ou même presbytérale ?), ou dans un groupe social limité à quelques érudits ? Toute la législation promulguée sous le règne de Charlemagne plaide contre une interprétation restrictive de cette sorte. En outre, un long passage du traité sur la rhétorique donne à penser que le respect de la grammaire est souhaité par Alcuin dans la totalité de l'expression orale humaine. Celui-ci souligne les bienfaits de l'exercice dans le maniement de la parole, et conseille à l'orateur "dès son adolescence, de ne pas craindre de s'exprimer en public¹⁷⁷". Il renchérit un peu plus loin, en indiquant que l'art

procul ductis translationibus nec interposito hyperbato". La fin de la phrase précise la signification des premiers mots : il s'agit de ne pas abuser des figures.

175. *Ib.*, c. 940 A : "Neque tamen utendum erit priscis uerbis, quibus iam consuetudo nostra non utitur, nisi raro, ornandi causa et parce".

176. Quelques sources anciennes : Cic., *De orat.*, 3, 10, 39 : "Neque tamen erit utendum uerbis, quibus iam consuetudo nostra non utitur" ; 3, 13, 48-49 : "Vt ea quae dicamus intelligantur, uerbis usitatis ac proprie demonstrantibus ea non nimis longa continuatione uerborum..." ; QVINT., *De inst. orat.*, 8, 2 : "Perspicuitas in uerbis praecipuam habet proprietatem. At obscuritas fit uerbis iam ab usu remotis, quare nec sit tam longus <sermo>, ut eum prosequi non possit intentio, nec transiectione ultra modum hyperbaton finis eius differatur". La source immédiate d'Alcuin serait-elle C. IULIUS VICTOR (*RLM*, p. 431) ? : "Elocutio aperta erit utendo significantibus et propriis uerbis et usitatis sine ambiguo, non nimis procul ductis translationibus nec interposito hyperbato... Neque tamen utendum erit priscis uerbis, quibus iam consuetudo nostra non utitur, nisi quando ornandi causa parce, sed tamen usitatis plus ornatur eloquentia".

177. *Dial. de rhet.*, PL, t. 101, c. 942 D : "Discat ab adolescentia non reformidare ante multos loqui". Alcuin suit toujours - directement sans doute - Julius Victor (*De exercitatione*, *RLM*, p. 443-446), mais sans servilité et, à travers lui au moins, il a été en contact avec Cicéron (*De orat.*) et Quintilien, car le texte de Julius Victor est rempli de références nominales à ces deux auteurs, accompagnées souvent d'assez longues citations. On remarquera notamment qu'Alcuin a substitué à l'entraînement antique (le *forum*, les camps) que recommandait Cicéron, une propédeutique aulique.

de la conversation, nécessaire dans les questions politiques et les affaires laïques, "doit être pratiqué dès l'enfance". Il convient en effet que "dès que l'âge le permet, soit pratiqué l'entraînement à la parole", accompagné d'une attitude corporelle appropriée¹⁷⁸. Il y a une bonne manière de parler et de marcher. Enfin, l'éducateur devra mettre en garde son élève contre les dangers de la vie quotidienne. Il devra s'entraîner à ne pas user de mots triviaux en privé, afin de mieux se garantir contre leur emploi dans la parole publique¹⁷⁹. Cicéron insistait déjà sur la nécessité de compléter la lecture des bons auteurs par l'entraînement familial à la conversation¹⁸⁰ et Sidoine Apollinaire déplorait encore que le bavardage des femmes gâtât le latin de ses disciples¹⁸¹. Mais, au - delà de cette continuité renouée, on découvre une volonté têtue : Alcuin veut appliquer le bon usage de la parole même au niveau le plus humble de la langue de la conversation¹⁸². La suite de son exposé énonce à son élève de véritables règles de savoir-vivre qui ont pour but l'acquisition d'un contrôle personnel complet dans la manière de se comporter, même dans les actes les plus usuels. Il se produit donc une confluence : d'un côté l'action oratoire comportait un certain nombre de règles qui définissaient les mimiques gestuelles de l'orateur dans ses plaidoiries ; de l'autre, les règles monastiques prévoyaient un mode de vie et de conduite pour tous les gestes de la vie quotidienne. Ces deux enseignements se renforcent mutuellement dans l'esprit du maître, et le poussent à mettre en place une sorte d'étiquette aulique.

Ainsi, Alcuin ne disposait pas d'un "outillage mental" qui lui permît d'être entièrement fidèle à l'enseignement des grands maîtres de la pastorale latine, Augustin et Grégoire. Malgré l'existence d'un contexte social, linguistique et culturel, qui aurait dû lui permettre de réussir une mise à jour dynamique de cette tradition, il paraît décidé à changer des choix essentiels dans l'établissement de toutes

178. *Ib.*: "Quapropter, ut mihi uidetur, illis sermocinandi ratio, qui causis ciuilibus et negotiis saecularibus interesse aestimandi sunt, mox a pueritia multo studio habenda est. Vocis quoque et uerborum exercitatio, ut ab ineunte aetate assuescat, uocis fiducia et uerborum copia et decenti corporis motu, ut sine formidine faciat in publicis quaestionibus quod cum consuetudine gessit in priuatis".

179. *Ib.*: "Iam quoque necesse esse uideo, ut domesticus usus cauere incipiat, quod publicus conuentus detrahare possit. Nec enim inhonestis uerbis inter suos uti debet, qui honestis inter alienos loqui desiderat".

180. *Cic., De orat.*, 3, 48 : "Praecepta latine loquendi... quae alit...consuetudo sermonis quotidiana domestici".

181. *SID. AP., ep.*, 2, 10, 6 : "Certe si praeter rem oratoriam contubernio feminarum poeticum ingenium et oris tui limam frequentium studiorum cotibus expolitam quereris obtundi, reminiscere quod...".

182. *Dial. de rhet.*, PL, t. 101, c. 943 B : "Ideo consuetudinaria sermocinatione uerba sint lecta, honesta, lucida, simplicia, plano ore, uultu quieto, facie composita, sine immoderato cachinno, clamore nullo prolata. Nam bonus est modus in loquendo tanquam in ambulando".

les communications, et à privilégier les aspects les plus élitistes et les plus conservateurs de la tradition grammaticale et oratoire. Alcuin s'efforce théoriquement de ramener tout son enseignement aux normes les plus classiques ; cette tension conduit à toutes les situations individuelles possibles. Faut-il donc conclure à une aporie : en ne percevant les réalités de son temps que d'une manière purement élitiste, Alcuin aurait en quelque sorte renoncé à surmonter la contradiction entre sa tâche de pasteur qui lui faisait un devoir de nourrir tout son troupeau et sa volonté d'érudit qui plaçait ses espoirs dans la renaissance des normes anciennes ?

III - NORMALISATION DES CADRES RELIGIEUX

Les choix théoriques d'Alcuin ne sont pas demeurés confinés dans des manuels ou des traités à l'usage de ses élèves. La législation promulguée par Charles porte régulièrement la marque de son influence. Depuis la disparition de l'Empire en Occident, c'était même la première fois qu'un réformateur religieux recevait les moyens de s'engager dans une action qui concernât toutes les couches de la société. En effet, pendant la durée d'une génération, les capitulaires multiplièrent des ordres qui, dans tous les domaines, mais surtout dans ceux qui concernaient l'éducation, la culture, la religion, devaient mener le peuple chrétien vers une véritable "normalisation". La foi comme l'orthographe devaient retrouver une loi ; cette dernière serait diffusée et imposée parmi les cadres religieux, mais aussi bien dans la masse des fidèles.

Bon et mauvais latin

Comment interpréter cette contradiction : provoquer une purification "grammaticale" des *media* ecclésiastiques d'une part, garantir d'autre part la pénétration dans les foules de la parole chrétienne ? Les populations germanophones échappaient par définition à cette difficulté puisque la traduction était depuis longtemps décidée et pratiquée au bénéfice des auditeurs de langue maternelle non "romaine". Mais comment seraient désormais touchés les locuteurs qui n'avaient pas, eux, le bénéfice d'une opération langagière identique ? Comment Alcuin a-t-il pu choisir une telle voie par rapport à cette majorité de fidèles ? En fait, les termes de l'opposition entre purisme latin et efficacité oratoire n'ont sans doute pas été perçus de manière très nette par Alcuin et par ses collègues - et nous devons nous interroger sur la réalité linguistique que suppose une telle difficulté d'analyse. Car l'"illusion latine", qui gêna sans doute la perception du contexte linguistique et social sur le continent "romain" par le maître d'York, ne s'explique pas seulement par des préjugés qui auraient été exagérément tenaces, ni par ses contacts

avec une aristocratie latinophone¹⁸³.

Disons ici, d'un point de vue plus purement culturel (et pour simplifier), que la Francie "latine" et l'Italie ont offert à l'oeil et à l'oreille d'Alcuin le spectacle d'un territoire marqué à la fois par la permanence de la romanité sous tous ses aspects, et par le sentiment de dégradation subie par celle-ci. Naturellement, la langue parlée par les locuteurs continentaux dépourvus d'instruction présentait une image sonore très déformée (et donc fautive) du latin d'école qui avait nourri Alcuin. Cette image lui apparaissait partout comme le témoignage bien vivant de la conquête romaine et de l'héritage latin. Or, cette situation de contraste entre la norme scolaire théorique et le désordre de la pratique populaire n'était pas neuve, et il en était très conscient. Le maître avait reçu, par sa formation même de grammairien, une indication essentielle : la fragilité de la norme était aussi ancienne que la langue latine elle-même, puisque dès Varron il était nécessaire de préciser en quoi consistait la latinité ; la définition énoncée révélait qu'il existait précisément, à côté de cette catégorie du bon latin, une expression altérée, qui respectait mal la langue de Rome : bref, un mauvais latin¹⁸⁴.

L'existence de deux formes au moins de cette latinité chère à Alcuin, l'une scolaire, élitiste, normative, l'autre inculte, populaire, anarchique, apparaît dans tous les traités de grammaire ou de rhétorique qu'a pu connaître le maître d'York, de Cicéron à Cassiodore, en passant par Quintilien et Augustin. A côté de la bonne langue de Rome, il exista toujours une mauvaise langue, que parlaient les illettrés, citoyens ou barbares : en somme, une *Romana lingua rustica*. Dans la pensée d'Alcuin, toute langue parlée qui n'est pas soumise aux règles de la grammaire, représente un état imparfait et fautif, dont les carences ont une tendance naturelle à s'aggraver à l'occasion de périodes de relâchement culturel. Tel fut bien le cas de l'époque pré-carolingienne ; les désordres et les négligences des VII^e et VIII^e siècles avaient permis non seulement à la langue des illettrés de se corrompre plus gravement qu'elle ne l'était, mais avaient laissé en plus le mauvais latin gâter le bon. L'évolution avait été semblable à celle qu'avaient subie la foi et la pratique religieuse des fidèles : l'abaissement général du niveau culturel chrétien pouvait conduire l'Eglise aux pires périls¹⁸⁵. Alcuin s'est donc engagé dans un immense effort dont la finalité n'était plus d'abaisser le registre de la *Romana lingua* à un niveau qui le rendît

183. Nous reviendrons sur l'aspect linguistique du problème *infra*, chap. IX.

184. Cf. *supra*, n. 141.

185. La décadence des études en Gaule avant la restauration Pippinide a été affirmée plusieurs fois dans les capitulaires. L'absence de tout synode ou concile avant la convocation du concile de 742 pendant trois quarts de siècle a été remarquée et soulignée par les contemporains (cf. sur ces points J. FLECKENSTEIN, *Die Bildungsreform*, p. 9 sqq.). N'oublions pas, en outre, que l'appel aux lettrés anglais, italiens, espagnols, reposait sur un constat de carence locale bien établi.

aisément accessible aux *rustici*, mais, au contraire, de rehausser et de purifier, partout et à chaque fois qu'il serait possible, la langue de la communication générale.

Premier avertissement

Cette rénovation concernait d'abord les cadres religieux et laïcs du royaume. Elle reposait sur un ensemble d'observations et de préceptes : garantir la compréhension des Ecritures Sacrées, mais aussi des décrets royaux, puis impériaux ; maîtriser l'expression écrite et orale ; purifier les textes sacrés et législatifs des scories qui les altéraient et pour cela contrôler la ponctuation et l'élocution. L'instruction des prêtres était depuis longtemps un objet de soucis. Les mésaventures passées de Boniface¹⁸⁶ transparaissaient une génération plus tard dans le tout premier capitulaire promulgué par Charles : "Tout prêtre qui, malgré les mises en garde répétées de son évêque sur son savoir, et ses injonctions de s'instruire, aura négligé de le faire, sera sans hésitation suspens... Car ceux qui ignorent la loi divine ne peuvent l'annoncer ni la prêcher à autrui¹⁸⁷". Ces recommandations datent de 769/770 et elles font partie d'un texte sommaire : ni l'appareil administratif, ni le personnel intellectuel n'étaient encore en place pour mener une réflexion approfondie et une action efficace. L'ordre donné garde un caractère général ; on comprend qu'il s'agit là d'incriminer seulement la paresse et le laisser - aller du bas clergé ; il n'y a nulle indication directe d'une prise de conscience de problèmes linguistiques de la part du législateur. Il est légitime de se demander cependant si des prêtres n'auraient pas été incapables d'accéder à une bonne maîtrise des textes sacrés parce que le quasi-analphabétisme d'un grand nombre d'entre eux leur rendait ceux-ci opaques.

Le capitulaire qui formule cet avertissement n'établit aucune distinction géographique. Il confond sous une même prescription les terres germaniques et les pays "latins" du continent. Il étend donc à ce dernier les remarques et les craintes de Boniface, quand il était aux prises avec l'obscurité qu'opposait le latin des Ecritures à des prêtres germanophones dont la culture était très mince. Aucune indication directe d'un problème à proprement parler linguistique n'apparaît dans la formulation de 769/770. Il n'est cependant pas illégitime de l'y soupçonner. Vingt ans plus tard, deux documents montrent les progrès effectués dans l'analyse de ces difficultés culturelles et une meilleure définition des efforts pour y remédier. La mise en place d'un appareil administratif plus compétent, d'une équipe d'intellectuels vraiment savants, l'évolution heureuse du

186. Il s'était trouvé au cours de ses tournées d'inspection en Germanie face à des religieux illettrés (L. LENTNER, *Volkssprache*, p. 59-60).

187. *Capitulare generale* (769), c. 16 : "Quicumque autem <presbyter> a suo episcopo frequenter admonitus de sua scientia, ut discere curet, facere neglexerit, procul dubio et ab officio remoueat et ecclesiam quam tenet, amittat ; quia ignorantes legem Dei eam aliis annuntiare et praedicare non possunt".

royaume et la réflexion sur son avenir ont concouru à un approfondissement de l'action "politique" : la documentation qui nous est parvenue y gagne en abondance, en netteté, en vigueur.

Le premier texte est le célèbre *Capitulaire ecclésiastique* du printemps 789, appelé aussi *Avertissement général* et promulgué à Aix-la-Chapelle. Il concerne toutes les régions du royaume¹⁸⁸. A la même époque, (c'est notre second texte) Charlemagne adresse à Baugulf, abbé de Fulda, une longue missive que l'on désigne souvent comme la *Lettre sur la culture et l'étude*¹⁸⁹.

Difficultés autour du latin de l'Écriture

Faut-il voir dans ces deux textes la main d'Alcuin¹⁹⁰ ? La question, controversée, n'est pas essentielle à notre enquête. Il est beaucoup plus important de souligner combien les observations qu'ils contiennent et les injonctions qu'ils lancent sont en harmonie avec la pensée profonde du maître d'York. L'osmose entre les programmes de Charles et les exigences d'Alcuin est complète et évidente¹⁹¹. Cela signifie que les choix alcuiniens auront d'amples conséquences pratiques, dans toute la mesure où la législation royale en appliquera avec méthode la logique. Le document le plus riche d'enseignements est la lettre, car elle présente des commentaires qui n'apparaissent pas dans l'*Admonitio*. L'abbaye de Fulda était alors de fondation récente et un grand chantier s'y était ouvert¹⁹². Elle représentait une pièce maîtresse dans la conquête culturelle des territoires sis à l'Est du royaume ; sa jeunesse explique que l'abbé ait été mis en garde dans cette période de 790 à 800 et non pas plus tôt, et son importance rend compte de la minutie des analyses.

Elles expliquent notamment pourquoi le souverain a jugé nécessaire de rappeler avec énergie pour quelles raisons les clercs devaient retrouver le goût des études littéraires. Cette décision résulte d'une enquête et d'une réflexion sur les conclusions de celle-ci : les contacts oraux et écrits avec les différentes parties du royaume ont contraint les responsables de l'administration laïque et religieuse à constater la fragilité de la communication, dans toute la mesure où le support essentiel de celle-ci, la langue écrite,

188. *Cap. eccles. (Admonitio generalis)*, promulgué le 23/3/789.

189. Sur cette lettre, cf. *supra*, p. 000 et n. 58.

190. C'est l'opinion de L. WALLACH, *Alcuin*, p. 143-226.

191. Cf. E. AMANN, *L'époque carolingienne*, t. 6 de l' *Histoire de l'Église* d'A. FLICHE et V. MARTIN, Paris, 1937, p. 97 sqq. ; A. KLEINCLAUSCZ, *Alcuin*, p. 35 sqq. ; P. RICHE, *Ecoles et enseignement*, p. 69-76 et surtout J. FLECKENSTEIN, *Die Bildungsreform*.

192. Sur Baugulf et sur Fulda, cf. C. HEITZ, *Recherches*, p. 65-67. L'abbé était engagé depuis 791 dans la construction d'une imposante église, qui égalerait celle qu'avait agrandie Angilbert à Saint-Riquier.

offrait trop souvent un latin défectueux¹⁹³. Depuis plusieurs années, la chancellerie royale recevait de nombreux monastères des lettres dont Charles a découvert simultanément que "leurs pensées étaient saines, mais leurs paroles incultes ; car leur langue, privée d'éducation en raison de leur paresse à apprendre, n'avait pas la force d'exprimer publiquement sans faute ce que leur dictait la pieuse dévotion d'une voix intérieure orthodoxe¹⁹⁴".

Le vocabulaire qui désigne la langue écrite par ces moines est d'une grande précision : *sermo incultus, lingua inerudita*. Le verbe *dictare* se réfère à la manière alors normale d'écrire une lettre : cette dictée devait produire, en fait, un texte qui rappelait trop la langue d'un illettré. Ce point est rendu évident par l'équivalence entre les différents adjectifs *incultus/ ineruditus/ rusticus/ illitteratus*. Or, quelle raison essentielle oblige Charles à exiger de ses abbayes le retour à des études sérieuses ? Avant tout, la crainte de voir le sens des Ecritures échapper aux moines eux-mêmes : "Nous nous sommes mis à craindre que, de même qu'il y avait chez vous une pratique insuffisante de la communication écrite, de même votre capacité de comprendre les Saintes Ecritures ne fût bien moindre qu'il ne convenait¹⁹⁵".

La suite de la lettre reprend un thème augustinien traditionnel : la langue de la Bible comporte des figures de style qui aggravent la difficulté du texte sacré, et peuvent le rendre obscur ; il faut donc étudier ces modes d'expression littéraire, dont la maîtrise demande un effort considérable¹⁹⁶. Le caractère attendu et, disons le mot, traditionnel de ces considérations ne doit pas nous faire perdre de vue la nouveauté et l'importance de la phrase que nous venons de citer. Car, au-delà de la crainte affirmée sur l'insuffisance de la perception du sens spirituel dans l'Ecriture, Charles déclare qu'il redoute que la lettre même du texte sacré ne se dérobe aux moines. C'est ainsi que le raisonnement suivant se met en place : des moines qui écrivent de manière très fautive risquent de mal comprendre les

193. Sur ces questions, F.L. GANSHOF, *Charlemagne et l'usage de l'écrit en matière administrative*, in *Le Moyen Age*, t. 7, 1956, p. 1-25 ; E. LÖFSTEDT, *Late latin*, p. 3 sqq. ; D. NORBERG, *Syntaktische Forschungen*, p. 12 sqq. ; M.A. PEI, *The language*, p. 6 sqq. ; P. RICHE, *Ecoles*, p. 70.

194. Nous citons d'après L. WALLACH, *Alcuin*, p. 203 : "Cognouimus in plerisque praefatis conscriptionibus eorumdem et sensus rectos et sermones incultos, quia, quod pia deuotio interius fideliter dictabat, hoc exterius propter negligentiam discendi lingua inerudita exprimere sine reprehensione non ualebat".

195. *Ib.* : "Vnde factum est, ut timere inciperemus, ne forte, sicut minor erat in scribendo prudentia, ita quoque et multo minor esset quam recte debuisset in sanctarum scripturarum ad intelligendum sapientia".

196. AVG., *De doc. christ.*, 3, 29, 40, notamment. Sur ces questions, H.I. MARROU, *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, p. 484 sqq.

textes latins traditionnels. Or, pourquoi écrivent-ils en une langue défectueuse ? Parce qu'ils sont trop influencés par leur langue naturelle et s'expriment presque comme des illettrés.

Naturellement, la langue parlée dans la région de Fulda - sans doute employée comme langue maternelle par la majorité des moines - était le germanique : surtout le dialecte francique, peut-être aussi le thuringien¹⁹⁷. Quelques romanophones pouvaient aussi se trouver parmi eux¹⁹⁸. Mais l'important est l'idée qu'un mauvais maniement de la langue écrite impliquait une mauvaise compréhension du latin. On avait commencé de s'interroger à la cour sur la situation linguistique du royaume. L'analyse faite là par Charles va plus loin que celles que nous rencontrons sous la plume d'Augustin. Est-ce l'effet d'une inquiétude générale ? En tout cas, les voies d'une prise de conscience se dégagent peu à peu à mesure que s'affirme la volonté réformatrice du roi. Pour traduire cet épisode en termes purement linguistiques, nous dirons que la compétence active insuffisante de la langue latine chez les moines fait également douter de leur compétence passive¹⁹⁹. Il semble que les lettrés aient à se préoccuper d'un phénomène nouveau, dont ils discernent encore incomplètement les implications²⁰⁰. Effectivement, le rédacteur exhorte ses destinataires à l'étude "pour qu'ils puissent accéder au mystère de l'écriture avec plus de facilité et plus d'exactitude²⁰¹". L'expression *ut facilius ualeatis penetrare* préfigure déjà la formule fameuse *quo facilius cuncti intellegere possint*, au concile tenu à Tours en 813²⁰².

Problèmes à propos des prières

L'*admonitio generalis* lance des injonctions dont la gravité apparaît plus clairement en référence à cette *Epistula*. Le souci

197. F. MOSSE, *Manuel de l'allemand du Moyen Age*, p. 20. C'est à Fulda que fut rédigée *L'harmonie des Evangiles de Tatien*, (*ib.*, p. 213), sous l'impulsion de Raban Maur (qui avait été élève d'Alcuin). Sur la naissance de la littérature germanique, nous suivons aussi les commentaires de R. MC KITTERICK, *The Frankisch Church*, chap. 6.

198. Il arrivait que des romanophones se rendissent en territoire germanique pour en apprendre la langue (B. BISCHOFF, *The Study of Foreign Languages*, p. 217 sqq.).

199. Sur cet aspect de l'évolution, on se reportera *supra*, chap. I, p. 15.

200. C'est le phénomène de l'effacement de la compétence passive dans la seconde moitié du VIII^e siècle, que nous proposons comme explication du changement linguistique final, *infra*, chap. IX.

201. *Ib.*: "Vt facilius et rectius diuinarum scripturarum mysteria ualeatis penetrare".

202. Ce canon conciliaire est cité et commenté *infra*, ch. VII. Il s'agit du canon dix-sept édicté par le concile tenu à Tours en 813, qui donne l'ordre de traduire les homélies.

fondamental qui guide le rédacteur est en effet, avant tout, que les textes soient compris. Le paragraphe soixante-dix reprend et amplifie l'alinéa sept du capitulaire de 769/770. Les évêques y sont chargés d'envoyer leurs prêtres dans les paroisses, de contrôler l'orthodoxie de leur foi et du rituel de baptême qu'ils observent, et de s'assurer "qu'ils comprennent bien les prières de la messe, qu'ils comprennent quant à eux le *Pater Noster*, et que par leur récitation publique ils le donnent à comprendre à tous, de manière que chacun sache ce qu'il demande à Dieu²⁰³".

Le niveau culturel du clergé moyen, à fortiori du plus humble, était donc si lacunaire que la maîtrise du minimum requis n'était même pas garantie. Retournons en effet l'exigence ; elle remonte à la constatation suivante : beaucoup de prêtres ne comprennent pas bien les prières de la messe qu'ils doivent célébrer et se trouvent donc dans l'incapacité d'en transmettre le sens à la masse des baptisés de telle manière que ceux-ci puissent participer à l'office. Or, le capitulaire n'établit aucune distinction entre les anciens territoires latins et les pays "barbares" du royaume. Cela signifie d'abord que les réformateurs ont pris comme critère de leur réflexion, puis de leur action, la situation sociolinguistique des germanophones. Cela implique, en outre, que les locuteurs romanophones sont eux aussi visés par cette mesure.

Dans leur cas, on doit pondérer les conclusions à tirer de cette constatation. En effet, l'inadéquation constatée entre les fins poursuivies et les moyens nécessaires de la pastorale put résulter soit d'un abaissement du niveau culturel des prêtres, soit du relèvement recherché dans le niveau de leur langue, les deux causes ne s'excluant pas. Mais, quoi qu'il en soit, on assiste à une réaction contre un laisser-aller général dans la communication verticale en Occident Latin. Des enquêtes ont été effectuées ; d'autres auront lieu ; en quelques années, les lettrés réformateurs ont accumulé des indices alarmants sur l'état du christianisme, mais aussi de la latinité chez les prêtres. Il convient de pousser plus loin les résultats que nous apporte cet examen du capitulaire. Car le raisonnement qui préside à sa rédaction est identique à celui qui est tenu dans la missive à Baugulf.

On est donc en droit de reconstituer une phase intermédiaire qui est décelable de manière seulement implicite dans le capitulaire, mais explicite dans la lettre : les prêtres sont accusés de ne pas comprendre ou de mal comprendre les prières, parce que leur maîtrise de la langue latine est tout à fait hésitante. Cette corrélation n'est pas énoncée sous cette forme, mais elle doit être ici explicitée. Elle donne, en effet, tout son sens au paragraphe suivant qui, après les prescriptions morales usuelles, ordonne : "Que soient créées des

203. *Admonitio generalis* de 789 (Aix), c. 70 : "Missarum preces bene intelligant... et Dominicam orationem ipsi intellegant et omnibus praedicent intelligendam, ut quisque sciat quid petat a Deo". Nous comprenons que le prêtre doit réciter à haute et intelligible voix le Notre Père de manière à ce que les fidèles puissent à la fois le répéter après lui et comprendre le sens de cette prière et des demandes qu'elle comporte.

écoles de jeunes lecteurs ; qu'on y apprenne les Psaumes, les gestes, les chants, le comput, la grammaire dans chaque monastère et dans chaque évêché ; qu'on y ait des livres religieux soigneusement corrigés, parce que, souvent, ils désirent adresser une bonne demande à Dieu, mais leurs livres non corrigés font qu'ils l'adressent mal²⁰⁴". On craint donc que les prières adressées à Dieu ne soient irrecevables pour lui (sinon inintelligibles), parce qu'elles sont exprimées en une langue mal soignée : une bonne prière doit être lue ou récitée d'après un texte en bon latin. La situation est, par là même, très semblable à celle qu'évoque l'*Epître à Baugulf* : Charles y recommandait aux moines de pratiquer les *litterarum studia* ; ici, le mot essentiel est naturellement l'étude de la *grammatica*. C'est en effet cette *ars* qui donnera aux moines et aux prêtres les moyens de corriger les livres sacrés (*emendare libros*), mais aussi d'écrire des lettres qui évitent les *sermones incultos*.

Bien vivre, mais aussi bien parler

Il ne s'agit pas là d'une simple restauration. La réforme de l'expression écrite et orale accompagne, certes, un effort d'ensemble pour restaurer (*reformare*) les valeurs chrétiennes les plus anciennes. Les allusions à la conduite des clercs ne manquent pas dans les capitulaires et dans les canons des synodes ou des conciles : ceux-ci doivent instruire les fidèles par l'exemple de leur conduite²⁰⁵. La tradition des Pères privilégiait déjà la morale pratique par rapport à la science théorique ; celle-ci ne devait être que la servante de celle-là. Or, cette hiérarchie des valeurs est ici nettement modifiée. L'*Epître à Baugulf* félicite en effet les moines de Fulda pour leur piété et leur sagesse morale ; mais elle ne reconnaît cependant pas qu'ils s'acquittent de toute leur tâche, tant qu'ils n'ont pas en outre recouvré une science grammaticale digne de l'Antiquité : car, "au même titre que la norme de la Règle organise la dignité de la conduite, le zèle à enseigner et à apprendre doit aussi ordonner et embellir le déroulement de l'expression, afin que ceux qui ont le désir de plaire à Dieu en vivant correctement, ne négligent pas de lui plaire aussi en parlant correctement²⁰⁶".

204. *Ib.*, c. 72 : "Et ut scholae legentium puerorum fiant. Psalmos, motus, cantus, computum, grammaticam per singula monasteria uel episcopia discant et libros catholicos bene emendatos habeant ; quia saepe, dum bene aliqui Deum rogare cupiunt, sed per inemendatos libros, male rogant". La syntaxe du décret est un peu rude, même si le sens n'en est pas douteux. Les ellipses qui rompent parfois la construction donnent l'impression qu'il s'agit d'un manuscrit dicté ou copié à la hâte (la totalité du capitulaire est très longue !). Que désigne exactement le terme *motus* ? Les gestes que doit accomplir le prêtre ? Ou s'agit-il d'un terme musical (cf. un "motet", ou un "motif") ?

205. Ces questions viennent faire l'objet de mises au point dans l'ouvrage de J. PAUL, *L'église et la culture en Occident, IX^e - XII^e s.*, Paris, 1986, p. 86 sqq.

206. L. WALLACH, *Alcuin*, p. 203 : "Sicut regularis norma honestatem morum, ita quoque docendi et discendi instantia ordinet et ornet seriem uerborum, ut, qui Deo placere appetunt recte uiuendo, ei etiam placere

Ce parallèle pouvait surprendre : en définitive, il pousse le vrai chrétien à établir une équivalence entre les "fautes en conduite", autrement dit les péchés, et les erreurs de grammaire, que sont les barbarismes et les solécismes. Le même adjectif *recte* est appliqué successivement à la règle monacale et à la norme grammaticale. Les verbes *ordinare* et *ornare* précisent la teneur de cette dernière, en un vocabulaire quasi professionnel d'orateur²⁰⁷. Les traditions augustiniennes et grégoriennes se trouvent ainsi modifiées, sinon démenties. Charles - et Alcuin - prévoient-ils des objections ? Selon une méthode classique, le rédacteur s'efforce de montrer que cette prescription est très ancienne, et cite à l'appui de ses recommandations un extrait de l'*Évangile* selon saint Matthieu : "Il est en effet écrit : tu trouveras ou ta justification ou ta condamnation selon tes paroles²⁰⁸". Prise hors contexte, cette sentence illustrerait bien de manière "accommodative" l'obligation de s'exprimer selon une norme esthétique et littéraire.

Dépréciation de la docta ignorantia

Mais dans l'*Évangile*, la citation apparaît dans un développement où il n'est question que d'une norme morale, et la phrase qui précède immédiatement la sentence est : "De toute parole oiseuse qu'ils auront

non neglegant recte loquendo". Deux remarques : d'abord ce texte prouve encore une fois qu'on ne peut attacher le sens exclusif d' "expression orale", de "parole" au verbe *loqui*, puisque c'est à propos d'envois écrits que Charles redoute une carence linguistique de la part des rédacteurs ; ensuite, la syntaxe de cette phrase n'est pas elle-même des plus cohérentes ; mais le sens n'est pas douteux. Nous avons admis que *norma* est sujet d'un *ordinat* sous-entendu et qu'*instantia* est, dans une construction mise en parallèle avec celle de la première proposition, sujet des deux subjonctifs. L'allure de l'énoncé est tout à fait celle d'une dictée hâtive où la pensée bouscule les mots. Ces ruptures syntaxiques ne sont pas, quoi qu'en dise L. Wallach, très alcuiniennes.

207. Rappelons que l'*ordinatio* désigne la cohérence syntaxique chez les grammairiens, comme on le lit dans Priscien (*GLK*, t. 3, p. 108) : "In supra dictis igitur de singulis uocibus dictionum, ut poscebat earum ratio, tractauimus; nunc autem dicemus de ordinatione earum, quae solet fieri ad constructionem orationis perfectae" ; p. 494 : "Et unde possumus scire differentiam ? A iunctura et ordinatione, id est apo tês suntakseos, quae facile potest sciri ex singularium iunctura". L'*ornatus* appartient, lui, aux rhéteurs et Cicéron en a donné les analyses les plus complètes. Le concept d'ordre grammatical évoque naturellement celui d'ordre moral, voire d'ordre monacal ; l'*ornatus* ferait plutôt naître des images architecturales : le mode de pensée que révèle cette lettre est très bien intégré à la restauration carolingienne.

208. L. WALLACH, *Alcuin*, p. 203 : "Scriptum est enim : 'Aut ex uerbis iustificaberis, aut ex uerbis tuis condemnaberis' .

prononcée, les hommes devront rendre compte au jour du jugement²⁰⁹". La référence néo-testamentaire a donc été détournée de son sens réel : elle sert à garantir un choix linguistique qui, loin de remonter à la plus ancienne tradition chrétienne, était au contraire le fruit de réflexions neuves en cette fin du VIII^e siècle. Le rédacteur de la lettre a provoqué un glissement sémantique en faisant passer l'exemple cité en référence du domaine moral au domaine grammatical. Il a raisonné comme si la pureté des mœurs et le purisme verbal étaient assimilables l'une à l'autre. Il a introduit ainsi le début d'une profonde rupture, car il renonce à l'ancienne conception de la *docta igorantia* qui permettait à un chrétien de participer à la vraie sagesse : elle pouvait le conduire à la sainteté, même si sa parole était loin d'une correction scolaire²¹⁰.

En effet, la pureté du langage devient à partir de ces années de réforme un cas particulier, mais obligatoire, du précepte général de rectitude. Tout devrait alors se passer comme si une conduite vraiment chrétienne était incompatible avec la pratique d'une parole privée de normes. La grammaire devient acte de foi. C'est pourquoi le rédacteur de la lettre renverse même les termes de la hiérarchie des valeurs : "Certes, bien agir vaut mieux que bien savoir ; néanmoins, la connaissance doit précéder l'action²¹¹". Le savoir grammatical constitue une partie indissociable du savoir doctrinal ; plus encore : il est tout autant nécessaire à une conduite vraiment morale.

On reconnaît là le mode de pensée d'Alcuin. Il s'étend, par le truchement des institutions, à tous les réformateurs et à tous les réformés, c'est-à-dire à tous les locuteurs, germanophones et romanophones. De ce fait, le statut des langues parlées par les peuples des différents territoires du royaume sera très difficile à déterminer : quelle place peut leur revenir dans un tel programme de normalisation, alors que leur principale caractéristique est d'ignorer la norme ? Dans le cas des romanophones, la doctrine réformatrice consiste à rejeter les formes aberrantes par rapport à la latinité. Dans le cas des germanophones, la norme n'existe même pas. On comprend bien dans ces conditions pourquoi Charlemagne a fini par vouloir composer une grammaire du francique : il désirait certainement normaliser cette langue encore peu écrite et, par le biais d'un Donat adapté aux dialectes germaniques, lui conférer le statut d'une langue digne de la tradition chrétienne ainsi renouvelée²¹². La christianisation parfaite

209. MATTH., 12, 35-37 : "Bonus homo de bono thesauro profert bona, et malus homo de malo thesauro profert mala. Dico autem uobis : Omne uerbum otiosum, quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo die in die iudicii : ex uerbis enim tuis iustificaberis et ex uerbis tuis condemnaberis".

210. Cf. *supra*, chap. III, le cas de Sanctulus. A la limite, un analphabète ne peut plus être saint.

211. L. WALLACH, *Alcuin*, p. 203 : "Quamuis enim melius sit bene facere quam nosse, prius tamen est nosse quam facere".

212. Mais la dialectologie n'est pas une science facile et l'élaboration d'une langue standard à partir de la forêt des paroles émises par des locuteurs multiples est une opération délicate, surtout

des Germains passait par un baptême de leur grammaire.

Retour au sermo scholasticus

Cette tradition est, par définition, celle des savants : elle surpasse toute autre. Il s'agit de retourner à une maîtrise du langage qui sépare franchement les moines du reste des hommes par la démonstration de leur érudition, autant que par les manifestations de leur piété : "Voici en effet notre souhait. Il convient aux soldats de l'Eglise d'être dévots en leur for intérieur, de montrer extérieurement leur chasteté et leur instruction par une vie pieuse et de donner à voir leur érudition par une expression correcte²¹³". Le regard et l'oreille d'autrui doivent à la fois percevoir un exemple à imiter, mais aussi une différence peut-être inimitable. Car l'adjectif *scholasticus* retrouve des lettres de noblesse qui s'étaient beaucoup ternies en Gaule au VI^e siècle, cette évolution s'étant aggravée de six cent à sept cent cinquante²¹⁴. Il avait servi peu à peu à qualifier les différentes formes de langue écrite antithétiques du *sermo humilis* (ou *rusticus*). Il désignait une expression non seulement correcte, mais même recherchée et avait reçu dans les préface des *Vies* le rôle d'un repoussoir.

L'opposition entre *sermo humilis* et *sermo scholasticus* avait alors recouvert un partage entre le latin jugé apte à la communication verticale et le latin réservé à une élite. C'était un critère de choix possible aux yeux des rédacteurs mérovingiens et de leurs premiers successeurs. Or, cet ordre des valeurs est ici inversé. Les moines ont le devoir d'impressionner leur public par leur tenue, mais aussi par la qualité de leur langue, tant écrite qu'orale : "Quiconque aura eu le désir de vous voir à cause de la noblesse de votre sainte vie quotidienne, tout comme il est édifié à la vue de votre apparence, devra pareillement repartir enrichi par votre savoir, qu'il aura perçu dans vos lectures et dans vos chants²¹⁵". Le mot *sapientia* dans ce contexte, ne désigne plus la sagesse d'inspiration divine, mais bien le savoir acquis par l'ascèse scolaire²¹⁶. Le verbe *percipere* implique

quand on prétend la mener d'une manière centralisée. Sur ces problèmes, C. HAGEGE et I. FODOR, *La réforme des langues ; histoire et avenir*, Hambourg, 1982.

213. *Ib.*, p. 204 : "Optamus enim uos, sicut decet ecclesiae milites et interius deuotos et exterius doctos castosque bene uiuendo et scolasticos bene loquendo".

214. Cf. *supra*, chap. V.

215. L. WALLACH, *Alcuin*, p. 204 : "Vt, quicumque uos propter nomen Domini et sanctae conuersationis nobilitatem ad uidendum expetierit, sicut de aspectu uestro aedificatur uisus, ita quoque de sapientia uestra, quam in legendo seu in cantando perceperit, instructus omnipotenti Domino gratias agendo gaudens recedat".

216. *Sapientia* prend un sens qui correspond à celui de son étymon, *sapere*, qui a donné "savoir" dans les langues romanes et avait sans doute déjà acquis ce sens dans la langue parlée populaire. On comparera

une impression immédiate²¹⁷.

Le parallèle entre *cantando* et *legendo* suggère que le visiteur assiste à un office où sont faites à haute voix des lectures des textes sacrés et où est pratiqué le chant liturgique. Comment, dans ce dernier cas le visiteur pouvait-il juger de la qualité de la lecture si lui-même n'avait pas reçu une formation suffisante? Si c'était un clerc, il appartenait à l'élite ; si c'était un laïc, il était assurément un *potens* frotté de culture écrite. Faut-il en outre admettre que les moines eurent à parfaire leur diction, c'est-à-dire que la réforme eut des aspects proprement phonétiques ? Il est très difficile de répondre. L'amélioration du texte manuscrit devait avoir pour conséquence logique une amélioration de sa communication par voie orale, sans que l'aspect articulatoire fût vraiment en cause. Avant d'étudier ce problème de plus près, rappelons l'essentiel de cette page : dans l'esprit de Charles et de ses conseillers, les priorités augustiniennes ont été inversées²¹⁸.

Rénovation des scriptoria

Quelle est la nature des normes de langage que doivent désormais respecter les textes sacrés, les écrits religieux et enfin la parole ecclésiale ? Les premiers soins doivent être donnés à l'établissement de copies impeccables - sinon rectifiées - des Saintes Ecritures et des livres liturgiques²¹⁹. L'*Admonitio* de 789 met en garde les clercs contre le mauvais état des livres dont ils se servent pour les cérémonies et recommande de procéder à une relecture et à une correction des manuscrits (*emendare/ corrigere*). Il précise dans quelles conditions la tradition chrétienne devra être reproduite : "Ne laissez pas vos jeunes élèves altérer les textes en les lisant ou en les copiant. Et s'il est nécessaire de copier un Evangile, un psautier ou un missel, que ce soient des hommes d'âge mûr qui les copient, avec tout le soin requis²²⁰".

la recommandation citée à ISID., *Diff.*, 28, 148 (PL, t. 83, c. C - D) : "Sapientia sine eloquentia prodesse non est dubium ; eloquentia sine sapientia ualere non potest. Melior est enim indiscreta prudentia quam stulta loquacitas. Rerum enim studia prosunt, non ornamenta uerborum...".

217. Y a-t-il là aussi un romanisme qui sous-tende le texte latin ? Cf. le français "percevoir".

218. Il s'agit toujours de choix théoriques exprimés par Augustin, que sa pratique a pu contredire. Mais le renversement des exigences théoriques est déjà, de toutes façons, le signe d'un changement important dans les esprits.

219. Cf. la présentation faite par J. FONTAINE, *De la pluralité à l'unité*, p. 782 sqq. Une analyse plus globale des textes que nous citons ici a été donnée par J. FLECKENSTEIN, *Die Bildungsreform*, p. 48 sqq, mais d'un point de vue nettement différent (il ne s'intéresse pas au problème de la communication).

220. *Admonitio generalis*, 789, Aix : "Et pueros uestros non

Le législateur pense aux *scriptoria*. Les élèves (*pueri*) des "écoles religieuses" devaient y suivre un *cursus* normal et y apprendre l'art du copiste. Le réformateur a posé un diagnostic juste : il a bien vu que la diffusion des textes défectueux prenait sa source à ce niveau. Les adolescents n'avaient pas encore des connaissances grammaticales et une maîtrise de l'élocution suffisantes pour transmettre les pages qu'ils lisaient sans commettre de fautes²²¹. La lecture (*legendo*) et la copie (*scribendo*) sont associées dans la phrase citée. Il n'est donc pas possible d'y voir un *testimonium* probant de faute dans une lecture publique à haute voix²²². Il est plus vraisemblable de penser d'abord à l'apprentissage des *litterae*, puis, plus tard, à la répartition traditionnelle des rôles entre un lecteur qui dicte et des copistes qui prennent ensemble note du même texte pour accélérer son édition (*proferre*). Y aurait-il eu tendance à négliger cette tâche ingrate et à s'en remettre à des disciples que leur jeune âge rendait obéissants ? La dernière et sévère injonction du paragraphe le donne à penser²²³.

Restauration de la ponctuation

Une des tâches essentielles, dans l'établissement d'un texte sûr et lisible, était de bien ponctuer : c'était d'ailleurs un des quatre exercices scolaires sur lesquels se fondait l'enseignement grammatical (*distinguere*). Des signes de ponctuation lacunaires ou déplacés pouvaient provoquer des erreurs du *notarius* lors de la dictée d'une page, mais aussi entraîner des interprétations fausses et surtout mettre en difficulté un *lector* au moment essentiel du passage de la communication écrite à la communication orale²²⁴. Alcuin a laissé

sinite eos uel legendo uel scribendo corrumpere. Et si opus est euangelium, psalterium et missale scribere, perfectae aetatis homines scribant cum omni diligentia".

221. On comprendra notamment que seule l'éducation pouvait contrebalancer les effets du substrat linguistique : plus un enfant était jeune, plus il restait influencé par sa langue maternelle.

222. Comme l'aurait notamment voulu R. WRIGHT, *Late latin*, p. 118, à la suite d'autres chercheurs (cf. notre *Vox agrestis*).

223. La plainte des copistes qui trouvent leur tâche très rude et recherchent la sympathie du lecteur apparaît fréquemment dans les manuscrits. Cf. G.A. BECKMANN, *Aus dem letzten*, p. 322 sqq. (*Eine Schreiberklage*) et PH. WOLFF, *L'éveil intellectuel*, p. 43. L'usage de réserver le travail de copie aux plus jeunes est attesté par la *Vita Martini*, 10, 6 : "Ars ibi, exceptis scriptoribus, nulla habebatur, cui tamen operi minor aetas deputabatur". Cf. le commentaire *ad loc.* de J. Fontaine (t. 2, p. 678). La recommandation carolingienne apporte donc une profonde modification, puisqu'elle proscriit une tradition. Nous y voyons un indice intéressant de la révolution linguistique en cours : le latin est de moins en moins une langue parlée spontanée et de plus en plus une langue apprise.

224. Sur ces questions, cf. le chap. II, p. 000.

des indications précises sur ces aspects. Dans un poème, le maître recommande à ses copistes d'éviter de bavarder pendant leur tâche, de peur que "leur main ne soit distraite et ne se trompe elle aussi" ; de rechercher avec le plus grand soin des livres corrigés qui soient des guides sûrs, et enfin "de séparer les sens appropriés en groupes et membres de phrases, de placer les signes de ponctuation chacun à leur place, de peur que le *lector* ne lise un texte faux ou ne se taise brusquement en public à l'Eglise²²⁵".

Copier des manuscrits était un rude labeur. La reprise de cette activité dut accroître la charge des copistes dans les monastères - même s'il est vrai que les effectifs de leur personnel s'étaient accrus. La rigueur des contrôles, peu à peu devenus plus fréquents et plus exigeants, pesait sûrement aussi plus lourdement. Ces vers font allusion aux forces d'inertie auxquelles se heurtait Alcuin, surtout à Tours. Sa correspondance nous en apporte la preuve. Une fois abbé, il avait envoyé à Charles son traité contre l'adoptianisme de Félix d'Urgel, qu'il avait composé à Tours. Le souverain s'était fait lire le texte et avait émis diverses critiques ; il avait notamment relevé des erreurs de ponctuation, dont Alcuin admit la réalité. L'abbé rappela cependant que les copistes avaient presque perdu l'usage de cet art, parce qu'ils étaient devenus "analphabètes". Il se réjouit que le souverain ait décidé une renaissance des études dans le royaume, et notamment que "la main des copistes retrouve la pratique de l'usage de la ponctuation²²⁶".

225. *Ad musaeum libros scribentium.*

"Haec interserere caueant sua frivola uerbis
 Friuola nec propter erret et ipsa manus.
 Correctosque sibi quaerant studiose libellos
 Tramite quo recto penna uolantis eat.
 Per cola distinguant proprios et commata sensus
 Et punctos ponant ordine quosque suo
 Ne uel falsa legat, taceat uel forte repente
 Ante pios fratres lector in ecclesia".

Sur les sources de ces recommandations, cf. notre étude *Le lector en Espagne wisigothique*, p. 118 sqq. Le texte le plus complet et le plus clair est de QUINT., *De inst. orat.*, 1, 8, 1 : "Superest lectio in qua puer sciat ubi suspendere spiritum debeat, quo loco uerbum distinguere, ubi claudatur sensus, unde incipiat, quando attollenda uel summittenda sit uox, quo quidque flexu, quid lentius, celerius, concitatus, lenius descendum, demonstrari nisi in opere ipso non potest. Vnum est igitur quod in hac parte praecipiam, ut omnia ista facere possit : intellegat". La ponctuation est liée à l'exercice de la prélecture que Quintilien présente un peu plus bas (2, 5, 4) : "Et Hercule praelectio quae in hoc adhibetur, ut facile atque distincte pueri scripta oculis sequantur". Alcuin a assurément en tête ces étapes préparatoires quand il compose son exhortation. Gageons que lui-même a donné comme Isidore l'exemple de la *praelectio*. Soulignons le sens technique de *distincte*.

226. *Ep.*, 172. Le texte latin a été donné en note 31.

C'est alors qu'Alcuin ajoute cette confiance : il est en lutte chaque jour contre l'analphabétisme des Tourangeaux, mais il a peu de succès²²⁷. La lettre et le poème se complètent donc. En effet, le distique donne à voir un *lector* qui, mis en difficulté par un passage mal ponctué, interrompt sa lecture et se retrouve muet et intimidé devant l'assemblée des fidèles. On soupçonnera qu'il s'est passé quelque chose d'analogue dans la lecture du traité contre Félix : le *notarius* de Charles n'aurait-il pas éprouvé un embarras de cet ordre ? Cela est d'autant plus vraisemblable qu'Alcuin a reconnu qu'il n'avait ni relu ni corrigé son envoi. Nous disposons ainsi d'un exemple ponctuel, mais concret, des problèmes que posaient les transmissions d'ordres envoyés par la chancellerie, et des difficultés que rencontraient les *missi* : les mandements risquaient d'autant plus d'être mal compris qu'ils n'étaient pas toujours l'objet d'une lecture bienveillante. L'*elegantia*, c'est-à-dire la pureté grammaticale²²⁸ d'un capitulaire pouvait être gâtée, à l'occasion de sa reproduction en un certain nombre de copies. Alcuin rappelle à Charles combien il doit veiller, lui aussi, sur l'efficacité de ses rédacteurs, tout comme il se repent de s'en être remis à son *notarius* pour la révision de son envoi du *Contre Félix*²²⁹.

Ponctuation et prononciation

Le fond de ces craintes n'était pas nouveau. Augustin, Cassiodore et Isidore - pour ne citer qu'eux - avaient souligné l'importance de la ponctuation. Le Sévillan avait même insisté sur la dépendance complète du *lector* à son égard, et rappelé que la confrontation avec un public cultivé pouvait donner lieu à des expériences cruelles. Mais ce qui est neuf, c'est que nous apprenons à la fois que ces règles avaient été abandonnées, et que leur restauration se fait avec lenteur et difficulté. Alcuin exagéra-t-il l'ampleur des obstacles rencontrés en ce domaine²³⁰ ? Ce n'est pas certain. On peut en déduire que la lecture publique connut sur le continent une dégradation considérable : comment des lecteurs incapables de maîtriser le rythme d'une phrase, parce que celle-ci n'offrait pas de guides sûrs et qu'eux-mêmes étaient

227. Cf. *supra*, n. 32.

228. Sur le sens d'*elegantia*, cf. *supra*, n. 32. Soulignons le vocabulaire de l'abbé : "ut elegantissime proferant" signifie que la chancellerie devra faire des "éditions impeccables".

229. Sur les fonctions de la chancellerie carolingienne, R.H. BAUTIER, *La chancellerie et les actes royaux* ; F.L. GANSHOF, *Charlemagne et l'usage de l'écrit* ; L. HALPHEN, *Charlemagne*, p. 141 sqq. et surtout J. FLECKENSTEIN, *Die Hofkapelle*, t. 1, *Introduction*.

230. Les études de M.A. PEI, *The language*, de L.F. SAS, *The noun declension system*, et de J. VIEILLARD, *Le latin des diplômes royaux et chartes privées de l'époque mérovingienne*, Paris, 1927, ont montré combien, avant les premiers efforts de la chancellerie au milieu du VIII^e siècle, la langue des diplômes et des formulaires s'était dégradée, conclusions confirmées par le travail de R. FALKOWSKI, *Studien*, p. 117 sqq.

peu instruits, n'auraient-ils pas sérieusement déformé les textes ? Et comment le retour à une lecture à nouveau régulière n'aurait-il pas dérouté des auditeurs romanophones qui s'étaient accoutumés à une lecture moins littéraire et littérale de l'*Ecriture*, des *Vies*, des *Homélies* ?

Car, il y a tout lieu de présumer que, pour ne pas perdre pied, les officiants cherchèrent, pendant cette période où le niveau de leur formation intellectuelle était souvent très bas, à suivre le rythme naturel, et comme la respiration de leur propre langue maternelle. Scribes, lecteurs, locuteurs (le même sujet pouvait tenir, bien sûr, les trois rôles) : tous avaient jusqu'alors des efforts soutenus à fournir pour retrouver l'art de la ponctuation écrite et de sa traduction orale, que ce soit pour copier des manuscrits ou pour les lire à haute voix. Si ce degré élémentaire de la latinité était si difficilement atteint, que devait-il en être de la prononciation ? La déduction s'impose : elle devait être, elle aussi, très influencée par celle de la langue parlée courante. Rares auront été les locuteurs latinophones qui avaient réussi à préserver un minimum de démarcation par rapport à l'usage vulgaire. Les allusions et les plaintes d'Alcuin, par rapport à la "rusticité" ambiante, sont un écho de ces phénomènes d'interférences.

En maître consciencieux, il traite cette question en divers endroits et notamment dans son *Dialogue sur la rhétorique*, où il s'est mis en scène avec Charles. Il énumère les cinq parties de la rhétorique et donne une première définition de la prononciation : "C'est la maîtrise de la voix et du corps adaptée à la convenance du sujet et des mots²³¹". La définition est répétée en des termes un peu différents au moment où commence l'exposé : "La prononciation consiste en la convenance de la parole, l'adaptation de la voix au sens et le contrôle des attitudes²³²". Alcuin rappelle ensuite l'opinion de Cicéron affirmant qu'un discours mal soigné, mais prononcé à la perfection sera loué, mais que, dans le cas contraire, l'orateur sera un objet de mépris et de moqueries²³³. Charles intervient à ce moment dans la discussion pour renchéris. Alcuin indique alors quelles sont les techniques qui permettent de purifier l'élocution.

La prononciation : définition purement antique

231. ALC., *De art. rhet.*: "Pronuntiatio est ex rerum et uerborum dignitate uocis et corporis moderatio (HALM, *RLM*, p. 256)".

232. *Ib.*: "Pronuntiatio est uerborum dignitas, uocis sensibus accomodatio et corporis moderatio (*RLM*, p. 546)". Halm, l'éditeur, considère que le texte est altéré ; il est cependant intelligible.

233. *Ib.*: "Haec enim in tantum excellit <pronuntiatio>, ut etiam secundum sententiam maximi Tulli indocta oratio laudem tamen consequatur, si optime proferatur, et quamuis expolita, si indecenter pronuntietur, contemptum irrisionemque mereatur (*RLM*, p. 546). Alcuin recopie mot à mot C. Iulius Victor (*ib.*, p. 441), ici comme dans le passage cité en note 231.

Rencontrons-nous là des indications sur les problèmes réels que posait la prononciation du latin dans les années 780 - 800 ? Il est très difficile de l'affirmer, car à chaque ligne qu'écrit Alcuin, on reconnaît des définitions empruntées à ses prédécesseurs. Il cite notamment à plusieurs reprises, et d'une manière littérale, l'*Ars rhetorica* de C. Julius Victor²³⁴. Le long exposé que ce grammairien avait consacré à la prononciation était un modèle de clarté. Lui-même, naturellement, avait mis en ordre les enseignements de Cicéron et de Quintilien²³⁵. Peut-on donc établir un rapport étroit entre l'exposé théorique d'Alcuin et la situation concrète de la langue latine sur le continent à son époque ? On pourrait le croire à la lecture de ces prescriptions : "Que les mots soient énoncés régulièrement avec netteté, douceur et clarté, de manière que chaque lettre soit prononcée avec le son qui lui correspond²³⁶".

Faudrait-il voir là une tentative pour restituer dans le texte original des phonèmes qu'une prononciation vulgaire gâterait ou effacerait ? Ce serait tentant, si la même recommandation n'était apparue dans les mêmes termes sous la plume de C. Julius Victor²³⁷. Inversement, ce dernier formule cette injonction : "Il faut en outre veiller à ce que les syllabes finales ne s'effacent pas²³⁸". Une telle remarque aurait très bien convenu à un lecteur romanophone de la Gaule du Nord dont la langue parlée familière avait déjà subi des réductions syllabiques importantes en raison de l'effacement des voyelles finales autres que -a. On aurait donc attendu une remarque précise sur ce point. Mais Alcuin, fidèle par ailleurs à son modèle, ne reproduit pas ici cet ordre²³⁹. Et que deviner derrière ces avertissements : ne pas enfler les sons, ni les débiter en un souffle violent, d'une manière rauque²⁴⁰ ? Alcuin aurait-il pensé à quelque substrat gallo-roman ou germanique ?

234. Tout indique que le maître d'York a fondé sa rédaction d'abord sur cette oeuvre, qui est la source principale de son texte.

235. L'éditeur des *RLM*, Halm, a établi un précieux état des sources qu'il a repérées. On ne sait cependant pas si le rhéteur cite de première main, malgré les vraisemblances.

236. *Ib.*, p. 546 : "Verba sint passim et aequabiliter et leniter et clare pronuntiata, ut suis quaeque litterae sonis enuntientur".

237. *Ib.*, p. 441 : "Vt expressa sint uerba ut suis quaeque sonis enuntientur". C'est une citation mot à mot de Quintilien, 1, 11, 4.

238. *Ib.*, p. 441 : "Curandum etiam ne ultimae syllabae intercidant". Cf. *QVINT.*, *De inst. orat.*, 1, 11, 8 : "Curabit etiam ne extremae syllabae intercidant".

239. N'oublions pas qu'il résume. Il ne cherche pas à donner un exposé détaillé, mais plutôt à édicter les grandes règles qui indiquent à son illustre élève l'esprit général de son enseignement.

240. *Ib.*, p. 546 : "Ne uerba sint inflata, uel anhelata, uel in faucibus frendentia nec oris inanitate resonantia".

En réalité, il s'agit de règles d'élocution qui remontent aux temps du *Brutus*²⁴¹. Il faut donc concevoir les préceptes d'Alcuin comme une invitation générale adressée au locuteur studieux : il cherchera à distinguer son élocution des accents vulgaires de son temps et à diminuer les infiltrations de certaines habitudes articulatoires dans la langue des lettrés, sans s'attacher à une analyse détaillée des conditions concrètes de l'énonciation. Au temps de Cicéron, en effet, les grandes règles pouvaient être réunies sous un unique précepte : il ne fallait pas avoir l'accent d'un *rusticus*, ni faire entendre une *vox agrestis*. Eviter la rusticité ! Sous le même mot *rusticus*, Cicéron et Alcuin plaçaient sans doute un sens qui n'était pas tout à fait identique. En particulier, l'équivalence entre la rusticité et l'analphabétisme n'était pas établie à l'époque classique²⁴² ; et le sens de "paysan" était alors essentiel (*Rusticus es, Corydon*).

Limites des exigences pour l'élocution générale

Trois exclusions caractérisaient les choix essentiels de l'Arpinate : l'accent ne devait être ni étranger (barbare), ni régional (à substrat dialectal), ni paysan (à consonance archaïque). La dernière exclusion ne correspondait nullement, dans le goût cicéronien, à un mépris : car cet accent "de la campagne" était au contraire perçu comme un accent trop "conservateur"²⁴³. La situation diffère au huitième siècle où le même qualificatif désignait au contraire une élocution d'illettré, c'est-à-dire une prononciation plus évolutive (donc plus "moderne") que celle qu'on pouvait entendre sur les lèvres des lettrés. Au cours d'un quasi millénaire, le sens de ce mot avait subi une inversion. En l'absence d'une description réelle des phonèmes, en somme d'un dictionnaire de la prononciation, ces recommandations finirent par ressembler à une formule algébrique transmise de siècle en siècle, et dont les variables reçurent des valeurs différentes au fil du temps.

Elles définissaient simplement la recherche d'une opposition souhaitée entre la langue littéraire et la langue parlée populaire ; mais le rapport réel entre ces dernières s'est modifié, de son côté, en une évolution linguistique corrélée à l'opposition culturelle d'une manière plus ou moins stricte, en sorte que les applications concrètes de la règle ont pu changer sans que les maîtres de la langue en eussent peut-être une conscience nette. On est, en définitive, renvoyé à un

241. Ici, Alcuin a adapté le texte de Julius Victor (*ib.*, p. 441), qu'il suit avec fidélité, mais dans un ordre d'exposé différent. Les sources classiques sont Cic., *De orat.*, 1, 41 : "Nolo uerba exire inflata et quasi anhelata grauius" ; QVINT., 1, 11, 16 : "Nec uerba in faucibus patietur audiri magister" et 11, 3, 55 : "Sunt qui crebro anhelitu imitentur iumenta". Ce sont des préceptes de bon goût, tout autant que d'énonciation.

242. Cf. H. GRUNDMANN, *Litteratus/ illitteratus*.

243. Cf. E. LÖFSTEDT, *Syntactica*, t. 2, p. 320-326 et M. NIEDERMANN, *Phonétique historique du latin*, Paris, 1953, par. 50.

enseignement oral qui, de la bouche du maître à l'oreille de l'élève, transmettait une tradition d'élocution. On ne peut que se perdre en conjectures sur sa nature. Il aurait été normal de voir se multiplier des listes de mots, à l'image de celle que l'*Appendix Probi* nous a miraculeusement préservée²⁴⁴. Ces listes auraient offert en double colonne des présentations d'un côté fautives et correctes de l'autre²⁴⁵.

Doit-on postuler leur existence et supposer qu'elles ont été perdues par la suite ? Un tel naufrage n'est pas invraisemblable. Pourtant, l'époque a été avide de formation. Elle a préservé des documents utilitaires importants, mais modestes, comme les *Gloses de Reichenau* ou de *Cassel*. Gageons que si Alcuin ou l'un de ses élèves avait composé des guides concrets de prononciation, il nous en serait parvenu au moins un fragment. On peut émettre trois hypothèses pour rendre compte de cette lacune. D'abord, il était sans doute difficile de proposer une norme positive commune à des locuteurs de zones linguistiques si distinctes : vieil-anglais, vieil-allemand, protoroman d'oc, d'oïl, d'Espagne, d'Italie²⁴⁶. Chaque pays avait ses usages langagiers, qui présentaient des différences profondes ou légères, même d'une communauté monastique à l'autre, d'une cour à l'autre²⁴⁷. Il devait donc exister des compromis permanents que la pratique de la communication orale définissait, dégageait peu à peu et légitimait. L'élaboration d'une norme positive explicite rédigée pour tous les pays aurait posé des problèmes plus délicats que celle d'une règle négative, car on prescrivait, surtout en l'occurrence, ce qu'il fallait éviter.

Ensuite, comment, dans ce cas, composer un ouvrage qui fût utile à la fois à des germanophones et à des romanophones ? L'établissement d'une "prononciation type" des mots déformés par des locuteurs

244. Elles se lisent dans l'édition commentée d'A. BAEHRENS, Halle, 1922. Sur cet *Appendix*, cf. l'étude de C.A. ROBSON, *L'Appendix Probi et la philologie latine*, in *Le Moyen Age*, t. 69, 1963, p. 37-54 (date proposée : l'époque lombarde). *Contra*, P. FLOBERT, *La date de l'Appendix Probi*, in *Filologia e Forme letterarie, Studi offerti a Francesco Della Corte*, Urbino, 1987, t. 4, p. 299-320 (vers 450).

245. Cela n'aurait de toute manière pas supprimé la part irréductible d'enseignement oral. Il n'existait pas d'alphabet phonétique international, et même celui-ci ne reproduit pas toute la trame sonore.

246. A moins que le terme de protoroman ne soit prématuré pour ce dernier pays au VIII^e siècle. Cf. *infra*, chap. IX, p. 000 et Annexe 3.

247. Rappelons notamment que les langues germaniques sont elles aussi morcelées en de nombreux dialectes. Un autre facteur de discontinuité pouvait s'ajouter à cette variation universelle : l'accent des locuteurs provenant de Constantinople. Ceux qui étaient latinophones apportaient sûrement une coloration particulière. L'*Antapodosis* de Liutprand de Crémone fournit à ce sujet d'intéressantes indications.

romanophones supposait que cette prononciation "rustique" reçût - comme en contrebande - la consécration de l'écrit. Or, nous avons vu que le refoulement de l'usage vulgaire était un des premiers buts recherchés par les réformateurs, et que toute l'"illusion latine" qui guidait Alcuin renforçait ses convictions en ce sens. Enfin, qui sait si l'idée qu'on ait pu accorder une attention particulière à ces problèmes n'est pas le résultat d'une illusion d'optique²⁴⁸ ? Les lettrés réformateurs n'ont peut-être pas été si préoccupés qu'on l'a parfois soutenu par la recherche d'une orthoépie. Il est bien possible qu'ils aient procédé à une simple "toilette" de leur diction ; tout en démarquant mieux leur parole de celle des illettrés, cette opération ne cherchait pas à imposer une exigence générale et approfondie, dont on se demande bien comment elle aurait pu recevoir une réalisation pratique. Le vrai problème était, comme pour les élèves des grammairiens classiques, de comprendre les manuscrits à la lecture, de copier, d'écrire et de ponctuer correctement. L'orthographe était la règle qui garantissait le respect de l'essentiel de la langue. Dans l'état actuel de nos connaissances, on se gardera donc de surestimer l'ampleur et la gravité de la réforme de l'élocution au temps d'Alcuin²⁴⁹.

Exigences liturgiques

Diverses prescriptions répondent au souci de restauration grammaticale ainsi définie et tentent de répandre les nouvelles normes dans l'usage liturgique, c'est-à-dire dans le domaine public. On lit dans un capitulaire promulgué en décembre 805 à Thionville : "Que les lectures soient lues à l'Eglise en respectant la ponctuation²⁵⁰". Notre traduction de l'adverbe *distincte* écarte le sens trop général de "clarté articulatoire", pour ne retenir que la signification technique de la *distinctio*²⁵¹. De ce fait, un tel *testimonium* ne doit

248. R. Wright (*Late latin*), entre autres arguments de sa thèse selon laquelle, après une période pluriséculaire d'indifférence aux problèmes de la prononciation, ce seraient les lettrés de Charlemagne, qui y auraient pour la première fois prêté attention, cite à l'appui de son opinion un passage d'un poème composé par Théodulphe : "Pulchra medela fio balbis dum reddo loquelas // Oris enim uitiis sum medicina potens (p. 112, n. 5 de *Late latin*). Mais on doit d'abord rappeler que l'analyse des *uitia oris* est un chapitre important de Quintilien ("in primis uitia oris, si qua sunt, emendet, 1, 11, 4") au niveau élémentaire de la formation oratoire ; ensuite qu'il s'agit d'une référence entendue entre lettrés (un clin d'oeil à Alcuin, justement ?) fiers d'échanger des allusions à leur savoir ; ne pas exclure enfin que la réalisation ne dépasse peut-être pas plus le cercle des *scholastici* que ne le fit la restauration de la poésie savante.

249. Le latin post-carolingien n'offre pas d'indices sûrs d'une véritable uniformisation articulatoire. Echec d'une tentative ? Plutôt absence de celle-ci.

250. *Capitulare duplex in Theodonis uilla promulgatum, 1* : "Vt lectiones in ecclesia distincte legantur".

251. De toute manière, le vocabulaire classique que reproduisent

pas être versé au dossier de l'articulation des lettrés carolingiens, mais à celui des intonations, du rythme, du souffle et des pauses, lors de la lecture à haute voix. Dans un traité attribué sans certitude à Alcuin, apparaît une recommandation presque identique : "Le *lector* reçoit son nom de la lecture, parce qu'il a la tâche de lire à l'église. On lui remet un *codex* des Saintes Ecritures, afin qu'il plaise au peuple en lisant à haute voix, dans le respect de la ponctuation, les lectures divines qu'il rend ainsi intelligibles²⁵²".

L'adverbe *distincte* rappelle là aussi les avertissements d'Augustin, et les craintes d'Isidore, sur les ambiguïtés du texte sacré et les erreurs que pouvait provoquer un découpage rythmique défectueux²⁵³. Les soucis qu'Alcuin a affrontés et les craintes qu'il a éprouvées l'ont conduit à cette tentative de régularisation. Il s'agit toujours d'offrir un texte intelligible au public, grâce à une *pronuntiatio* qui le rende accessible aux illettrés, et à un phrasé net qui en dégage le sens scripturaire orthodoxe. Ces problèmes de *distinctio* semblent avoir été également essentiels dans le cas des Psaumes. L'*Admonitio* ordonnait aux prêtres "de psalmodier comme il convenait, en respectant la division en versets²⁵⁴". Cette injonction fut répétée mot pour mot dans un capitulaire de 802. Dans le Capitulaire de Thionville, le législateur, après avoir rappelé aux lecteurs qu'ils doivent respecter la ponctuation, enjoint "que l'on apprenne le chant et qu'on le pratique selon le rituel romain ; et que reviennent les chantres de Metz²⁵⁵".

Les réformes de la lecture, du chant et de la psalmodie furent naturellement liées. On n'est pas surpris de la référence faite à la *schola cantorum*, fondée par Chrodegang à Metz : elle était restée un foyer actif de "romanisation" de la liturgie²⁵⁶. La restauration

les traités et les capitulaires carolingiens exprimerait différemment l'idée d'une lecture bien articulée (*aperte, clare, dilucide*).

252. *Alcuini opera supposita, Liber de diuinis officiis*, PL, t. 101, c. 1234 B - C : "Lector dicitur a legendo eo quod ministerium legendi habeat in ecclesia. Illi traditus est codex apicum diuinorum, ut *distincte* ad intelligendum diuinis lectiones pronuntiando populo placeat". Cette définition semble reproduire le texte de quelque *Ordo* plus ancien.

253. Cf. *supra*, chap. II, p. 000 et IV, p. 000.

254. c. 70 : "Et ut psalmi digne secundum diuisiones uersuum modulentur". On se réfère à QVINT., 1, 8 : "Superest lectio in qua puer sciat, ubi suspendere spiritus debeat, quo loco uersum distinguere...".

255. *Capit. duplex in Theodonis uilla prom.* (Déc.805), 2 : "Vt cantus discatur et secundum ordinem et morem Romanae ecclesiae fiat ; et ut cantores de Mettis reuertantur". W. VON DEN STEINEN, *Der Neubeginn*, in *Karl der Grosse*, t. 2, p. 19, a soutenu que cette *renouatio* de la latinité, retour aux beautés "augustiniennes", avait conduit à faire réapparaître une récitation vivante des Psaumes.

256. Sur Chrodegang, cf. *supra*, chap. V. Sur cette romanisation,

d'une latinité de bon aloi allait de pair avec le retour à la "romanité" ecclésiastique. Le sens de la phrase citée est néanmoins flou, et notre traduction en a rendu l'ambiguïté : s'agissait-il de faire revenir de Metz les maîtres de chant qui y enseignaient et qui étaient aptes à diffuser ailleurs (à Thionville ?) leur savoir? C'est vraisemblable. Par ce biais seulement, nous aurions un indice indirect d'une réforme de la prononciation proprement dite, puisque nous avons vu que Chrodegang avait oeuvré en ce sens à Metz, après son séjour à Rome en 754. Toutefois, aucune indication ne suggère que les efforts de l'évêque messin pour rendre aux voyelles latines un timbre qui fût moins infidèle au modèle italien aient été couronnés de succès. Tout se passe donc, là aussi, comme si les responsables de la réforme s'étaient, dans ce domaine, bornés à une pratique orale de l'enseignement.

Apparition d'une frontière linguistique

Observations critiques, analyses grammaticales, recommandations fermes et ordres directs ont été multipliées tout au long du quart de siècle qui va de 789 à 813²⁵⁷. Les *testimonia* cités et commentés n'épuisent pas la documentation, car on s'est borné ici à ceux qui ont paru être les plus significatifs du mouvement réformateur. Ils se manifestent au coeur d'oeuvres et de législations dont les tendances générales sont identiques : garantir la compréhension du latin écrit dans les textes sacrés, et dans les documents administratifs ; retrouver une correction de l'expression écrite et orale qui ne déparât pas la rectitude de la conduite ; éliminer les fautes de copistes qui altéraient la tradition textuelle et améliorer la fiabilité des textes ; amender enfin l'élocution, surtout par une pratique attentive des règles de la ponctuation. La tâche était vaste. Elle impliquait des changements importants dans chacun des domaines énumérés. Ces transformations, si elles avaient été isolées et limitées, n'auraient peut-être pas trop perturbé la communication verticale. Mais elles ont été à la fois nombreuses, étendues, et concomitantes : chaque perturbation s'additionnait aux autres et cet effet cumulatif amplifiait leurs effets réciproques. Ces derniers, comme en un phénomène de résonance, allaient tracer autant d'isoglosses de démarcation entre la langue écrite traditionnelle et la langue parlée populaire.

C. VOGEL, *Introduction aux sources du culte chrétien au Moyen Age*, Spolète, 1965, p. 65 sqq. La filiale messine du chant grégorien a été étudiée dans son séminaire de l'EPHE-IV par M. HUGLO qui a suggéré une suite Rome-Metz (Chrodegang) -Lyon (Leidrade), notamment (notes de son séminaire 1980/ 81). Sur les rapports entre chant, musique et liturgie à l'époque carolingienne, on s'est reporté à M. HUGLO, *Les livres de chant liturgiques*, Turnhout, 1988 (*Typologie des sources...*)

257. Quoique les textes réformateurs les plus importants datent de 789, il est légitime de faire commencer, en fait, le travail d'émendation plus tôt, dès les premiers échanges intellectuels avec l'Italie (Paul Diacre, 776), l'Espagne (Théodulfe, 780), l'Angleterre (Alcuin, 781) : signes et prodromes d'un programme général. A ce compte, la crise linguistique aura été préparée par près d'un demi-siècle de reprise en main culturelle.